

3 incendies font \$80,000 de dommages dans la région

(LIRE EN PAGE 2)

Le journal illustré
qui vous renseigne
clairement sur tout

La Patrie



74^e ANNEE

Pronostics: Généralement ensoleillé
et un peu plus chaud. (Détails page 3)

MONTREAL, MARDI 6 MAI 1952

No 59

UN VILLAGE MENACÉ DE CONFLAGRATION



(Photo Guy Lemay—La Patrie)

RESTAURANT RASE PAR LE FEU A STE-ROSE. — Un incendie a détruit complètement, hier, le restaurant Frank's, situé en bordure du boulevard Labelle, tout près de Ste-Rose. L'établissement, qui avait une centaine de pieds de façade, comprenait un restaurant et une salle de danse. En moins d'une demi-heure, le feu avait tout détruit. On voit ici, sur la photo supérieure, les ruines fumantes que les pompiers de Ste-Rose continuent d'arroser. A gauche, le sous-chef Aimé Beauregard qui vient de retirer des ruines l'appareil téléphonique.

Le feu hors de contrôle à St-Isidore d'Auckland

SHERBROOKE, 6 — (PCI) — Le village de St-Isidore d'Auckland, comté de Compton, à 35 milles de Sherbrooke est menacé aujourd'hui de conflagration. Quatre maisons ont déjà été rasées par les flammes, et un vent léger souffle dans la direction de plusieurs résidences, dont celle du maire, M. Rosaire Doyon, et l'église paroissiale, qui est cependant assez éloignée du foyer de l'incendie.

Quarante personnes sont sur le pavé: le magasin général Gaudias Tardif, où le feu a pris naissance vers 7 h. 45 ce matin n'est plus que cendres, ainsi que le logement du propriétaire et le garage Bernier, le logement de M. Thomas Vachon. Vers 9 heures ce matin, le magasin général Oswald Breault était directement menacé, ainsi que la grange du maire, M. Rosaire Doyon.

Le village de St-Isidore d'Auckland n'a pas de brigade d'incendie; mais la lutte contre le feu s'organise. Un système d'aqueduc, qui peut aujourd'hui sauver le village d'une destruction complète, a été inauguré il y a un an.

Les pompiers de Sawyerville, d'autres villages environnants, ainsi que ceux de Sherbrooke, ont été dépêchés sur les lieux.

Une équipe d'électriciens a également été mandée de Waterville, afin de parer à toute interruption du courant, qui immobiliserait les

moteurs des pompes de l'aqueduc municipal.

A 9 heures ce matin, les familles Rosaire et Thomas Doyon évacuaient leurs foyers devant la marche des flammes. La maison du maire, ainsi que le bureau de poste, dirigé par M. Josaphat Tardif, étaient directement menacés par les flammes.

Le village de St-Isidore compte 160 familles, soit une population d'environ 1,000 âmes. On estime à plus de \$50,000 les pertes déjà subies dans cette conflagration.

La cour du Viger convertie en terrain de stationnement

(LIRE EN PAGE 3)

A Washington

L'enquête sur l'Office de stabilisation des salaires est commencée

Son rôle dans le différend de l'acier

WASHINGTON, 6 — (PAI) — La Commission des relations ouvrières de la Chambre des représentants a commencé, aujourd'hui, une enquête sur l'Office de la stabilisation des salaires, enquête qui visera particulièrement le rôle de l'Office dans le différend de l'acier.

M. Charles-E. Wilson, qui a résigné ses fonctions de directeur de la mobilisation en signe de protestation contre la façon d'agir du gouvernement, sera le premier témoin appelé.

Les recommandations de l'Office de la stabilisation des salaires ont provoqué une série d'événements sensationnels. Le président Truman a réquisitionné l'industrie métallurgique, les métallos ont fait la grève durant trois jours la semaine dernière et une controverse juridique s'est engagée sur la légalité de l'ordre de réquisition.

Le différend de l'acier est toujours dans l'impasse et les perspectives de solution semblent toujours aussi lointaines.

La Cour Suprême a interdit au gouvernement d'accorder une augmentation de salaires aux 650,000 métallos de M. Philip Murray, président du Congrès des organisations industrielles, majoration que M. Truman avait promise pour cette semaine. L'interdiction de la Cour Suprême durera jusqu'à ce que ce tribunal se soit prononcé sur l'aspect constitutionnel de la réquisition.

La Cour commencera lundi prochain à entendre les plaidoiries sur la décision du juge David-A. Pine invalidant la saisie. Dans l'entretemps, les pourparlers entre les compagnies et l'Union ont échoué.

L'Office de la stabilisation des salaires avait recommandé une augmentation éventuelle de 26 cents l'heure en salaires, vacances, congés, tarif préférentiel selon les équipes, ainsi que l'atelier fermé. Les métallos gagnent présentement un peu moins que \$2 l'heure, y compris le travail supplémentaire.

Les compagnies prétendent que ces augmentations dépassent tout ce que l'Union a jamais obtenu auparavant au moyen du contrat col-

lectif. D'autre part, l'Office soutient que ses recommandations sont conformes à ce que d'autres unions ont obtenu.

La reine Elisabeth II occupe depuis hier le palais de Buckingham

LONDRES, 6 — (Reuters) — La Reine a quitté, hier, le foyer familial qu'elle aime pour l'immense et froid palais qui, selon la tradition, doit être occupé par un souverain.

Elle a quitté sa maison de rêve, Clarence House, pour l'ancien et vaste palais de Buckingham en pierres grises qui est, dit-on, la résidence la plus froide en Europe. Le roi Edouard VII l'a surnommé "le sépulchre".

Ce palais magnifique sera maintenant la résidence londonienne de la Reine, de son mari le prince Philippe et de leurs deux enfants, le prince Charles et la princesse Anne.

La Reine s'est rendue au palais hier dès son retour de Windsor Castle, dans la banlieue.

La reine-mère Elisabeth et la princesse Margaret, qui demeurent au palais depuis la mort du roi Georges VI, y resteront probablement encore quelque temps avant d'éventuellement déménager à Clarence House.

La Reine a dû ressentir de l'hesitation alors qu'elle a quitté sa maison moderne et bien éclairée, son premier foyer après son mariage, pour aller au palais de 614 appartements lourdement meublés.

Clarence House a été superbe-



(Photo J.-P. Laliberté—La Patrie)

DE L'ENTHOUSIASME A LA CAMPAGNE DE CHARITE DU CLUB RICHELIEU-MONTREAL — La Campagne de charité, entreprise par le Club Richelieu-Montreal, entre dans sa dernière phase. M. Jean-C. Aubry, le président, annonce que le résultat acquis présentement se chiffre à 60 pour cent de l'objectif fixé. Il l'a déclaré au déjeuner-causerie qu'il a présidé, hier midi à l'hôtel Queen's. On remarque ci-haut, à la table d'honneur, de g. à d., MM. J.-T. Beaudin, de la Banque Canadienne Nationale, chef du groupe de la finance; Jean-C. Aubry, le président de la campagne; Rosaire Archambault, le président du Club; Zotique Paradis, chef du groupe des commerçants, et Jean Brunelle, chef du groupe des industriels.

Au Club Richelieu-Montreal

\$30,000 souscrits à la Campagne

La Campagne de charité du Club Richelieu-Montreal a déjà rapporté la somme de plus de \$30,000, ce qui représente un résultat acquis de 60 pour cent sur l'objectif prévu. "Nous devons atteindre le but que se propose le Club, celui d'aider l'enfance malheureuse", déclarait M. Rosaire Archambault. "Halons ensemble!"

Chacun des cinq groupes de collaborateurs a déclaré le montant qu'il a obtenu à date. Celui de la finance, que dirige M. J.-T. Beaudin, de la Banque Canadienne Nationale, rapporte 68 pour cent de son objectif; celui des professionnels, dirigé par M. Gilles Duplessis, architecte, donne 66 pour cent, comme résultat; celui des industriels, sous la direction de M. Jean Brunelle, marchand, marque 64 pour cent; celui du commerce, dirigé par M. Zotique Paradis, atteint son 60 pour cent.

M. Rosaire Archambault, président du Club Richelieu-Montreal, au cours d'une brève allocution, a déclaré que la Campagne s'imposait. Son objectif a été pesé, fixé selon les besoins actuels de l'enfance. "Il n'y a pas de raison pour ne pas réussir", dit-il. Pour fournir aux membres le temps d'atteindre leur objectif et "de faire honneur à leur club, la campagne durera encore une semaine. "Halons ensemble, dit-il, faisons plus que notre gros possible".

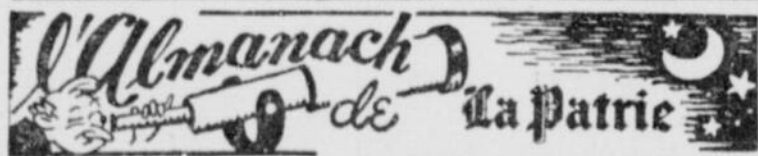
Le président de la campagne, M. Jean-C. Aubry, et les chefs de groupes ont exprimé leurs espérances d'obtention d'un succès avec cette campagne. Prenant la parole, M. Armand Dugal déclara: "Votre objectif, vous allez l'obtenir! C'est admirable de voir des hommes d'affaires se consacrer à la réussite de la campagne. Le club a témoigné de sa valeur dans le passé. Nous sommes assurés qu'il réalisera ce qu'il est appelé à faire dans l'avenir".

M. Oswald Mayrand, directeur de "La Patrie", apporta son témoignage d'encouragement. "Redoublons d'efforts, dit-il. Nous allons atteindre notre objectif et même le dépasser. Avec la collaboration des journaux, nous sommes assurés du succès".

Pour terminer la réunion, qui s'est déroulée hier midi, à l'hôtel Queen's, M. Jean-C. Aubry annonça que le grand écrivain catholique de France, M. Daniel-Rops, prononcera la conférence au déjeuner-causerie de jeudi midi, le 8 mai.

Convention libérale dans Richmond le 14

La convention libérale pour le choix d'un candidat dans le comté de Richmond à la prochaine élection provinciale, aura lieu mercredi le 14 mai. Plusieurs candidats libéraux ont été choisis, à date, dans le district de Montréal, qui compte 56 des 92 comtés de la province. Les comtés où les candidats ont été choisis sont Brome, Verchères, Châteauguay, Huntingdon, Hull, Vaudreuil-Soulanges et Montcalm.



MARDI, 6 MAI 1952

127e jour de l'année — S. Jean devant la Porte latine
Le soleil s'est levé à 4 h. 42 et se couchera à 7 h. 12

Pronostics



Le ciel est variable dans la vallée de l'Outaouais et le sud de la province de Québec. On s'attend toutefois que le soleil l'emporte sur les nuages aujourd'hui. Les températures seront légèrement supérieures à celles d'hier. Les averses et les orages qui approchaient nos régions sont maintenant au sud des Grands Lacs et pénétreront dans le sud de la Nouvelle-Angleterre.

Régions de Montréal, des Laurentides, de l'Outaouais, de Québec, des Cantons de l'Est, de la Mauricie, de Chicoutimi, du Lac St-Jean et de la Baie Comeau: Ensoleillé aujourd'hui avec des intervalles nuageux. Un peu plus doux. Vent du sud à 15 milles. Maximum aujourd'hui à Montréal et Ottawa, 65; à Québec, Sherbrooke et Ste-Agathe, 58; à La Tuque et



LA LUNE
Nouv. lune le 23, à 2:25 p.m.
Dern. quart le 16, à 9:39 a.m.
Pleine lune le 9, à 2:16 p.m.
Prem. quart le 31, à 4:46 p.m.

SIGNE DU ZODIAQUE LES GEMEAUX

1952	MAI	1952
DIM.	LUN.	MAR.
1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15
16	17	18
19	20	21
22	23	24
25	26	27
28	29	30
31		

Rivière-du-Loup, 55, et à Chicoutimi, 53.

2 pompiers blessés, \$80,000 de dégâts dans trois incendies

Deux incendies, qui se sont déclarés, hier, dans la région de Montréal, ont fait pour plus de \$80,000 de dégâts. Un restaurant a été rasé au sol, à la sortie de Ste-Rose. Les pertes sont évaluées à \$50,000. L'autre incendie s'est déclaré à l'intérieur d'une firme de décoration, avenue du Parc près de la rue Fairmount: dommages de \$30,000. Six familles ont été jetées sur le pavé.

A STE-ROSE

Le restaurant détruit, à Ste-Rose, est le "Frank's Restaurant", situé en bordure du boulevard Labelle, tout près de Ste-Rose. Il s'agit d'un établissement de près de 100 pieds de longueur par 30 de largeur. Le propriétaire, M. Albert Frank, deux employés et un client étaient à l'intérieur lorsque le feu s'est déclaré. Ils en sont tous sortis sains et saufs.

Le feu a débuté vers 4 h. 45 hier après-midi. On croit qu'un mégot de cigarette allumé, jeté dans un champ, aurait allumé un feu d'herbe qui se serait ensuite communiqué au restaurant. L'établissement est une perte totale. Les pompiers de Ste-Rose, sous la direction du chef L.-P. Roy, ont combattu les flammes pendant plusieurs minutes.

C'est un employé d'un garage avoisinant qui a vu les flammes le premier. Il a immédiatement sonné l'alerte. Lorsque les pompiers sont

arrivés sur les lieux, la construction de bois n'était plus qu'un immense brasier. Une demi-heure plus tard, tout était rasé au sol.

Le chef Roy, de Ste-Rose, a tenu à mettre les gens en garde contre le danger de jeter des mégots allumés dans les champs. "On ne peut trop souligner le danger d'une telle habitude. Si l'incendie avait éclaté le soir ou la nuit, nous aurions probablement eu à déplorer plusieurs pertes de vie, surtout à l'heure où le restaurant et la salle de danse sont achalandés".

A MONTREAL

A Montréal, le feu a ravagé une firme de décoration intérieure, avenue du Parc, près de la rue Fairmount. Six familles ont été jetées sur le pavé.

L'incendie a débuté à la firme J. Gelfand, 5178 avenue du Parc, et la fumée a fait évacuer les familles habitant à 5174, 5180, 5182, 5186

et 5188. Des dommages considérables ont été causés également à la compagnie de stores vénitiens M. Brock. L'intérieur de la firme de décoration est une perte totale. L'alarme a été sonnée par Mlle F. Weiner, 5186 avenue du Parc, à 6 h. 45 p.m. Trente minutes plus tard, les pompiers, sous la direction du chef de district Victor Hébert, maîtrisèrent les flammes. Les dommages sont évalués à \$30,000.

POMPIERS BLESSES

Un autre incendie, qui s'est déclaré dans un hangar à 2168 rue St-Patrick, a causé des dégâts relativement peu élevés. Deux pompiers ont cependant été légèrement blessés en combattant les flammes. Ce sont le lieutenant R. Jean, du poste no 23, qui a subi des coupures à la main, et le pompier A. Durivage, du poste no 22, brûlé à la main. Tous deux ont pu retourner à leur travail après avoir reçu les premiers soins.

Sentence plus tard

Luc Baxter est trouvé coupable

Un corps de jury sous la présidence du juge Wilfrid Lazure, après 35 minutes de délibération, a rendu un verdict de culpabilité contre Luc Baxter, accusé d'avoir volé des spiritueux évalués à \$7,596, propriété de la Canada Steamship Lines.

La sentence de Baxter sera prononcée plus tard par le juge Lazure. Son procès, le premier de la session de mai des Assises criminelles, a commencé hier avant-midi.

Le délit imputé à Baxter a été commis dans la nuit du 16 au 17 novembre, dans un entrepôt de la compagnie maritime, situé au no 146 est, rue St-Paul.

La Couronne, représentée par Me Dollard Dansereau, a étayé toute sa preuve en se basant sur le témoignage d'un complice, Séraphin Lebeau, un marchand défaillant du nord de la ville.

La Couronne, après avoir établi qu'il y avait eu vol et reconnu que personne n'avait été pris sur le fait a affirmé que toute la preuve s'appuyait sur le témoignage de Séraphin Lebeau qui "dans un témoignage cohérent" a déclaré qu'il avait acheté des boissons alcooliques de Luc Baxter, âgé de 31 ans.

Me Dansereau a reconnu que la déposition de Lebeau était différente de celle qu'il avait donnée lors de l'enquête préliminaire mais, poursuit la Couronne, le témoin s'est ravisé quand on lui a démontré qu'il faisait fausse route.

L'hon. Lucien Gendron, C.R., qui occupait pour la défense, a dit que Lebeau n'était qu'un parjure. Rappelant les prétentions de ce dernier qui dit n'avoir osé parler au moment de la tenue de l'enquête de crainte des amis de Baxter, la défense affirme ne pas comprendre pourquoi Lebeau aurait reçu des menaces?

Un mort, 5 blessés dans un accident

ST-COME, 6.—Une jeune homme de 20 ans, Henri-Paul Poulin, télégraphiste, fils de M. Ernest Poulin, de St-Georges Station, dans le comté de Beauce, a perdu la vie hier dans un accident de la route survenu entre la frontière américaine et St-Côme-de-Beauce. L'automobile dans laquelle il voyageait en compagnie de cinq autres jeunes gens, a capoté dans une courbe à environ 5 milles du village de St-Côme.

Les blessés sont: Victorien Morin, 18 ans, de St-Georges Est; Laurence Gray, 18 ans, de Jackman; Gilles Poulin, 19 ans, de St-Georges Est; Sherburn Paradis, 19 ans, de Jackman, et Jean-Hughes Poulin, de St-Georges Est. L'état de Morin et Gray est sérieux.

L'hon. Gendron dit ne pas comprendre la conduite du témoin.

Dans l'exposé des faits, le juge Lazure a dit aux jurés qu'ils devaient ou accepter ou rejeter les dépositions de Lebeau: "Si vous les reconnaissez véridiques, l'accusé est coupable; si vous les rejetez, il est un homme libre".

Un fait à noter, de poursuivre le juge, Lebeau accuse Baxter mais il ne tente pas de se disculper car il a, auparavant, admis sa culpabilité dans cette affaire en se reconnaissant coupable de recel.

A l'ancienne gare Viger

Un vaste terrain de stationnement

Les travaux en vue de l'aménagement d'un vaste terrain de stationnement en arrière de l'ancienne gare Viger et de l'hôtel du même nom sont déjà commencés et l'on prévoit que sous peu les autorités municipales auront aménagé un vaste terrain pour le stationnement hors rues des automobiles, dans le centre de la ville.

Ce sont là les premiers travaux d'importance exécutés par la ville depuis qu'elle a fait l'acquisition de cet emplacement, y compris les deux immeubles de l'hôtel et de la gare.

Pour ce qui est de l'ancien immeuble de l'hôtel, il n'a pas encore été touché, et l'on attend que les chefs de l'administration aient décidé quels sont les services qui devront y être installés, avant d'arrêter les plans d'aménagement de l'immeuble.

Par ailleurs, une bonne partie de l'immeuble de l'ancienne gare est occupée, ayant été transformée en bureaux, et un plan a été préparé en vue d'ajouter un étage et demi à l'ancien immeuble, addition dont l'architecture s'harmoniserait avec celle de l'ancien hôtel.

M. Jacques Doyon, en deuil de son fils

Pierre Doyon, fils unique de M. Jacques Doyon, artiste à "La Patrie", et de Mme Doyon (Evelyn Perrault), est décédé ce matin à l'hôpital Sainte-Justine. L'enfant, âgé de 17 mois, a succombé à une maladie foudroyante.

Il était le petit-fils de M. Georges Doyon, gérant à la Metropolitan Life Assurance, et de M. Oscar Perrault, surintendant de la compagnie maritime Sincennes-MacNaughton. Il laisse aussi plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines.

Par permission spéciale "in articulo mortis", l'enfant a reçu le sacrement de Confirmation, avant de mourir. La messe des Anges sera chantée cet après-midi, à l'hôpital Sainte-Justine.



HOMMAGE SPECIAL A MARCEL PUVILLAND. — Les différentes associations qui ont collaboré au Salon d'art culinaire organisé l'hiver dernier, lors de l'exposition hôtelière, ont causé une surprise à l'organisateur, M. Marcel Puvilland, chef de l'éducation hôtelière, en lui offrant un trophée, hier soir, au Ritz-Carlton, où avait lieu la distribution des récompenses aux gagnants du Salon qui avait été organisé sous les auspices du ministère provincial du Commerce et de l'Industrie. De g. à d.: M. Albert Frossard, gérant du Ritz-Carlton et président de l'Association des hôteliers de la province de Québec, qui a remis le trophée au nom de toutes les associations; M. Puvilland, Mme Puvilland, Mme Paul Beaulieu et l'hon. Paul Beaulieu, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui a présidé à la distribution des trophées.

Remise des récompenses aux gagnants du Salon culinaire

(par JACQUES TREPANIER)

Un nouvel hommage a été rendu à la qualité de la cuisine canadienne, hier soir, en l'hôtel Ritz-Carlton où furent distribués des prix, pour une valeur dépassant \$1,700 aux gagnants du Salon d'art culinaire qui eut lieu en janvier dernier lors de la grande exposition hôtelière organisée par M. Marcel Puvilland, chef de l'éducation hôtelière, sous le patronage de l'hon. Paul Beaulieu, ministre provincial du Commerce et de l'Industrie.

M. Beaulieu assistait à cette distribution de prix, hier soir, et a lui-même remis leurs prix aux gagnants des grands prix.

Le Salon d'art culinaire, qui est devenu un événement annuel maintenant, avait été organisé avec le concours de toutes les associations connexes à l'industrie hôtelière et celui des chefs d'hôtels et de restaurants. Mentionnons l'Association des Fournisseurs d'hôtels et de restaurants, l'Association des Brasseries du Québec, l'Association des hôteliers de la province et l'Association canadienne des restaurateurs lesquelles ont toutes fourni des trophées.

Le gouvernement provincial a lui-même offert cinq trophées plaqués or et douze trophées doublés argent pour les premiers de chaque section du concours tandis que l'Association

des Brasseries a distribué trois trophées à autant de hors concours. L'Association des Fournisseurs d'hôtels et de restaurants a donné les deuxièmes et troisièmes prix des sections, offrant ainsi 31 trophées. Voici la liste des gagnants de ce concours:

GRANDS PRIX

Un voyage à New-York, don de l'honorable Paul Beaulieu, C.A., ministre de l'Industrie et du Commerce et d'écarter à M. Lucien Barraud, maître d'hôtel en chef de l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

Un trophée, don de l'Association des Brasseries du Québec et décerné à M. Lucien Barraud, maître d'hôtel en chef de l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

Un trophée, don de l'Association Professionnelle des Hôteliers de la Province de Québec et décerné à l'hôtel Ritz-Carlton.

Un trophée, don de l'Association Professionnelle des Hôteliers de la Province de Québec et décerné à l'hôtel La Sapière.

Un trophée, don de l'Association Canadienne des Restaurateurs de la Province de Québec et décerné au restaurant Trionon.

HORS CONCOURS

J. Pellerin, hôtel Ritz-Carlton
H. Boulet, hôtel Sheraton Mont-Royal

A. Turgeon, hôtel Sheraton Mont-Royal

A. Diassera, hôtel Sheraton Mont-Royal

A. Kummin, hôtel Ritz-Carlton

M. Caron, hôtel Sheraton Mont-Royal

L. Arseneault, hôtel Sheraton Mont-Royal

R. Puvilland, hôtel La Sapière

Val David.

LES SECTIONS

Section des viandes rouges: 1^{er}, Henri Haller, Ritz-Carlton; 2^{es}, G. Bar-

Décision jeudi sur la demande des chauffeurs

Jugement sera rendu jeudi avant-midi, par le juge André Montpetit, relativement à l'injonction intermédiaire prise par l'Association canadienne des chauffeurs d'autobus en vue d'empêcher la Commission de transport de Montréal de donner suite aux recommandations des deux dernières sentences arbitrales relativement au règlement de la question de l'ancienneté des employés de la Commission de transport, chauffeurs d'autobus et employés de tramways.

Autrefois, les employés de tramways qui passaient à la division des autobus perdaient leurs droits d'ancienneté et recommençaient à neuf dans la division des autobus, tandis que les deux récentes sentences arbitrales recommandaient que les droits d'ancienneté des employés de la Commission de transport, chauffeurs comme employés de tramways, datent de leur entrée en service.

L'Association des chauffeurs d'autobus avait pris une injonction intermédiaire pour empêcher la Commission de transport de donner suite à cette recommandation, et l'empêcher spécialement d'appliquer, le 4 mai, une nouvelle liste d'anciennetés d'après les récentes décisions arbitrales.

L'injonction a été entendue hier, et après une longue argumentation des avocats des divers groupes intéressés — Commission de transport, Association des chauffeurs d'autobus et Fraternité canadienne des employés de tramways — le juge Montpetit a décidé d'ajourner son jugement à jeudi, et de prolonger, entre temps, l'injonction intermédiaire jusqu'à ce qu'il rende son jugement quant à la demande des chauffeurs d'autobus.

beau, Château Frontenac, Québec; ex-aequo E. Wieland, Ritz-Carlton; 3^{es}, R. Hogue, Sheraton Mont-Royal.

Section des viandes (Plats Régionaux): H. Dufays, Dupuis Frères Ltée.

Section des volailles: 1^{er}, Roger Odefour, Ritz-Carlton; 2^{es}, Georges Odefour, De La Salle; 3^{es}, E. Dufour, Ritz-Carlton; ex-aequo, Jean Goussault, Club St-Denis et A. Pellerin, Sheraton Mont-Royal.

Section des galantines: 1^{er}, G. Gely, Château Frontenac, Québec; 2^{es}, Hen-

(suite à la page 4)

THÉ
"SALADA"

Délicieux

Tous, à l'exception de Raymond, ont pu regagner leur domicile après avoir reçu les premiers soins.

Maurice Goudreau, 19 ans, 4841, 5e avenue, à Rosemont, a subi une fracture de l'épaule gauche lorsque sa bicyclette est entrée en collision avec un camion, à l'intersection des rues St-Hubert et Roy, peu avant 9 heures hier matin. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame.

M. Gerald Bida, 28 ans, 3769 rue Arcade, s'est fracturé une jambe et s'est infligé des blessures à la tête hier matin lorsqu'il a fait

(suite à la page 4)

Cause-type en Cour Suprême au sujet de la Constitution

OTTAWA, 6 — (P.C.F.) — La lutte juridique au sujet de la constitution du Canada et des pouvoirs du parlement doit débuter, aujourd'hui, devant la Cour suprême de notre pays.

On se demande si la constitution permet au Parlement d'accorder des pouvoirs interprovinciaux et internationaux aux agences provinciales.

La cause-type est un appel contre une décision de la Cour suprême de l'île du Prince-Edouard, qui avait déclaré que la loi fédérale des marchés agricoles de 1949 dépassait la juridiction du parlement.

En fait, au début, la cause ne concernait que la Commission des Marchés de pommes de terre de l'île du Prince-Edouard et la Compagnie "H.B. Willis Incorporated", principaux commerçants de l'île. La compagnie Willis a protesté contre les taxes imposées par la Commission sur l'exportation des pommes de terre.

La décision du Tribunal amenait des conséquences tellement importantes, que le gouvernement fédéral ainsi que certaines Provinces et la Fédération canadienne de l'Agriculture ont demandé au Tribunal la permission d'intervenir.

Si la décision du tribunal provincial n'avait pas été discutée, une douzaine de commissions provinciales des marchés auraient perdu le droit d'établir des règlements concernant l'exportation. En fait, immédiatement après que la Cour suprême de l'île du Prince-Edouard eut fait connaître sa décision, le gouvernement fédéral a cessé d'accorder des permis aux personnes et aux compagnies qui en demandaient.

Ottawa recevra pleinement ou partiellement l'appui de la Fédération canadienne de l'Agriculture, représentant quelque 400,000 cultivateurs organisés. Il pourra également compter sur les gouvernements de l'île du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, et peut-être même de la Colombie-Britannique. Les autres provinces n'ont pas encore fait connaître leur attitude.

Remise des...

(Suite de la page 3)

et Haller, Rita Carlton; 3^e, E. Gagnon, du Cercle Universitaire. Section des poissons: 1^{er}, L. Scheldinger, Château Frontenac, Québec; 2^e, Frédéric Hailer-Roy, Ruby Poo; ex-aequo, J. Savitsky, Sheraton Mont-Royal.

Section des jambons et langues: 1^{er}, G. Barbeau, Château Frontenac, Québec; 2^e, Jean Albert, Dupuis Frères Ltée; 3^e, Jean Comeau, Rios Carlton; ex-aequo, Ernest Beauvais, La Sapière et Bill Mayer, De La Salle.

Section des pâtisseries: 1^{er}, Emil Peter, De La Salle; 2^e, L. Simack, Malouinette Carol, ex-aequo, Max Rupp, Pâtisserie Normandie; 3^e, H. Scheiter, De La Salle.

Section des petits fours: 1^{er}, Emil Peter, De La Salle; 2^e, Max Rupp, Pâtisserie Normandie; 3^e, A. Richard, Rita Carlton.

Section des gâteaux: 1^{er}, Raymond



BARBARA A L'ADVERTISING. — Barbara Ann Scott, jolie patineuse de fantasia, sera l'invitée d'honneur, mercredi prochain, le 7 mai, au déjeuner hebdomadaire de l'Advertising and Sales Executives Club de Montréal, en la salle Normande de l'hôtel Mont-Royal. Michael Kirby, partenaire de Barbara dans les spectacles sur glace, sera aussi présent.

Une brève séance à Pan Mun Jom

MUNSAN, Corée, 6. (P.A.F.) — Les délégués aux pourparlers de trêve ont siégé de nouveau aujourd'hui et leur brève séance ne semble pas les avoir rapprochés d'un armistice.

La réunion a duré 15 minutes. Les 10 généraux et amiraux communistes et alliés s'assemblaient ainsi pour la sixième fois depuis le 28 avril.

Toutes ces séances se sont déroulées à huis clos. Un porte-parole des Nations Unies a dit que l'atmosphère y est froide et impersonnelle.

Les délégués ont convenu de se rencontrer de nouveau demain matin à 11 h. (10 h. ce soir, H.A.E.) Personne n'a fait allusion à un accord quelconque.

Il est probable que les délégations étudient toujours le projet de solution globale des dernières questions litigieuses. Les communistes ont rejeté cette proposition d'ensemble. Les trois obstacles à la signature d'un armistice sont: l'échange des prisonniers, l'admission de la Russie à la Commission neutre de surveillance et la reconstruction des champs d'aviation militaires nord-coréens durant la trêve.

A la séance d'aujourd'hui les choses se sont passées comme précédemment. Le lt-gén. nord-coréen Nam Il a fait une déclaration, puis a proposé la réunion de demain et le vice-amiral C. Turner Joy, chef de la délégation alliée, s'est déclaré d'accord. Rien n'indique qu'il se soit dit quoi que ce soit de neuf.

Boursiers du Conseil des recherches

QUEBEC, 6. — (P.C.F.) — Douze étudiants de l'université Laval ou jeunes Québécois ont obtenu des bourses d'études du Conseil national des recherches pour l'année académique 1952-53.

Pour la prochaine année académique, le nombre des bourses s'élève à 241 à comparer à 215, chiffre-record établi jusqu'ici pour une année. La valeur totale des bourses est de \$227,900, à comparer à \$182,000.

C. Godin, de Sillery, et R. Paquin, de Québec, tous deux étudiants à Laval, de même que R. MacDonald, de Québec, étudiant au Collège MacDonald, obtiennent chacun une bourse de \$1,200 pour l'an prochain pour des études spéciales à Laval.

K. Dawson et G. Giroux, de Québec, étudiants à Laval, obtiennent des bourses de \$900 pour des études, le premier à l'université Queens et le second à Laval.

Obtiennent aussi des bourses de même valeur, G.-A. Lacerte de Grand-Mère, et A. Lemay de Sherbrooke, étudiants à Laval, pour des travaux, le premier à l'université de Montréal et le second à Laval; P. J. E. Osborne de Sillery étudiant à McGill pour des études à Laval.

Des bourses de \$600 sont accordées à G.-B. Bernier de Rivière-du-Loup; Y. Lafamme de Lévis et L.-P. Roy de Bellechasse, tous trois étudiants à Laval, pour des études spéciales à Laval. J.-J.C. Veer, de Montréal, étudiant à Québec, recevra aussi une bourse de \$600 pour des études spéciales à Laval.

Québécois honorés par la Croix-Rouge

TORONTO, 6. — (P.C.F.) — Lors de la séance d'ouverture de la réunion annuelle du Conseil central de la Croix-Rouge du Canada, hier à Toronto, 25 membres de la Société ont été cités à l'ordre du jour.

En reconnaissance de leurs services méritoires au cours des cinq dernières années, les 25 personnes en question ont été créées membres honoraires.

Parmi les personnes ainsi honorées on remarque, de la province de Québec: MM. Frank-E. Adams, de Verdun; et Georges-C. Girard, de St-Jean; Mmes R.-H. Mather, de Montréal; et Jacob Nicol, de Sherbrooke; MM. C.-M. Oney, de Huntingdon; et R.-S. Smith, de Québec.



NOUVEAUX COMMANDANTS. — De g. à d.: le lieutenant-colonel Richard-M. (Dick) Ross, O.B.E., E.D., âgé de 42 ans et originaire d'Ottawa, qui vient d'être nommé commandant du nouveau 2^e bataillon des Highlands; le major W.-H.-V. Matthews, M.C., avec agrafes, 35 ans, de Cowichan, (C.C.) nommé commandant du nouveau 2^e bataillon de fusiliers canadiens et promu lieutenant-colonel. Le major D.-M. Wilson, 41 ans, de Perth, (Ont.) promu au grade de lieutenant-colonel et nommé commandant du nouveau 81^e régiment d'artillerie royale canadienne. (Photo Défense nationale)

Protestations auprès de l'hon. M. Duplessis

OTTAWA, 6. (P.C.F.) — M. T.-J. Allard, gérant général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, s'est plaint aujourd'hui auprès du premier ministre Duplessis, de la province de Québec, de ce qu'il a appelé "un préjudice" contre le représentant d'un poste radiophonique qui effectuait un reportage sur l'émeute à la prison de Bordeaux, dimanche.

Dans un télégramme adressé au premier ministre, M. Allard a déclaré que l'on avait ordonné la destruction d'un ruban sonore appartenant à ce représentant. "Apparemment, l'ordre a été donné par le gouverneur de la prison, et le ruban aurait été détruit par les employés."

Le télégramme ajoutait que la radiodiffusion "est une forme de publication, et a droit aux libertés de presse acceptées par la tradition dans toutes les régions du monde démocratique. Le ruban sonore détruit faisait partie de l'équipement du reporter au même titre que les crayons, les cahiers de notes et les appareils photographiques font partie de l'équipement des journalistes, bien que l'on n'ait pas ordonné la destruction de ces derniers."

"Respectueusement, et connaissant l'intérêt que vous portez à ces questions", ajoutait le télégramme de M. Allard, "je vous ferais remarquer la nécessité de donner des instructions aux autorités compétentes, afin de prévenir les incidents de ce genre à l'avenir, contre la division radiophonique de la presse."

Le représentant du poste de radio n'a pas été identifié.

A Montréal, on rapporte que le représentant en question est Gabriel La Salle, du poste CKAC.

Banquier accusé d'une fraude de \$450,000 au N.-J.

PERTH-EMBOY, N.-J., 6. (P.A.F.)

— Un banquier, William-C. Horley, âgé de 50 ans, reconnu comme le plus honnête des hommes, vient d'être accusé de fraude au montant de \$450,000.

La plainte contre le banquier a été portée par la compagnie "First Bank and Trust", dont il était vice-président au salaire de \$8,500 par année.

C'est une série malencontreuse de placements de fonds qui a fini par prendre le dessus sur M. Horley, autrement reconnu comme un homme très généreux.

Les autorités tant cléricales que municipales ont été surprises et scandalisées à la nouvelle de l'accusation portée contre le banquier.

M. Horley, père de trois enfants, était l'un des principaux piliers des œuvres de charité de sa ville.

Selon l'accusation portée, la fraude aurait commencé il y a trois ans. On croit qu'il sera possible de récupérer \$150,000 du montant soustrait qui pour l'instant ne semble pas avoir été dépensé ni pour la famille de l'inculpé ni pour lui-même.

En liberté provisoire sous cautionnement de \$25,000, M. Horley comparaitra devant un jury d'accusation. Mais devant les directeurs de la banque hier, il a déclaré qu'il était "trop abasourdi pour pouvoir réfléchir." Il a ajouté que les faits se sont produits avec trop de rapidité.

Décès de Mme Achille Carrier

Mme Achille Carrier, née Anna Bégin, épouse d'Achille Carrier, ancien ingénieur de marine, et fille de feu Alfred Bégin, ancien conducteur des C.N.R., autrefois de Lévis, est décédée hier matin, à l'hôpital général de Verdun, des suites d'une hémorragie cérébrale. Elle était âgée de 64 ans et 6 mois et était la tante de M. Paul Bouchard d'Orval, journaliste à la "Patrie".

Outre son époux, la défunte laissait dans le deuil deux fils, Gérard et Roger; une fille, Marguerite, (Mme Donat Lavoie); trois frères, Charles-Edmé, Antonio et Romeo Bégin; une sœur, Argentine, (Mme Paul Barnabé); quatre petits-enfants, Claude, Denise, Claire et Lise, tous de Montréal.

La dépouille mortelle de Mme Achille Carrier est exposée aux salons funéraires, à 526, rue St-Ferdinand. Le service funéraire aura lieu mercredi matin, à 8 heures, en l'église de Saint-Henri. L'inhumation se fera au cimetière de l'Est.

A Bristol

Un magasin et 2 logis rasés par les flammes

BRISTOL, Qué., 6. (P.C.F.) — Un incendie spectaculaire a rasé un magasin général et deux résidences, à Bristol, Qué. Le sinistre a causé pour au moins \$50,000 de dommages et a jeté trois familles sur le pavé, soit treize personnes.

On ignore encore la cause du sinistre, lequel a pris origine dans les logis de la famille Larry Thomas. L'autre résidence appartenait à la famille R. Thompson. Le magasin général était la propriété de M. W. Higgins.

Elections au Club de Réforme

Le Club de Réforme de Montréal a élu les membres de son conseil, hier soir. Ce sont: MM. Gordon Allen, Austin Murphy, Clarence Quinlan, C.R., Gordon Pender, Ross Smyth, Phil. Vineberg, Ross Newell, Edmund-T. Asaelin, Roy Vagar, C.-S. Deakin, John Pepper, Peter Thompson, Pierre-Paul Daigle, Guy Favreau, Marcel Gaboury, J.-Eugène Lefrançois, député de Laurier à la Chambre des Communes, Edouard Martel, Rodolphe Paré, Bernard Tailleux, Jean-Paul Des Châtelets, Gérard Cool, Guy Rouleau, Yves Hudon et Marc Lalonde. MM. A.-A. MacNaughton, député fédéral de Mont-Royal et président du Club, ainsi que Paul Portelance, ont présidé à l'élection. Le Club se choisira un président dans quelques jours.

de **KUYPER** Blended GIN

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

AUX COMMUNES

Motion de non-confiance rejetée par 102 contre 45

Fin du débat sur le budget

OTTAWA, 6 — (P.C.) — Les Communes ont rejeté, hier soir, par un vote de 102 voix contre 45, une motion de non confiance présentée par les progressistes-conservateurs, contre les politiques de taxation du gouvernement. Ce vote a marqué la fin du débat sur le budget.

La motion, présentée au cours du débat sur le budget de 1952-53, prétendait que la politique du gouvernement menait "à une taxation excessive et injuste", ainsi qu'au "gaspillage et à l'extravagance". Elle ajoutait que le gouvernement n'avait "pas réussi" à assurer "une administration compétente dans tous les ministères du service public".

Les trois groupes de l'opposition ont uni leurs efforts contre la majorité du gouvernement. J.-L. Gibson, indépendant de Comox-Alberni, a voté avec les libéraux contre la motion.

Une autre motion de non confiance, proposée par le parti C.C.F., avait été démise vendredi par un vote de 89 voix contre 42.

Elle prétendait que le budget avait "ignoré" le désir des Communes exprimé dans une résolution unanime, le 26 mars, et demandant l'abolition d'un minimum de 4 pour cent sur les frais médicaux déductibles du revenu sujet à l'impôt. Le budget a monté le plafond des dépenses déductibles, mais n'a pas touché au minimum.

Les députés doivent encore discuter et approuver des résolutions ainsi que des bills donnant force de loi aux changements de taxes

proposés dans le budget, lu aux Communes le 8 avril.

Durant les débats, M. David Croll, député libéral de Toronto Spadina, a déclaré que si les institutions de prêts privées, telles que les compagnies d'assurances, n'acceptent pas d'accorder plus de prêts pour la construction d'habitations, le gouvernement canadien devrait s'en mêler.

Parlant durant le débat sur le budget pour 1952-53, M. Croll a ajouté que lorsque le gouvernement aura commencé de s'occuper activement de ce problème, il ne sortira jamais du domaine des hypothèques mis de côté par l'entreprise privée. D'autres orateurs ont abordé différents problèmes.

M. Paul Dubé, libéral indépendant de Restigouche-Madawaska, entre autres, a demandé que l'on augmente les pensions de vieillesse et les allocations familiales suffisamment pour compenser la hausse du coût de la vie.

M. Croll a déclaré que selon les estimés, l'Ontario a besoin de 450.000 logis supplémentaires, et qu'il faudrait en construire 700.000 dans tout le Canada. Le problème du logement ne s'est pas amélioré depuis la fin de la dernière grande guerre, même si l'on a accompli de grands progrès dans la construction de maisons.

La grève du pétrole aux E.-U.

On n'a pas l'intention de rationner l'essence pour les automobiles

DENVER, 6 — (P.A.) — La grève du pétrole dure depuis une semaine et les autorités ne semblent pas d'accord au sujet du rationnement de l'essence.

Cette grève, qui paralyse la plus grande partie de l'industrie pétrolière, éprouve surtout le transport aérien, tant civil que militaire. Mais les automobilistes commencent à se ressentir de la disette d'essence en certaines régions.

Signe encourageant, l'Union indépendante des ouvriers du pétrole a signé un contrat avec deux compagnies californiennes.

Le secrétaire de l'intérieur, M. Oscar Cya Chapman, a déclaré que le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer un rationnement général de l'essence pour automobiles.

La règle du pétrole pour la défense a ordonné aujourd'hui une réduction de 30 pour cent des livraisons d'essence pour l'aviation civile.

De son côté, l'aviation militaire américaine a diminué le nombre des envolées d'exercice.

Les lignes aériennes qui desservent Montréal se ressentent de la grève. M. H. Canvin, gérant montrealais des "Northeast Airlines", a déclaré hier que sa compagnie a dû réduire par 35 pour cent ses envolées.

L'envolée quotidienne de Montréal à Boston est suspendue jusqu'à nouvel ordre, de même que la correspondance de la vallée du Connecticut qui relie Montréal à Springfield et Hartford.

Aux aéroports métropolitains d'Idlewild et La Guardia, les compagnies ont également pris des mesures d'économie. Des envolées sont annulées, d'autres sont simplifiées; on a modifié le trajet des traversées

de l'Atlantique et éliminé l'instruction non essentielle des pilotes.

Les directeurs d'Air-Canada, dont les avions touchent à Idlewild, ont annoncé à Ottawa que la compagnie a assez de combustible pour 60 jours et ne s'apprête pas à diminuer ses envolées.

La deuxième grève réglée en Californie est celle de 1.100 employés de l'Union Oil Company.

Les ouvriers obtiennent des augmentations qui atteignent 19 cents et demi l'heure. Le salaire moyen était de \$2.

La grève a éclaté le 30 avril dans l'industrie pétrolière. Quelque 90.000 ouvriers ont quitté leur travail.

Me Goyette, nouveau recorder à Waterloo

QUEBEC, 6. (D.N.C.) — La Gazette Officielle de Québec annonce les nominations suivantes: Me Jean Goyette, C.R., de Granby; recorder de la ville de Waterloo.

M. Antonio Langlais, avocat et conseil en loi de la Reine, de la Cité de Québec; Magistrat de district avec juridiction sur le district judiciaire de Québec, avec, en outre, juridiction concurrente avec les autres magistrats de district dans toute l'étendue de la province, avec résidence dans la Cité de Québec, à compter du 1er mai 1952.

M. Gérard Simard, avocat et conseil en loi de la Reine, de la ville de Rimouski; juge des Sessions, avec résidence dans la Cité de Québec, à compter du 1er mai 1952.



(Photo Guy Lemay—L.A.—1952)

DE GRANDES FÊTES AU MONT ST-LOUIS — De grandes fêtes se sont déroulées dimanche au Mont Saint-Louis à l'occasion du 60e anniversaire du régiment des Cadets de cette institution et du 60e anniversaire de l'Académie littéraire Saint-Louis. Au banquet qui réunissait les invités d'honneur et les anciens au gymnase, les orateurs principaux ont été l'hon. Brooke Claxton, ministre de la défense nationale et l'hon. alby Paquette, ministre provincial de la santé et ancien élève. On voit ici, au centre de la table d'honneur, le R. F. Alexandre, directeur du Mont Saint-Louis, l'hon. Claxton, au micro le lt-col. Paul Trudeau, président des anciens, l'hon. Paquette et le lieutenant-général Guy Simonds, chef de l'état-major de l'armée canadienne.

La nouvelle réglementation du crédit favorisera le commerce et l'embauchage

Les marchands détaillants et les manufacturiers accueillent avec satisfaction, aujourd'hui, l'abolition des restrictions sur le crédit aux consommateurs. Ils y voient un stimulant pour les affaires. Les chefs ouvriers, ainsi que le montre un relevé de la presse canadienne, prévoient que cette mesure accroîtra l'embauchage.

Une des conséquences immédiates de la décision est que les annonceurs peuvent faire de la réclame dans les journaux à raison de "10 pour cent au comptant et le solde payable en 24 mois".

Les règlements du crédit exigeaient un 1er versement minimum de 50% sur les automobiles et d'un tiers sur des articles tels que les meubles, les appareils de télévision et les poêles électriques, le reste étant payable en 12 mois.

CHEZ LES DISTRIBUTEURS

La décision du ministre des Finances, M. Abbott, annoncée hier, a donc grandement plu aux distributeurs.

"L'industrie de l'automobile n'a pas reçu d'aussi bonnes nouvelles depuis longtemps," a déclaré M. George H. Jackson, vice-président de la Compagnie Ford du Canada.

"La vente des voitures britanniques à bon marché augmentera sûrement," a dit M. Louis Michelin, administrateur de la Cie Austin. "L'industrie entière verra sans doute ses affaires s'accroître."

"Nous ne nous tenons plus de joie," s'est écrié M. J.-A. Pardie, président des Marchands de radios et d'appareils électriques. "C'est ce que nous attendions depuis des mois. Cela signifie la fin des fausses reprises en compte. Le public, qui ne savait plus à quoi s'en tenir pour des achats avec confiance."

VIVE SATISFACTION

Un porte-parole de la Cie Kelvinator, à London, Ont., a exprimé sa vive satisfaction.

"Des centaines de milliers de jeunes ménages s'achètent une maison aujourd'hui," a-t-il dit. "Il leur faut des poêles, des réfrigérateurs, des lessiveuses, etc., mais il leur était impossible de faire le premier versement d'un tiers, vu leurs présentes obligations."

On s'attend à ce que les appareils de télévision se vendront en grand nombre car d'ici quelques mois débiteront les premières émissions de la télévision canadienne. Les meubles aussi se vendront sans doute mieux. C'est l'avis de B. C. V. Fessenden, gérant général de l'Association des meubles.

M. William Jenoves, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail ne doute pas de la mauvaise influence des restrictions du crédit sur l'embauchage. Leur rappel profitera au moins à une partie de la population.

VENTES FACILES

H. M. Turner, de la "Canadian General Electric", dit que sa compagnie s'attendait à ce que les restrictions soient levées, mais ajoute que la nouvelle a été des plus agréables. Il prédit que les personnes qui ont besoin de certains ap-

pareils depuis longtemps, et qui ne pouvaient se les offrir, les achèteront maintenant plus facilement.

J. C. Porter, gérant général des ventes de Simpson's, a lui aussi déclaré à Toronto que le changement sera particulièrement bien reçu par les familles dont les revenus sont limités. Il s'attend à une augmentation dans les ventes d'articles tels les poêles, les meubles, les fourneaux et les réfrigérateurs. Il croit cependant que le volume des ventes des appareils photographiques et des bijoux n'augmentera pas considérablement.

LES AUTOS

Les distributeurs canadiens de l'automobile s'attendent à augmenter rapidement leur chiffre d'affaires ces jours-ci. Ils avouent que les restrictions, comme le paiement initial de 50 pour cent sur les autos, avaient découragé la plupart des consommateurs. Si le nouveau plan s'avère efficace, les distributeurs d'autos et les firmes de prêts sont d'avis que le consommateur à petit salaire pourra aussi se procurer une voiture sans que lui et sa famille aient trop à en souffrir.

M. David Armory, président du comité représentatif du crédit à la consommation et la Fédération des associations de distributeurs d'automobiles du Canada a qualifié les nouvelles d'"excellentes". "Nous sommes très satisfaits, explique-t-il, car cette abolition des restrictions permettra d'écouler nombre de voitures usagées. De plus, l'abolition supprimera toutes les tactiques dans le but de se soustraire au paiement initial de 50 pour cent."

Un nouveau Conseil au Barreau de Richelieu

Les membres du Barreau de Richelieu ont procédé récemment, soit le 1er mai courant, à l'élection de leur Conseil pour l'année 1952-53. Les élections ont eu lieu au Palais de Justice de St-Jean, à 10.30 heures a.m. Fait à signaler, tous les membres du Conseil furent élus par acclamation. Voici donc le résultat: Bâtonnier: Me Gaëtan Sylvestre, C.R., de St-Hyacinthe; Secrétaire: Me Gaston Gauthier, de Sorel; Trésorier: Me Albert Leblanc, de Valleyfield; Syndic: Me Stan Dery, de St-Jean. Les conseillers élus furent: Me Lucien Cardin, de Sorel; Me Philippe Lauzon, de Valleyfield et de Me Jacques Cartier, Jr., de St-Jean.

Après les élections, le nouveau Conseil reçut à un cocktail et à un dîner les autres membres du Barreau de Richelieu, au club Belle-Rive d'Iberville.

Vente de Clavigraphes

UNDERWOOD, ROYAL, REMINGTON
L. C. Smith-Corona régularis, portatifs

Machines à
additionner
registreurs
de chèques
Protecteurs
Calculateurs
Duplicateurs

Miméographes
Dictaphones et classeurs

N. Martineau & Fils

1019, RUE BLEURY

entre les rues Vitré et Lagnacheville
Loyer • Vente • Achat • Service
Belle 2318 — MONTRÉAL

Aujourd'hui, un quart du budget de la Province est consacré à l'éducation. Plus de 1700 écoles nouvelles ont été construites, plus de 7000 autres ont été réparées.

L'UNION NATIONALE

Me DANIEL
JOHNSON, c.r.

député de Bagot

Sujet de la causerie:

"RÉTROSPECTIVE"
CE SOIR
10 h. 30
CKAC
MONTREAL



Le Père Pierre, qui est devenu "tout en mains" a compris que l'on peut vivre dans la pauvreté mais non dans le mépris. Il a le droit de parler haut et d'exiger ayant touché au plus profond de la misère humaine. Pierre qui a faim, qui a soif de donner et ne peut donner que sa propre misère, Pierre qui a vécu la "nuit des oliviers" et respiré le "muguet couleur des morts", Pierre qui a offert jusqu'à son oeuvre pour la vie d'un enfant, Pierre en toute conscience s'arroge le droit de prendre la tête d'un mouvement de grève, alors que l'épiscopat parisien reconnaît lui-même la légitimité des revendications ouvrières. Pierre qui n'a ni église, ni presbytère, mais une misérable chambre ouverte à tous croit de son devoir de "squatteriser" un hangar vide dont le propriétaire ne veut se défaire, pour y loger une famille que l'incendie a jetée à la rue. Pierre! Pierre va plus loin encore. Il signera et militera en faveur de l'appel pour la Paix que journalistes et chef politiques prenaient avec raison pour une manoeuvre politique mais qui pour Sagny, partisans ou chrétiens était dans leur "hiver l'espoir du printemps du monde". Pour Pierre "la guerre c'est le mal, le pire mal. La paix est le bien et la paix n'est le monopole de personne". Pour ce prêt-ouvrier il existe une justice possible hors du communisme, celle du Christ: "Entrer dans la lutte, du côté des petits, des humbles... Aller jusqu'au bout sans penser à soi... c'est ce qu'il a fait, ce qu'il ferait aujourd'hui... C'est parce qu'il troublait l'ordre établi qu'on

P.M.	CHLP (1410)	CKAC (1300)	CBF (890)	CFCF (807)	CKVL (980)	CBM (940)	CJAD (800)
6	00 Revue et sport 15 Carr. de la ch. 30 " " 45 Nouv. (6.55)	Bon appétit Dites-moi Sport-Quot. de... Nouvelles	Yvan Pinstripé Nouv. de sport Revue En dinant	Sérénades " " Nouvelles Sport & 3 sons	Prog. Brading Par. de la ch. " " Sport (6.55)	Variétés Nouvelles Commentaires Trombadour	Nouvelles et Ballroom " "
7	00 Carr. de la ch. 15 " " 30 sélections CHLP 45 Nouv. (7.50)	Orois. chapelet Uncle Sam. Chansons Le dernier mot	Un homme et... Métropole Peinture de la André Dussury	Bouhah Jack Smith Voice of the Make mine...	Revue " " " " Nouvelles (7.55)	Sunshine society " " " " The Commodore L'Etat	Nouvelles Dow Award Sh. Peggy Brooks Sports
8	00 Sélection CHLP 15 " " 30 " " 45 Nouv. (8.55)	Faubourg à... Rue d. pigeons ains d'or Nouvelles	Stidlo " " Conc. symphon. " "	Théâtre " " Orchestre " "	Stoiles " " " " Nouvelles (8.55)	Now I Ask You " " Harrie Craig " "	Line-up " " Mr.&Mrs. North " "
9	00 Dilettante 15 " " 30 " " 45 " "	Horizons dorés " " Aube incertaine " "	" " " " Ecole des par. " "	" " " " Théâtre " "	Banco Banco " " Raconteur Nouvelles (9.55)	Dogboy's leg " " Promenade con. Questions prov.	Turnabout " " Théâtre " "
10	00 Dern. nouvelles 15 André Claveno 30 Sport (10.50) 45 " "	Points de rue Concert Union nationale Nouvelles	Nouvelles L'Etat Chansons " "	Deegan's diary Wayne King Théâtre " "	Paris swing " " Le monde ce s. Nouv. (10.55)	Nouvelles Bound-up " " " "	Fv. & Sports Bandwagon Sports Cavalcade
11	00 Danse à Mont'1 15 " " 30 Mélodie myst. 45 Nouv. (11.55)	Sport " " " " Orchestre	Adagio " " Fin du jour " "	Nouvelles Date with Don " " " "	Manchettes " " " " " " Nouv. (11.55)	Nocturne " " " " " " " "	Sports Prélude " " " "
MINUIT	Fin	Nouv. et orch.	Fin	Nouv. et mus.	Musique	Fin	Musique

A.M.		Messe du jour		Nouvelles et Sincclair show		Aux derniers Prière Aux fermiers Nouv. (6.55)		Alarm Clock Club "		Sacré-Coeur	
6	00 15 30 45		Réveil provin.		"		"		"		Nouv. et Ferni Debout Mont'l
		(6.50) ouvert.			"		"		"		
					"		"		"		
7	00 15 30 45	Revue metro- politaine Nouv. (7.50)	Actualités Guy Darcy Marche du jour Oratoire St-J.	Nouv. et Opéra de 4 sons "	Nouvelles Sincclair show "	On prend le café "	Nouv. & Concert Corner Nv. & Concert	Nouvelles Musical Clock Nouv. et mus.			
					"		"		"		
					"		"		"		
8	00 15 30 45	Of. au S.-Coeur Revue métropo- litaine Nouv. (8.55)	Nv. et E. Dorval Louis Bélanger Bon goût 8.55	Radio-journal Elevations Rythmes	Nouvelles et Sincclair show "	Mesieurs Dames "	Nouv. et mus. Dévotions Parfare	Nouvelles Musical Clock "			
					"		"		"		
					"		"		"		
9	00 15 30 45	Potlons Nouv. (9.55)	Actualités et Cher Simpson Piano fantastique A chaque refr.	Nouv.-Chansons P'tit train "	Nouv.-Breakfast Club "	Vive la gaieté Roger Baugh "	Musique "	Nouv. Harmonie "	Nouv. Harmonie "		
					"		"		"		
					"		"		"		
10	00 15 30 45	Au bal musette Canzone Vedettes canad. Nouv. (10.55)	Act. Parler Bébé qui pleure Castro de la ch. "	Sur nos ondes Chansonnettes Entre nous Je vous ai tant	Nouv.-Musique Brighter day Bing Crosby Scrapbook	Qui chante? Siffler en tra- vaillant (10.55) News	Grant & Brett Undergarten Song shop	Nouvelles & Ballroom "			
					"		"		"		
					"		"		"		
11	00 15 30 45	Heure féminine Nouv. (11.55)	Actualités (11.05) Castro "	Franc. Louvain Mét. Rancourt Troubadours	Nouv.-Today's the day Break the bank	Par. de la ch. "	Read of life Big sister F. P. Farrell Laura	Nouvelles et Bert Taylor Kate Aitken Widder Brown			
					"		"		"		
					"		"		"		
P.M.											
12	00 15 30 45	Heure féminine Nouv. (12.55)	Nouvelles et Table tournante Mme est servie Sur le vif 12.55	Jeunesse dorée Rue Principale Réveil rural "	Jack Berch Guy Lombardo Nouvelles Devait drops in	Parade de la chansonnette "	Nouvelles BBC Chief problem Enlis. rurale "	Nouvelles News Quiz Nouv. et Sports Our gal			
					"		"		"		
					"		"		"		
1	00 15 30 45	Radio-journal et Heure féminine Nouv. (1.55)	Nouvelles Ref. de Paris Ryth. du jour "	Quelles nouvel. Nouvelles Tante Lucie Chansonnettes	Nv.-C. Wallace Rendez-vous Nouv. (1.55)	Nouv. et Par. de la chans. (1.55) Nouv.	Nouvelles Happy Gang "	Nouvelles et Pops concert "			
					"		"		"		
					"		"		"		
2	00 15 30 45	Méodies Nouv. (2.55)	Nouv.-Revue "	Grande sœur Maman Jeanne Ardent voyage Lettre à une...	Double or both Perry Mason Curtain calls	Hit on Parade "	Voyage My own mother Knowers "	Nouv.-Chant second spring Nora Drake Memory lane			
					"		"		"		
					"		"		"		
3	00 15 30 45	Méodies Nouv. (3.55)	Actualités Con. Cateil Avec le sourire Cordes qui ch.	Les malades Chefs-d'oeuvre "	Marg. McBride Club Calendar Tello-Test	For the asking "	Life can be... Ma Perkins Pepper Young Right to Happ	Nouvelles et Tea Time Showtime "			
					"		"		"		
					"		"		"		
4	00 15 30 45	Radio N.-Dame Carr. de la ch. Nouv. (4.55)	Act. et événem. socialux Ryth. sud-amér. R. Sud-améric.	Les malades Rythmes et chansons	" Guiding light Dr Makone Birthday club	Art. canadiens Oncle Troy Par. de la ch. Nouv. (4.55)	Words & music Reminiscing in tempo	Nouv. et Recor- Shop "			
					"		"		"		
					"		"		"		
5	00 15 30 45	Carr. de la ch. Nouv. (5.55)	Actualités et Ryth. de dame Chans. rythm. B. aux réponses	Ghast Blanc & noir Le 5 n. 30 P'tit bout de...	Western swing "	Chansonnettes "	Concert Maggie Muggins Don Messner	Nouvelles et B. Hickok Ballroom "			
					"		"		"		
					"		"		"		
6	00 15 30 45	Nouv.-Sport Carr. de la ch. Nouv. (6.55)	Bon appetit Dites-moi Forum sports Nv. chez-nous	Yvan l'interpète Nouv. et sport Revue En dinant	Sérénades "	Prog. Braising Chansonnettes "	Variétés Nouvelles Commentaires Rawhide	Nouvelles et Ballroom "			
					"		"		"		
					"		"		"		
7	00 15 30 45	Echo d'outre- mer Sélection (H.L.F.) Nouv. (7.55)	Trois enapelet Oncle Paul Mars. RCAF Colette & Roll	Un homme et... Metropole Peintres de la... Studio	Seulah Jack Smith Club 15 Maka mine...	Par. de la ch. "	Jimmie Shields Mercredi soir New wrighting	Nouvelles Dow Award 8 Peggy Brooks Sport			
					"		"		"		
					"		"		"		
8	00 15 30 45	Sélection CHLP Nouv. (8.55)	Faubourg &... Rue 2. pignons A déterminer Nouvelles 8.55	Ceux qu'on aime Studio	Escapade "	Variétés 1900 "	Can. Jewish composers Second scroll	Nouvelles F.B.I "			
					"		"		"		
					"		"		"		
9	00 15 30 45	Dilettante Nouv. (9.55)	En premier "	Radio-Carolin "	et happen'g... C.N.I.B. Show Paul Weston	Music Hall "	"	"	Take a chance "		
					"		"		"		
					"		"		"		
10	00 15 30 45	Bern. nouvelles Tino Rossi Sport (10.50)	Points de vue Conc. populaire Conférenciers Nouvelles	Nouvelles Conférenciers Jan Rubes "	Court et optn. "	Paris swing "	Nouvelles Round-up Jan Rubes	Nouv.-Sports Lardiwagon Nouvelles Cavalade			
					"		"		"		
					"		"		"		
11	00 15 30 45	Danse & Mont'l Nouv. (11.55)	Sports Chant. de genre Orchestre	Adagio Fin du jour	Nouv.-Sport Date with Don "	Manchettes et The Bands "	Concert Sweet & lively "	Nouv. et sports Prélude "			
					"		"		"		
					"		"		"		
MENUIT		Nouvelles et fin	Nouv. et orch.	Fin	Nouv. et mus.	Musique	Nouvelles	Nouvelles			

La crucifié: pour des raisons... politiques." Comment expliquer, comment se justifier, alors que les partis politiques et ses frères en religion lui collent l'étiquette communiste. L'évêque qui le condamne le fixe avec "une singulière expression de sympathie et de lassitude. Il sait, pour l'avoir jugé jusqu'au fond du cœur que ce prêtre devant lui, n'est pas communiste mais seulement un "imprudent" et cependant il devra lui enlever Sagny, dont Pierre avait déjà fait don à Dieu. Privé de ses grands enfants, le Père Pierre se préoccupe déjà de son remplaçant: "Saura-t-il les aimer comme il les a aimés lui-même". Les dernières pages tournées il est impossible aux lecteurs de ne pas avoir à leur tour le cœur brisé devant tant de misères et de grands.

Sur le plan littéral, "Les saints vont en enfer" est un des meilleurs romans que nous ait donné

l'après-guerre. Le style est haut en couleur, le dialogue dépouillé à l'extrême et d'une saisissante vérité. Et dans cette impasse de Sagny naît une poésie à l'image de cet épi de blé qui au printemps réjouit le cœur du petit Etienne et lui ouvre les portes d'une campagne fleurie où "tout doit sentir bon". Les personnages bons ou mauvais se détachent, s'imposent, viennent à nous, cependant qu'à chaque page domine la Présence infinie. Les passages relatant la mort de l'archevêque de Paris, mériteront d'être repris en anthologie et croyants comme incroyants ne peuvent que conserver une profonde estime pour Gilbert Cesbron. Lire ce livre, le relire, le faire connaître autour de soi c'est participer à l'œuvre d'apostolat ouvrier du Père Pierre, qui existe et continue, quelque part en France, l'œuvre admirable des prêtres ouvriers que Rome appelle les "comandos de l'Eglise".

Paul COUCKE.



Dow

PORT CREDIT, 6 — La Canadian Admiral Corporation fournira gratuitement aux quelque 50,000 propriétaires actuels de récepteurs de télévision, un dispositif spécial qui permettra de capter les émissions de nouvelle haute fréquence (U.H.F.) autorisée cette année.

En annonçant cette nouvelle, M. Stanley Lundy, gérant général des ventes à la Canadian Admiral, a déclaré que le dispositif était essentiel. Le changement de dispositif s'opère très facilement. On enlève un des dispositifs ordinaires pour le remplacer par le dispositif U.H.F. C'est aussi facile que de changer une lame de rasoir.

La compagnie Adintra avait prévu l'emploi de l'U.H.F. en fabriquant ses appareils. Au lieu de se servir des dispositifs non-adaptables, ce qui aurait permis une diminution du coût de production, elle a préféré se servir de dispositifs adaptables.



Un navire de 667 pieds navigue aujourd'hui sur les Grands Lacs

Le plus grand navire des Grands Lacs, le frétier "Sir James Dunn", a accompli son premier voyage sur les Grands Lacs en fin de semaine dernière.

Ce navire, qui a un déplacement de 27,500 tonnes et une longueur de 667 pieds, appartient à la Canada Steamship Line et a été construit dans les chantiers de Port Arthur qui appartiennent à cette compagnie.

Nommé en l'honneur de sir James Dunn, un industriel canadien de renom, il avait été baptisé par l'épouse de ce dernier.

L'équipage du navire est logé comme pas un équipage de vaisseau au monde. Le navire est ce qu'il y a de plus moderne au point de vue des accommodations et de l'équipement en instruments de navigation. Le navire a également de l'espace pour quatre passagers.

Il est commandé par le capitaine Percy Beatty qui a de longues années de service avec le C.S.L. A cause de sa longueur, le vaisseau ne peut encore venir à Montréal. Probablement que lorsque la canalisation du St-Laurent sera réalisée le "Sir James Dunn" pourra descendre jusqu'à Montréal et jusqu'à la mer. Pour le moment, il est prisonnier dans les Grands Lacs.

L'EMPRESS OF CANADA

Deux fonctionnaires en vue du gouvernement canadien, rentrent de mission outre-mer, M. E.-L. Davies d'Ottawa, vice-président de la Commission des Recherches pour la Défense, et M. George S. Patterson, consul général du Canada à Shanghai, sont au nombre des passagers du paquebot de 20,000 tonnes du Pacifique canadien "Empress of Canada" qui est attendu ici aujourd'hui venant de Liverpool.

Parmi les autres personnalités à bord, on remarque Mme Malcolm MacDonald, anciennement d'Ottawa, épouse du commissaire général du Royaume-Uni dans le sud-est de l'Asie; M. R.-E. Mander, de Londres, qui vient occuper le poste de chef du projet Courtauld (Canada) à Cornwall, Ontario.

Un certain nombre d'hommes d'affaires britanniques se trouvent aussi à bord, dont M. T.-P. Lister, de Londres, président de la Hackridge & Hewett Electric Co. Ltd.; M. H.-S. Broom, de Ellesborough, directeur-gérant de la Cie Broom & Wade, accompagné de M. H.-E. Izod, directeur de la même firme; M. H. Lewis, de Londres, directeur-gérant de Asta Models Ltd.; le major Walter Berry, de Boston Spa, Angl., directeur-gérant de la Hy Berry & Co. Ltd.; M. E.-V. Mold, directeur-gérant de la British Fon-

dants Ltd.; et l'hon. E.-V. Rhys, de Ower, directeur de la Willis, Faber and Dumas.

SERVICE DES SIGNAUX

3.00 P.M.

Montréal, 6 mai 1952.

MONTREAL A QUEBEC

Longue-Pointe, 5 — Clair, sud ouest. Montant 12.05 p.m. Eaglescliffe Hall, 11.10 a.m. St-Paul du Nord, 12.21 p.m. Beaver Cove, 10.15 p.m. Britannolene. Descendant midi Blue River.

Cap St-Michel, 14 — Clair, sud ouest. Descendant 12.10 p.m. Imperial Fredrickson.

Sorel, 39 — Nuageux ouest. Montant 11.40 a.m. Cetus, 1.00 p.m. Casco, 11.35 a.m. S.G.C. Safeguarder. Arrivé 10.10 a.m. M.W. C. Warren. Montant 2 p.m. Srel-doc.

Trois-Rivières, 71 — Clair, sud ouest. Montant 9 a.m. Casco, 10.15 a.m. Wabana. Parti montent 12.55 p.m. S.G.C. Verchères. Arrivé 9 a.m. B.F., 11.10 a.m. Mont Logan, 12.50 p.m. Coronation, 8.40 a.m. Rio Grande. Parti descendant 12.50 p.m. J. C. T., 10.35 a.m. Cap aux Rets. Arrivé 8.55 a.m. Penetang.

Batiscan, 88 — Clair ouest. Grondines, 98 — Clair, sud ouest. Descendant 11.50 a.m. Laurentide Trader. St-Nicolas, 127 — Nuageux ouest.

Quebec, 139 — Nuageux ouest. Parti montent 12.30 p.m. W. B. Reynolds, midi Rivière Malbaie, 11.55 a.m. Notre-Dame-des-Neiges, midi Ste-Anne-Transport. Arrivé 9.30 a.m. North Gapé, 12.15 p.m. Sibajak. Arrivé descendant 8.30 a.m. Cedarbranch, 9.25 a.m. Rina B.

GOLFE

Quebec O. — Montant 10 a.m. Krageholm, 76 milles est.

He-aux-Grues, 12 — Parti montent 11.35 a.m. J. B. Anna.

Port Alfred, 152 — Arrivé 4 p.m. samedi Tricabe, 11 p.m. Rincon Hills, 11.45 p.m. hier Dodin Marsano.

Pointe-au-Père, 158 — Montant 10.30 a.m. Empress of Canada, 100 milles est, 11.05 a.m. La Cumbre, 130 milles est. Descendant 12.15 p.m. Lady Cecil.

Rivière à la Martre — Montant 10.30 a.m. Empress of Canada, 10.30 a.m. Nipawan Park.

Pointe Renommée, 330 — Montant 7.25 p.m. Hendon Hall.

Cape Ray, 353 — Montant 1 p.m. Thetis.

Cape Race, 835 — Brume épaisse, nord-est.

Georges Lemay à l'amende

Georges Lemay, dont l'épouse est disparue au cours d'une excursion de pêche en Floride, l'hiver dernier, a été condamné, ce matin, par le recorder Pascal Lachapelle, à \$10 d'amende et aux frais, pour excès de vitesse en auto dans une rue de Montréal.

Lemay était représenté à la cour par Me Jean-Paul Grégoire.

La première ligne canadienne de chemin de fer, de Montréal à Laprairie, fut ouverte en 1836.

Chute d'un avion en Norvège: 11 morts

OSLO, 6 — (PAF) — Un bimoteur DC-3 s'est écrasé au sol et a été la proie des flammes dans la forêt à environ 150 milles d'Oslo aujourd'hui. On croit que 11 des 29 personnes se trouvant à bord ont perdu la vie. Toutefois, la police est d'avis que le nombre des morts est peut-être plus élevé.

L'avion venait d'Amsterdam avec à bord des membres de l'équipage d'un baleinier, le "Kosmos 3" qui venait d'arriver d'une expédition dans l'Antarctique.

L'avion s'est écrasé à l'aube près de Drangedal, une région montagneuse, couverte de forêts et de lacs au sud-ouest d'Oslo et qu'il est difficile d'atteindre.

Six des survivants de la tragédie ont pu parvenir à Drangedal y chercher de l'aide. Deux de ces personnes ont conduit une équipe de secours vers le lieu du désastre.

Des trains spéciaux avec à bord des médecins et des gardes-malades se sont dirigés vers Drangedal, de Kragerø, ville côtière située à environ 20 milles de Drangedal et de Kristiansand, à environ 80 milles du même endroit.

L'avion écrasé volait d'Amsterdam à l'aéroport de Jarlsberg, situé à environ 25 milles au sud-ouest d'Oslo.



(Photo Roger Janelle—La Patrie)

CHEZ LES PATHOLOGISTES — Vendredi et samedi s'est tenue à la Faculté de médecine de l'université de Montréal la 7ème assemblée annuelle de l'Association des anatomo-pathologistes de la province de Québec. Sur notre photo, à gauche le Dr Paul Martin, président sortant de charge, de l'Association et le Dr Donald A. Nickerson, professeur de pathologie à l'université de Boston, conférencier-invité.

Les malades mentaux ne peuvent pas être libérés de la prison

Certaines rumeurs voulant que des prisonniers de Bordeaux aient l'intention de mettre en liberté les aliénés criminels détenus dans la section-hôpital de la prison ont catégoriquement été niées, ce matin, par l'inspecteur général Norbert Labbé, de la Sûreté provinciale, et par les autorités de la prison. M. Labbé signale que tous les prisonniers sont actuellement enfermés dans les cellules gardées par ses hommes. Les seuls détenus qui peuvent circuler librement dans la prison sont des gens très dociles qui sont occupés à faire le ménage et cela sous l'œil vigilant de policiers. De plus le nombre de gardes et de policiers actuellement en service à l'intérieur de la prison pour voir à ce qu'aucun trouble ne se produise est de tout près de 200, soit presque le même nombre que celui des détenus. Il est donc impossible que les aliénés criminels puissent être libérés, de dire l'inspecteur Labbé.

Le R.P. Mongeau aux missions du Labrador

Le Reverend Pere Marcel Mongeau, O.M.I., vient de recevoir du R.P. Stanislas-A. Laroche, O.M.I., provincial des Oblats de l'est du Canada, sa nomination comme procureur des missions du Labrador. Il dépendra désormais de Son Exc. Mgr Lionel Scheffer, O.M.I., vicaire apostolique du Labrador.

Le Pere Mongeau appartiendra désormais à la mission de Lourdes de Blanc-Sablon, et on pourra le rejoindre, la plus grande partie de l'année, en s'adressant à la maison des Oblats, à Ville LaSalle.

Le Pere Mongeau est le frère de Son Excellence Mgr Gerard Mongeau, O.M.I., évêque titulaire de Cotabato, aux Philippines. Cet évêque missionnaire doit bientôt visiter la métropole.

Le Pere Mongeau faisait jusqu'ici partie du bureau de direction du Centre Catholique, à Ottawa; il

était chargé spécialement de la publicité de ses différents services, rédacteur du feuillet-missel à l'usage des enfants "Mon Petit Prie avec l'Eglise", chargé de répondre aux problèmes moraux soumis par les élèves des cours de préparation au mariage et des cours pour gens mariés; chargé des relations extérieures du Centre catholique et as-

sistant directeur du ciné-centre du même organisme. Le Pere Mongeau était aussi directeur diocésain à Ottawa de l'Intronisation au Sacre-Coeur au foyer.

Il sera désormais chargé de seconder et d'aider Son Exc. Mgr Lionel Scheffer, O.M.I., dans le ravitaillement des postes des missions du Labrador. Vu les grands besoins, la grande pauvreté de ces régions et les projets de construction d'église, Mgr Scheffer croit indispensable qu'un Pere soit nommé comme procureur de son vicariat.

Jeunes filles maigres, acquérez une silhouette élégante

Gagnez de 5 à 10 livres — et plus d'entrain

Des millions de jeunes filles ne peuvent pas perdre du poids sans perdre leur santé. Elles ont besoin d'un régime qui leur donne un corps ferme et élégant. Elles ont besoin d'un régime qui leur donne un corps ferme et élégant. Elles ont besoin d'un régime qui leur donne un corps ferme et élégant.

Le voyage aérien de grand luxe

L'AFRIQUE DU NORD

des vacances différentes, enchantées, à prix abordable

Avions de confort désiré: 34 passagers seulement. Succulente cuisine française. Tous les lundis, vol de luxe sans escale Montréal-Paris. Aussi de Montréal, service touristique: deux vols par semaine.

Consultez un agent de voyage ou

Immeuble de l'Aviation Internationale
rue Dorchester ouest, Montréal — UN. 6-8344

AIR FRANCE

LA LIGNE AÉRIENNE MONDIALE DE GRAND LUXE

76
PAYS
6
CONTINENTS

SERVICE "TOURISTE"
\$400.00 aller
\$600.00 aller retour

LES CIGARETTES PLAYER'S

sont mieux faites, se fument mieux,

ACHETEZ-EN UN PAQUET AUJOURD'HUI!

SONT meilleures



La Patrie

(Membre de la Canadian Press et de l'Audit Bureau of Circulation)
est imprimée et publiée au No 180 est, rue Ste-Catherine, Montréal, par la Compagnie de Publication de LA PATRIE limitée, Roland Dubois, Secrétaire-Trésorier, Téléphone LAN-ester 3121. Echange correspondant avec tous les différents services. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

PRIX D'ABONNEMENT

Edition du dimanche, Canada, 1 an	\$5.00
Edition quotidienne, Canada, 1 an	5.00
Edition quotidienne, Canada, 6 mois	2.75
Edition quotidienne, États-Unis, 1 an	6.00
Edition quotidienne, États-Unis, 6 mois	3.00
Edition du dimanche, États-Unis, 1 an	5.00

REPRESENTANTS

TORONTO, Ont.: Hugh Rose, chambre 101, Edifice McKinnon, 19, rue Melinda, Téléphone Empire 4-1016.
ÉTATS-UNIS: Ralph R. Mulligan, 141 East, 44th Street, Room 911, New-York 17, N.-Y.: 35 East, Wacker Drive, Chicago 1, Ill.: 3049 East, Grand Boulevard, Détroit 2, Mich.

MONTREAL, 6 MAI 1952

On fera enquête

L'annonce d'une enquête complète du gouvernement provincial sur la mutinerie qui a éclaté à la prison commune de Montréal répond au sentiment du public et celui-ci compte que cette enquête portera sur tous les aspects de l'administration de la prison et se traduira par les correctifs nécessaires ainsi que par les sanctions qui s'imposent. Le solliciteur général de la province, l'hon. M. Rivard, après consultation avec le premier-ministre et procureur-général, viendra incessamment à Montréal pour diriger cette enquête.

Il est indispensable que l'on maintienne le principe d'autorité à la prison commune et que la régie interne de cet établissement soit telle que le prestige de la justice y soit sauvegardé. Certaines révélations faites par des prisonniers sont de nature à inquiéter l'opinion publique et seule une enquête approfondie, suivie des réformes nécessaires, pourra rassurer celle-ci quant à l'efficacité et à l'équité du régime auquel sont assujettis les prisonniers.

L'inflation vaincue

par E. LETELLIER de SAINT-JUST

La levée de toutes les restrictions fédérales imposées au crédit donne satisfaction au commerce et à tous les consommateurs qui convoitaient l'achat de quelque article de prix élevé. À cet égard, l'annonce faite hier par le ministre des Finances aura pour effet de stimuler les ventes dans plusieurs secteurs du commerce de détail, notamment dans celui des automobiles. De même les banques se voient maintenant libres de faire des prêts sans exiger de l'emprunteur l'engagement que l'argent prêté n'est pas destiné à déjouer la réglementation du crédit aux consommateurs. En somme, c'est tout un ensemble de mesures restrictives qui disparaît et qui laisse le crédit sujet à la réglementation provinciale, beaucoup moins sévère.

Encore plus que l'effet même de la levée de ces restrictions sur la marche du commerce, l'indice qui comporte cette mesure nous paraît significatif. C'est la preuve que le gouvernement estime vaincue la poussée d'inflation qui avait haussé les prix depuis deux ans. Le ministre des Finances note une nouvelle baisse de l'index du coût de la vie, qui paraît vouloir suivre la tendance qui s'est manifestée pour la première fois au début de l'année. S'il en est ainsi, le Canada pourra se féliciter d'avoir gagné une grande bataille.

Dans son exposé budgétaire du 8 avril dernier, M. Abbott disait: « Je me crois fondé de dire ce soir que nos mesures se sont révélées sages et justes. Les événements ont démontré que le virus inflationniste que portait notre système économique s'était implanté plus solidement que je ne l'avais pensé. La hausse des prix qui s'est produite avant que nos mesures aient pu exercer tout leur effet a été de 5 p. 100 plus considérable que les prévisions sur

lesquelles le budget a été établi. Nous constatons maintenant que la hausse rapide des prix de gros a commencé de ralentir en avril-mai (1951); le sommet a été atteint en juillet et depuis, chaque mois témoigne d'une diminution légère mais constante. En février 1952, l'indice était inférieur de près de 5 p. 100 au sommet atteint en juillet 1951 et de 2½ p. 100 inférieur au niveau de février 1951 ».

C'est cette tendance marquée qui a amené le gouvernement à relâcher les restrictions imposées au crédit. Ces restrictions faisaient partie de l'arsenal anti-inflationniste du gouvernement, qui comprend aussi des mesures fiscales. Celles-ci n'ont été que légèrement modifiées lors de la présentation du dernier budget et l'effet de l'allègement se trouve effacé par l'imposition de la taxe qui doit défrayer les pensions de vieillesse; mais l'on peut entrevoir un dégrèvement pour l'année prochaine, si la baisse des prix se maintient.

Qu'est-ce que la famille ?

par Léon GRAY

Le monde est tributaire de trois grands dons. Aux Hébreux, il doit le concept du *Dieu un*; aux Grecs, l'idée des arts classiques; et aux Romains, le bienfait des institutions juridiques. Or ces Romains accordaient à la famille une importance tentaculaire, véritablement patriarcale; et ils en faisaient pivoter toute la structure sur l'autorité du chef, dite *patria potestas*; sorte de *petite patrie*. C'est donc la puissance du père (*pater*) qui était la pierre d'angle familiale, avec sa théorie des *agnats* et des *cognats*.

L'agnation était une parenté civile, éventuellement artificielle et indéfinie dans sa durée. Elle groupait tous ceux qui, liés ou non par les liens du sang, tombaient ou auraient pu tomber sous l'autorité paternelle d'un auteur commun, jusqu'à sa mort. Par contre, la *cognition* était la parenté du sang qui reliait descendants ou collatéraux à l'auteur commun. Donc la famille romaine reposait sur l'autorité du chef, et non sur le fait du mariage, comme en Droit moderne.

Et, toujours en Droit romain, la parenté civile ne se transmettait que par les mâles. Ainsi l'enfant n'avait de parenté qu'avec son père et ses frères, en principe; il devenait le parent de sa mère seulement si cette ascendante avait su passer sous l'autorité du père. Nous avons marché depuis lors. Et la femme doit son émancipation au christianisme, qui l'a parfaitement réhabilitée, mais sans l'assimiler complètement à l'homme. Le Droit canon ne l'admet point à l'autel: *tacet femina in Ecclesia*! La liturgie, d'autre part, y va de cette autre disparité; elle demande à la femme de se couvrir au temple, mais à l'homme de s'y découvrir.

Que voulez-vous? La femme est un chef-d'œuvre d'exception, de grâce et de dévouement; sa place est au foyer. En monarchie familiale, le mari est roi; et son épouse lui tient lieu de reine, n'assumant l'autorité plénière que si le conjoint n'est pas en mesure de l'exercer. La raison? C'est l'unité du ménage qui le requiert, *exclusivement*; et l'inégalité des personnes n'est aucunement en cause. Dimanche prochain, on célébrera les mérites exceptionnels de la maman: cette insigne pourvoyeuse de l'humanité, sans laquelle le monde serait frappé d'extinction.

Entre-temps, on fêtera le père et l'enfant. Car, du quatre au onze mai, c'est la huitaine de la famille, sous le haut patronage de Mgr l'Archevêque. La famille n'a-t-elle point la toute première place dans la société? Car elle en est la grande cellule. Et l'on a rétabli l'ordre des célébrations. Auparavant, on fêtait d'abord la mère, puis tardivement le père, sans le moindre mémoire pour les enfants. Voilà que l'on procède selon la hiérarchie providentielle, comme pour l'exemplaire famille de Nazareth. Si grande que fût Marie,

c'est à Joseph que revenaient l'éducation et la garde de Jésus-Enfant.

Aux femmes qui discutent leur rôle complémentaire, dans la marche du ménage, rappelons que la divine épouse a pris dans le ciel la première place, après avoir occupé la seconde sur terre conformément aux desseins providentiels. De même, l'enfant doit garder en mémoire le huitième Commandement de Dieu: « Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement. » Ainsi tous les membres de la famille seront unis dans le Christ comme le furent à Nazareth, Joseph, Marie et Jésus. Quoi de plus beau qu'une famille profondément chrétienne!

Ah! si l'univers ne se composait que de belles familles, il nous reporterait au paradis terrestre, c'est-à-dire aux portes du ciel. L'éternité bienheureuse: voilà bien notre unique destinée...

Protégeons notre bien

par Alonzo CINQ-MARS

Le printemps est à peine commencé que déjà plusieurs incendies ont éclaté dans les forêts de notre province, surtout dans la région de Montréal où une assez longue sécheresse et de forts vents les ont favorisés. Avec le retour de la saison chaude, pique-niqueurs et campeurs vont affluer de plus en plus nombreux dans nos forêts et y augmenter les causes d'incendie. De même que le nombre des accidents de la route augmente chaque année avec l'accroissement de celui des automobiles, devons-nous aussi nous attendre à voir se multiplier les feux de forêt dans la même proportion? Ce serait désolant. Aussi la nécessité s'impose-t-elle de prôner plus que jamais la protection de nos forêts contre le feu.

D'après des statistiques établies par le service provincial de protection des forêts, le nombre des feux de forêt, qui s'était limité à 500 par année jusqu'à 1924, a dépassé le millier en 1931 et s'est depuis lors maintenu au-dessus de 1,000, avec une tendance à la hausse au cours des dix dernières années. Voilà qui coïncide singulièrement avec l'accroissement du nombre des automobiles.

Si la plupart des automobilistes qui causent des accidents sur les routes sont à blâmer pour leur négligence, ils peuvent du moins se défendre en disant qu'ils ne l'ont pas fait exprès. Ils ont été imprudents, certes, ils ont péché par omission, mais ils n'ont pas précisément voulu commettre l'acte qui a provoqué l'accident. Les gens qui allument des feux de forêt n'ont pas même cette excuse. Quand, en roulant sur une route en forêt, ils jettent en dehors de l'auto une allumette en feu ou une cigarette allumée, ou quand ils quittent un feu de campement dans une forêt sans l'éteindre complètement, ils savent bien qu'ils font là ce qu'ils ne feraient pas si cette forêt leur appartenait personnellement. Ils se désintéressent apparemment de ce qu'ils croient ne pas leur appartenir.

Les forêts de la province de Québec appartiennent pourtant à tous ses citoyens, et leur destruction inutile lèse les intérêts de tous. Pourquoi faut-il tant de propagande pour les engager à ne pas détruire leur propre bien? Et pourquoi faut-il que cette propagande, qui dure depuis longtemps, ait eu jusqu'ici de si pauvres résultats? Qu'importe, il faut la poursuivre sans relâche, il faut rappeler sans cesse à nos gens l'importance que prennent chaque année nos forêts dont l'exploitation rapporte à notre province des revenus de plus en plus considérables, et la nécessité de les préserver du feu qui priverait de leur emploi des milliers de citoyens et ruinerait des centaines de localités.

De grandes améliorations ont été apportées depuis quelques années dans la lutte contre les feux de forêt. L'aviation et la radio ont été mises à contribution et ont rendu de grands services. Tout cela est fort bien, mais il est de

beaucoup préférable et moins coûteux de prévenir ces incendies que de les combattre.

Semaine de la Santé Mentale

(Message de l'hon. Paul Martin)

Comment se fait-il que le terme « mental » nous embête? Quand nous entendons l'expression *santé mentale*, nous pensons d'abord à la *maladie mentale*. Mais la santé mentale est beaucoup plus que l'absence d'une maladie mentale.

Tous, nous désirons une bonne santé mentale. Quand nous parlons de bonheur ou de paix de l'esprit ou de bonne entente, c'est de la santé mentale que nous parlons.

Un instituteur aide doucement un enfant à surmonter sa peur initiale de jouer et de travailler avec d'autres enfants. Un parent avec fermeté — mais avec bonne humeur et avec une patience infinie — insiste, afin qu'un adolescent rétif puisse développer un sens de la responsabilité. Le médecin fait comprendre à un patient inquiet et nerveux que sa maladie se rattache étroitement à son état d'esprit. Tous, ils sont les ouvriers de la santé mentale.

Au Canada, le mouvement en faveur de la santé mentale est né d'un souci du sort des patients souffrant d'une maladie mentale. Il y a trente-cinq ans, nos hospices d'aliénés étaient piteusement congestionnés et à court de personnel. Être atteint d'une maladie mentale voulait dire être disgracié, être condamné — peut-être pour plusieurs années — à une institution semblable à une geôle. Aujourd'hui, cependant, tout cela est changé. Au Canada, les services pour le traitement des personnes atteintes mentalement sont comparables à ceux d'ailleurs, et se perfectionnent de jour en jour.

Depuis 1948, les octrois fédéraux pour la santé mentale ont permis aux provinces d'élever le niveau de leurs programmes pour la santé mentale, en leur permettant d'entraîner et d'augmenter leur personnel, et notamment d'augmenter et de perfectionner leurs services pour la prévention et le traitement des maladies mentales. Travaillant avec nos gouvernements, nos universités, nos agences volontaires, l'Association canadienne pour la Santé mentale — fondée il y a presque trente-cinq ans — s'est dédiée au perfectionnement de la santé mentale au Canada.

La semaine présente, du 4 au 10 mai, a été réservée par ce groupe volontaire pour être la *Semaine de la Santé mentale*. Elle fournit à chacun de nous l'occasion de reconnaître ce qui a déjà été accompli et de voir combien de travail il reste à faire, alors que nous nous intéressons non seulement à prévenir la maladie mentale, mais, de plus en plus, à encourager une bonne santé mentale chez tous les Canadiens.

La Vie Souriante

par Maurice HUOT

Celui qui arrive tout humblement en déclarant qu'il ne veut qu'une toute petite place finit parfois par prendre tout le terrain.

Le comble de l'optimisme et de la confiance en l'avenir c'est de planter un arbre. Quel symbole, quel beau geste!

Après l'émeute tout rentre dans l'ordre ou bien dans le... désordre, comme on voudra.

— Vous êtes maintenant dans la tristesse; mais, quand je vous reverrai, la Bible votre cœur sera rempli de joie, et cette joie, personne ne pourra vous l'enlever. (Jean 16, 22). Texte choisi par la Société catholique de la Bible.

Les mots qui vivent

— La sainteté c'est la volonté énergiquement tournée vers le bien. — Lacordaire.

En marge de l'actualité

Nourrir ceux qui ont faim

(par Gaston COUCKE)

Au cours de la fin de semaine qui vient de se terminer, l'on a déchargé dans le port d'Athènes, en Grèce, une cargaison de farine canadienne évaluée à un million deux cent cinquante mille dollars, don du Canada aux régions affamées de ce pays qui fut l'un des berceaux de la civilisation.

En présence de notre ambassadeur, M. George L. Magann, la précieuse marchandise fut remise aux autorités qui en feront la distribution. Selon leurs calculs, cette farine permettra de nourrir quatre cent mille personnes pendant trois mois.

Ainsi, tandis que certains vont jusqu'à prétendre que les pays occidentaux livrent une guerre bactériologique sur les champs de bataille, le Canada donne le meilleur démenti à ces rumeurs en apportant la vie, et non la mort, à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, sans y être autrement contraint que par un sentiment d'humanité qui l'honore.

Cela dit, il est cependant assez déroutant de constater que l'un des pays ayant choisi la liberté en soit réduit à recevoir ainsi les miettes de régions aussi lointaines que la nôtre. Tout comme l'Inde, que ravage une famine grandissante, la Grèce, qui a repoussé l'idéologie communiste avec d'autant plus de mérite qu'elle est voisine de pays qui l'ont adoptée, se débat dans des difficultés auxquelles notre régime économique semble impuissant à apporter une solution.

Si le gouffre du réarmement cessait, demain, de recevoir la plus grande partie de la production américaine, les Etats-Unis et les pays à même régime économique connaîtraient les affres d'une crise due à une surproduction, alors que d'autres contrées manqueraient du nécessaire.

Les guerres ne semblent servir qu'à résoudre par l'absurde des problèmes auxquels nous ne trouvons aucune solution logique. Nous en arrivons ainsi à croire que ces conflits qui sèment la mort et la misère sont moins le fait de la cruauté des hommes que de leur incapacité à trouver un système harmonieux de répartition des richesses.

Aussi longtemps que nous ne l'aurons pas découvert, nous serons condamnés à trembler pour nous et la génération à venir. Si nous avions à choisir un titulaire au prix Nobel de la paix, nous trions le chercher parmi les économistes qui ont mis sur pied le plan Colombo, l'un des essais les plus probants pour tenter de résoudre par l'économie la tension internationale.

Retraite de préparation au mariage du 16 au 18

Il y aura une retraite de préparation au mariage à la Villa Saint-Jean de la Lande, du vendredi 16 mai au dimanche 18 mai.

Les retraitants voudront bien arriver pour l'entretien d'ouverture, à 8 h. du soir, et demeurer jusqu'à la clôture, à 5 h., dimanche après-midi.

Pour tout renseignement s'adresser à la Villa Saint-Jean, 468 rue Champlain, Saint-Jean, P.Q. Téléphone: 2539 (à nos frais).

Abolition des restrictions sur les achats à crédit

OTTAWA, 6 — (PCF) — Le gouvernement canadien a levé les restrictions sur le crédit au consommateur, après que l'office fédéral de la statistique eut annoncé une troisième baisse consécutive de l'indice du coût de la vie.

L'indice, au cours du mois de mars, a baissé de 4-dixièmes de point à 188,7, à la suite de réductions dans les prix des aliments, des vêtements et des meubles.

Il est basé sur les prix en vigueur au cours de la période 1935-39.

DERNIER DECLIN

Le dernier déclin a été moins considérable cependant que la baisse d'un point et 7-dixièmes enregistrée en janvier, et que celle de sept-dixièmes, en février. La baisse totale pour les trois derniers mois a été de 2,8. Le sommet établi en décembre était de 191,5.

La suspension des restrictions sur le crédit, qui entre en vigueur aujourd'hui, suit une promesse faite en janvier dernier par le ministre des Finances, M. Abbott, qui avait alors porté de 12 à 18 mois la période accordée pour les paiements. M. Abbott avait promis qu'il annoncerait d'autres réductions, lorsqu'il serait convaincu que le Canada a gagné la lutte contre l'inflation.

Apparemment, c'est la dernière baisse du coût de la vie qui l'a convaincu.

CONDITIONS MEILLEURES

Il a annoncé la nouvelle aux Communes quelques minutes seulement après la publication de l'indice.

Les restrictions sur le crédit, imposées en novembre 1950, exigeaient un paiement initial de 50 pour cent, dans le cas des automobiles, et de 33 1/3 pour cent dans le cas des autres articles, tels que les meubles, les poêles électriques et les lessiveuses. Le temps alloué pour les autres paiements était de 18 mois.

M. Abbott a exprimé l'opinion que les conditions se sont suffisamment améliorées pour que le gouvernement puisse sans crainte lever les restrictions. Il a cependant donné l'avertissement qu'il n'hésiterait pas à les imposer de

nouveau, si elles devenaient nécessaires.

POUR L'AVENIR

Pour cette raison, et à "cause des incertitudes de l'heure présente," il a déclaré qu'il demandera le renouvellement des lois sur le crédit, qui doivent expirer le 31 juillet prochain. Les autorités disent que le prolongement sera probablement d'un an, soit jusqu'au 31 juillet, 1953.

Avec la suspension des restrictions sur le crédit, l'organisation gouvernementale de contrôle prendra fin. L'administrateur du crédit, J.-G. Bertrand, assumera probablement de nouvelles fonctions, et le groupe des 10 inspecteurs sera absorbé par d'autres divisions du gouvernement.

LES DETAILLANTS

Les détaillants, en général, ont appris la levée des restrictions avec soulagement. Ceux qui vendent des réfrigérateurs, des automobiles, des appareils de radio, et des poêles électriques réclamaient cette mesure depuis plusieurs mois. On prétendait que les restrictions étaient responsables de la diminution des achats constatée l'an dernier et au cours des premiers mois de 1952.

Les réductions de la taxe d'accise contenues dans le budget de M. Abbott, le mois dernier, ont aidé à augmenter le volume des achats, mais plusieurs marchands ont affirmé qu'en dépit de ce fait, leur chiffre d'affaires n'était pas encore bien élevé.

CHAMBRE DE COMMERCE

M. R.-B. Perrault, président de la Chambre de Commerce canadienne a dit aujourd'hui que l'abolition des restrictions du crédit aux consommateurs annoncée par le ministre des Finances M. Abbott "marque un autre pas significatif dans la marche visant à alléger les

Le trésor de la SANTÉ par le DR. C.-A. DEAN

La lumière fluorescente

Pour une raison obscure, beaucoup de gens croient que la lumière fluorescente peut endommager la vue à cause de quelque propriété que ne possèdent pas les autres sources de lumière. On a soupçonné les parties ultra-violettes et infra-rouges de cette lumière. La lumière fluorescente n'est pas dommageable et elle ne devrait pas fatiguer les yeux lorsqu'elle est bien installée et qu'on s'en sert de façon convenable. N'importe quel système d'éclairage peut être éblouissant. Une lumière excessive peut produire des symptômes de fatigue de l'œil chez certains individus, peu importe la source de la lumière. La lumière ultra-violette dans un ciel bleu clair est plusieurs fois plus grande que celle produite par une lumière fluorescente. L'énergie infra-rouge de la lumière fluorescente ne produit aucun effet connu sur l'organisme, à l'exception de la chaleur qui est d'ailleurs insignifiante.

Q. — Je suis une femme de 35 ans. A plusieurs reprises, j'ai voulu devenir enceinte, mais ce n'est que récemment que j'ai appris que je souffrais de troubles de la thyroïde. Que pensez-vous de mon cas ?

R. — N'importe quelle sorte de trouble glandulaire a pour résultat ordinaire une décroissance de la fertilité. Les maladies de la thyroïde peuvent empêcher la grossesse, mais ces maladies peuvent être guéries.

Le prochain article du Dr Dean, intitulé: "Inconvénient de la pénicilline", paraîtra dans la "Patrie" de mercredi, 7 mai.

restrictions estimées à enrayer l'inflation".

M. Perrault a dit que tout porte à croire que le gouvernement est d'avis que l'ère de la pression inflationniste est passée.

"La révocation des règlements sur le crédit aux consommateurs devrait provoquer la reprise des industries dans des régions où le chômage sévit" a-t-il dit.

Les inondations frappent l'Utah

SALT LAKE CITY, 6. (PAF) — D'autres familles ont reçu l'ordre d'évacuer leurs maisons aujourd'hui dans l'Utah, où les routes sont inondées.

En certains endroits, le niveau de l'eau atteint les toits. Les inondations ont fait une première victime.

Les habitants de Provo Canyon

doivent quitter leurs foyers. La rivière Provo a débordé et il y a deux pieds d'eau sur la route à Vivian Park.

A Weber Canyon, plus de 40 familles sont sans abri et près de 1,500 autres ont été chassées de leurs foyers à Salt Lake City.

La rivière Weber a enfoncé une digue et la crue a gagné les routes. A Weber Canyon, seuls émergent les toits et les étages supérieurs de quelques immeubles. La crue ne doit atteindre son point culminant que dans plusieurs jours.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE

DESSINS DE FABRIQUE

EN TOUTS PAYS

MARION & MARION

Raymond A. Robit J.-Alfred Bastien
1510, RUE DRUMMOND
MONTREAL

(Photo Roger Janelle—La Patrie)

2 ANS POUR PAYER CETTE LESSIVEUSE — La lessiveuse photographiée ci-haut fait partie des nécessités domestiques désormais sujettes aux nouvelles réglementations annoncées par M. Douglas Abbott. Cet article, au-dessus de \$300, pourra être payé en 24 mois.

"La meilleure bière de riz à mon goût!"

"Kingsbeer"



En tout temps et partout
Elle plaît à tous les goûts

AVIS

L'honorable M. Antonio Barrette, Ministre du Travail de la province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi de la Convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), donne avis par les présentes qu'il a reçu une requête en extension à la convention collective de travail relative à l'industrie de la fabrication des produits de métal en feuilles dont la juridiction territoriale s'étend à l'île de Montréal et un rayon de 15 milles de ses limites.

L'avis de requête d'extension a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 26 avril 1952 de la façon suivante :

L'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la Convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes ci-après mentionnées lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre :

D'UNE PART :

La Chambre de Construction Inc., Section de la fabrication en métal en feuilles.

ET D'AUTRE PART :

The Sheet Metal Workers International Association, Local 146, pour les employeurs et les salariés de l'industrie et des métiers visés, suivant les conditions ci-après décrites :

1. **Définitions :** Pour les fins d'application de la convention les mots et termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée :

a) Le terme "sous-contremaître" désigne un salarié nommé par son employeur à cette position et dont les fonctions sont d'aider le contremaître dans l'exécution de son travail régulier.

b) Le terme "chef d'équipe" désigne un mécanicien chargé de l'exécution d'un travail et qui a un groupe de salariés travaillant sous sa juridiction.

c) Le terme "mécanicien en métal en feuille" désigne tout salarié qualifié qui peut lire les plans et exécuter d'après les dessins, toute opération relative à la fabrication du métal en feuille et des métaux similaires, sans aide ou surveillance.

d) **Soudeurs :** 1° Le terme "soudeur classe A", désigne tout salarié possédant une connaissance complète de la soudure acétylène ou électrique de tout métal en feuille ou des métaux similaires et pouvant exécuter lui-même, d'après les plans et devis toutes les opérations de son métier, sans aide ou surveillance.

Note : Un soudeur qualifié en vertu de l'article 25 des règlements en exécution de la loi des Appareils sous pression et approuvés par le Unifired Pressure Vessel Code, édition 1943, doit être considéré comme un soudeur de la classe "A".

2° Le terme "soudeur classe B", désigne tout salarié possédant une connaissance complète de la soudure acétylène ou électrique du métal en feuille ou des métaux similaires et pouvant exécuter, d'après les plans et devis, les opérations de son métier, selon les instructions qu'il reçoit.

3° Le terme "soudeur classe C" désigne tout salarié possédant une certaine connaissance de la soudure acétylène ou de la soudure électrique du métal en feuille et des métaux similaires et pouvant exécuter les opérations de son métier selon les instructions qu'il reçoit.

4° Le terme "soudeur en série" désigne tout salarié affecté à un travail de routine en soudure dont le taux de salaire est automatiquement majoré de la façon indiquée à l'article VII.

e) **Machiniste :** 1° Le terme "machiniste-mécanicien" désigne tout salarié qualifié possédant une connaissance complète de la machinerie et pouvant exécuter sur plans et devis toutes les opérations de son métier, sans aide ou surveillance.

2° Le mot "machiniste" désigne tout salarié qualifié possédant une connaissance complète de la machinerie et pouvant exécuter sur

plans et devis toutes les opérations de son métier, sous surveillance.

f) Le mot "outilleur" désigne tout salarié spécialisé dans la fabrication des poinçons, guides et outils. L'outilleur doit être capable de produire ces articles d'après les dessins ou esquisses en employant l'outillage régulier de l'atelier, sans aide ou surveillance.

g) Le terme "compagnon peintre" désigne tout salarié qui a toute l'expérience voulue pour peindre les métaux et autres matériaux de même nature, soit au pinceau, au pistolet ou par immersion et pour faire le nettoyage et la cuisson nécessaire. Il doit pouvoir préparer les couleurs et mélanger sa propre peinture et avoir été engagé spécifiquement comme peintre.

h) Le terme "peintre au pistolet" désigne tout salarié travaillant durant au moins 70% de son temps à peindre au pistolet et qui peut mélanger la peinture utilisée pour cette opération et prendre soin du pistolet.

i) Le mot "forgeron" désigne tout salarié capable d'exécuter le travail appartenant au métier de forgeron.

j) Les mots "préposé aux machines" désignent tout salarié capable de monter et d'ajuster sa machine pour les opérations ordinaires à exécuter et de voir au fonctionnement de sa machine d'une façon compétente. Les préposés à la cisaille mécanique, à la pileuse et découpeuse mécanique ou à la machine à rouler (roll forming) — à l'exception de la machine à ourler (lock former) Pittsburgh — sont considérés comme préposés aux machines.

k) Les mots "assembleur" et "ouvrier spécialisé" désignent tous salariés qui peuvent exécuter toute opération d'après les instructions, lire les détails apparaissant sur les plans et exécuter des travaux requérant moins de compétence que ceux qu'exécutent les ouvriers qualifiés.

l) Le terme "ouvrier de la production" désigne tout salarié qui, ayant reçu l'entraînement nécessaire, exécute du travail ayant trait à la fabrication en série, lequel requiert moins d'expérience que celui des assembleurs et ouvriers spécialisés; tel salarié n'est pas requis de lire les détails sur les plans.

Par "fabrication en série", on entend une fabrication qui nécessite la répétition des mêmes opérations plusieurs fois durant la même journée.

m) Le terme "chef de groupe" désigne tout salarié qui n'est pas un mécanicien et qui est chargé de la direction d'un groupe d'hommes en vue de l'exécution d'instructions déterminées tombant sous le coup de sa propre classification ou d'une classification inférieure.

n) **Aides :** Les aides sont des salariés qui assistent et qui aident les ouvriers qualifiés appartenant à une classification supérieure à celle des ouvriers de la production.

o) **Apprentis :** Les apprentis sont des garçons ou jeunes gens de 16 à 21 ans; ils reçoivent un carnet d'apprentissage du Comité paritaire. Ce carnet doit être dûment rempli par les employeurs avec mention des périodes de travail dans le métier.

p) **Garçons :** Les garçons de 16 à 18 ans inclusivement peuvent être affectés à un travail de routine, aux taux établis pour les apprentis dans le paragraphe "i" de l'article VII, jusqu'à ce qu'ils atteignent le taux régulier des aides. Par travail de routine, on entend le travail des messagers, des commissionnaires ou autre occupation de semblable nature.

Si un garçon est placé dans une autre classification, il doit être rémunéré en conséquence.

Les garçons autres que ceux affectés à un travail de routine ne peuvent toutefois, dépasser en nombre le cinquième des salariés de l'établissement.

g) **Divers :** Les salariés employés régulièrement comme expéditeurs, hommes d'entrepôts ou magasiniers doivent recevoir \$0.05 l'heure de plus que le taux minimum des aides. Le salarié en charge de ces départements doit recevoir \$0.15 l'heure de plus que le taux minimum des aides. Toutefois, les salariés employés temporairement à ces fonctions continuent de recevoir leurs taux réguliers de salaire.

r) Le terme "polisseur classe A", désigne un salarié qui polit les métaux et alliages de formes variées sans en altérer la forme et les con-

tours; prépare les colles et autres bases adhésives, choisit les différents abrasifs; forme et ajuste les meules en vue d'obtenir un rendement uniforme.

II. **Juridiction territoriale :** La juridiction territoriale de la présente convention comprend l'île de Montréal et un rayon de quinze (15) milles de ses limites.

III. **Juridiction industrielle et professionnelle.**

a) La présente convention s'applique à tous les établissements s'occupant de la fabrication des produits de métal en feuille. Les produits de métal en feuille comprenant tout matériel usiné ou article fabriqué entièrement ou en majeure partie de métal en feuille d'une épaisseur variant de .0043 de pouce à .1875 de pouce. Le métal en feuille désigne l'acier et le fer ainsi que tout métal non-ferreux ou alliage.

b) La présente convention ne s'applique pas aux établissements industriels ou aux salariés de ces établissements déjà régis par une convention collective de travail rendue obligatoire par décret en vertu de la Loi de la convention collective; il ne s'applique pas non plus à la construction de navires, d'avions ou à la fabrication des produits suivants: cannettes en métal et ustensiles; poêles et fournaies fabriquées par des fonderies; chaudières et radiateurs électriques; réfrigérateurs et humidificateurs électriques; lampes, appareils et accessoires électriques.

IV. **Durée du travail :** a) La semaine régulière de travail est de quarante-deux (42 1-2) heures et demie. La durée journalière ne doit pas excéder huit heures et demie (8 1-2), sans détermination des heures de commencement et de cessation du travail.

b) **Déductions pour retard :** 1°

Horloge de présence à la minute : Une déduction de quinze (15) minutes est imposée pour tout retard excédant trois minutes par quart d'heure sur les horloges qui enregistrent les minutes, i.e. pour les retards de quatre (4) à dix-huit (18) minutes, la déduction est de quinze (15) minutes; pour les retards de dix-neuf (19) à trente-trois (33) minutes, la déduction est d'une demi-heure et ainsi de suite.

2° **Horloge de présence au dixième d'heure :** Dans les établissements où ces horloges sont en usage les salariés doivent poignarder leur temps dans les six minutes qui précèdent l'heure fixée pour le commencement du travail et dans les six (6) minutes qui suivent la cessation du travail. La déduction imposée pour les retards en regard de ce système est la suivante: quinze (15) minutes pour les retards d'un (1) ou deux (2) points (6-12 minutes) et une demi-heure pour les retards de trois (3) quatre (4) et cinq (5) points (18-24-30 minutes).

V. **Travail supplémentaire :** a)

Tout travail exécuté en plus de huit heures et demie (8½) par jour et tout travail exécuté le samedi est considéré comme du travail supplémentaire.

b) Tout travail supplémentaire doit être rémunéré au taux de salaire et demi par rapport au salaire régulier.

c) Le double du taux de salaire régulier doit être payé pour tout travail exécuté les dimanches et les jours de fêtes suivantes: Le Premier de l'An, le Vendredi-Saint, le 24 mai, la fête de la Confédération, la fête du Travail, le jour d'actions de Grâces, le jour de Noël, ou tout autre jour désigné par une loi ou un décret pour remplacer l'une des fêtes ci-haut mentionnées.

Toutefois, à la discrétion des employeurs et des salariés de tout établissement agissant par l'intermédiaire de l'association les représentant, il est permis de substituer à une fête statutaire mentionnée dans le décret une autre journée mutuellement acceptée; dans ce cas, le taux de salaire régulier est payable le jour de congé statutaire mais le taux de salaire double doit être payé le jour convenu.

VI. **Congés payés :** Le Premier de l'An, le Vendredi-Saint, le 24 mai, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, la Confédération, la Fête du Travail, le jour d'Action de Grâces et Noël, sont des congés payés aux taux réguliers aux conditions suivantes:

a) 1. Lorsqu'un desdits jours de fête tombe un dimanche, le lundi

suivant doit être observé comme un jour de congé payé.

II. Lorsqu'un des jours de congé tombe le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi ou le vendredi, la rémunération est celle d'une journée de travail au taux régulier de salaire.

b) Pour avoir droit aux congés, les salariés doivent avoir été au service de l'employeur depuis au moins 30 jours.

c) Pour avoir droit à la rémunération, il faut de plus, que les salariés ne soient pas absents le jour ouvrable qui précède et celui qui suit le congé, exception faite, cependant des absences causées par 1° un décès dans la famille même du salarié; 2° la maladie; 3° une permission écrite de l'employeur; et 4° la participation à un jury.

d) Les salariés requis de travailler l'un des jours ci-haut mentionnés doivent recevoir une journée complète de salaire au taux régulier en plus de la rémunération qu'ils auraient reçue s'ils avaient chômé.

VII. **Salaires :** Les taux minima de salaires suivants s'appliquent aux catégories de salariés ci-après énumérées. Aucune des dispositions du décret ne peut avoir pour effet de réduire les taux horaires des salariés actuellement en vigueur.

Classifications: Taux horaires

a) Compagnons:	minima
Mécanicien en métal en feuille	\$1.57
Sous-contremaître	1.71
Chef d'équipe	1.84
Soudeur classe "A"	1.64
Soudeur classe "B"	1.51
Soudeur classe "C"	1.38

Soudeurs en série:

Premier semestre	1.12
Deuxième semestre	1.18
Troisième semestre	1.25
Quatrième semestre	1.30

Subséquentement, ils sont éligibles à la classe "C", à \$1.38 de l'heure, s'ils possèdent les qualifications requises.

Polisseur, classe "A"	1.45
Machiniste	1.38
Mécanicien-machiniste	1.59
Outilleur	1.64
Peintre	1.49
Peintre au pistolet	1.31
b) Forgeron	1.51

c) Préposé au fonctionnement des machines

d) Assembleur et ouvrier

spécialisé

e) Ouvrier de la production

f) Aide

g) **Chefs de groupe :** Les chefs de

groupe doivent recevoir \$0.10 l'heure de plus que le minimum établi dans le décret pour leur classification.

Les aides qui ont atteint le taux de \$1.15 l'heure peuvent être employés régulièrement comme "ouvrier de la production", si l'employeur peut le faire.

h) Les apprentis tôliers doivent être rémunérés sur la base suivante:

Première année: 50% du taux du

mécanicien.

Deuxième année: 60% du taux du

mécanicien.

Troisième année: 70% du taux du

mécanicien.

Quatrième année: 85% du taux du

mécanicien.

i) Les garçons de 16 à 18 ans inclusivement commencent à \$0.75 l'heure et reçoivent une augmentation de \$0.05 l'heure après chaque semestre de travail ininterrompu. Toutefois, lorsqu'ils atteignent leur 19ème année, ils doivent être classés comme aides et rémunérés comme tels.

j) **Divers.**

Conducteur de camion, magasinier, homme d'entrepôt, préposé à l'expédition et à la réception des marchandises

\$1.15

k) Les salariés faisant partie des

équipes de nuit doivent recevoir

\$0.05 de plus l'heure que les taux

ci-haut mentionnés.

VIII. **Taux pour équipes irrégulières :** Un boni de cinq cents (\$0.05)

l'heure doit être payé aux salariés

des équipes irrégulières pourvu que

la majeure partie du temps consacré à ces équipes tombe en dehors

des heures régulières du travail

quotidien de l'établissement ou de

l'atelier visé.

IX. **Vacances payées :** a) Tous les

salariés qui ont douze mois de service

continu pour le même employeur au

premier mai, ont droit à une semaine

de vacances payées à raison de 2% du

salaire lors des vacances; le calcul

de la rémunération est basé sur le

nombre d'heures régulières de travail

(surtemps non compris) effectués

durant les douze mois précédents.

b) Les salariés qui n'ont pas déjà reçu de rémunération de vacances et qui y ont droit parce qu'ils ont travaillé pendant douze mois continus pour le même employeur à la date du premier mai doivent, à la période de vacances, être rémunérés selon le nombre d'heures régulières effectuées de la date de l'embauchage original au trente avril au taux de salaire en vigueur à la date des vacances.

c) Tous les salariés qui ont cinq ans ou plus de service pour le même employeur au premier mai ont droit à deux semaines de vacances payées à raison de 4% des heures régulières effectuées durant les douze mois précédents, du premier mai au trente avril, au taux en vigueur à la date des vacances.

d) Tous les salariés qui quittent leur emploi avant de prendre leurs vacances annuelles doivent recevoir la rémunération de vacances à laquelle ils ont droit en vertu des présentes dispositions ainsi que celle qu'ils ont gagnée dans l'année courante à la suite de services qualifiés, calculée à compter du premier mai jusqu'à la date de cessation de l'emploi.

e) Les salariés qui quittent leur employeur avec plus de douze mois de service pour ce dernier et qui, jusqu'à cette date, n'ont reçu aucune rémunération de vacances ont droit à une rémunération de vacances égale à 2% des heures régulières de travail effectuées à compter de la date de l'embauchage original au taux du salaire en vigueur lors du départ.

f) Les salariés qui quittent leur employeur ou qui sont renvoyés avant d'avoir terminé une année de service ont droit à une rémunération pour vacances égale au salaire de 2% des heures régulières effectuées depuis l'embauchage original ou depuis la date des vacances précédentes, selon le cas.

g) L'employeur peut exiger que l'établissement soit fermé pour la période de vacances; il lui est loisible, également, d'échelonner les vacances de ses salariés en vue de maintenir un rendement continu. Dans ce dernier cas, il doit s'efforcer de plaire à ses salariés lorsqu'il s'agit de fixer la date de leurs vacances.

h) Les vacances doivent être prises entre le premier (1er mai) mai et le trente (30) septembre.

Toutefois, après entente entre l'employeur et le salarié, ce dernier peut prendre ses vacances après le trente (30) septembre.

X. **Apprentissage :** a) La période d'apprentissage est de quatre (4) années; il faut que l'apprenti termine son apprentissage pendant cette période.

b) Dans le calcul de cette période de quatre années, tout temps perdu par l'apprenti doit être compensé. A l'expiration de ladite période, si selon l'employeur, l'apprenti ne s'est pas qualifié mécanicien, il peut être requis de travailler une période additionnelle ne dépassant pas six (6) mois.

c) Il peut y avoir un apprenti tôlier par deux mécaniciens de métal en feuilles (tôliers) et la même proportion doit être observée dans le cas des machinistes et apprentis machinistes.

d) Les apprentis qui ont fréquenté une école régie par la Loi de l'enseignement spécialisé doivent recevoir un crédit proportionnel à la durée de leurs études dans les métiers du métal en feuille et au résultat de leurs examens.

XI. **Retenues :** Les retenues sur les salaires, sauf celles requises par la Loi, ne sont faites qu'à la suite d'une autorisation écrite du salarié.

XII. **Classement :** Le salarié est classifié par son employeur, lequel doit fournir à chaque salarié une carte de classement convenablement remplie et signée. On procédera à ce classement en tenant compte de la nature du travail tel que défini et classé dans la présente convention. Au cas de désaccord, le salarié a l'opportunité de prouver qu'il est compétent pour exécuter le travail de la catégorie pour laquelle il se croit qualifié.

XIII. **Griefs :** Toute mécontente au décret et tout grief des salariés sont soumis, par le comité d'atelier, au surintendant de l'établissement; à défaut d'un règlement satisfaisant, le tout peut être soumis à l'employeur concerné. Dans le cas où l'employeur et le comité d'atelier ne peuvent s'entendre, le tout est soumis par écrit, au Comité paritaire

(Suite à la page 11)

(Suite de la page 10)

qui est chargé de la mise à exécution du décret.

XIV. Lors de la ratification de la présente convention le comité paritaire existant, formé pour surveiller l'application du décret antérieur dans la juridiction territoriale déterminée par la présente convention, demeure en fonction et surveille la mise à exécution de la présente convention jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé. Ce nouveau comité succède à l'ancien et est investi de tous les actifs et droits du dit comité; il assume également toutes les dettes de l'ancien comité en vertu du décret antérieur.

XV. Durée du décret: Le décret sera valable à compter du jour de sa publication dans la Gazette officielle de Québec et demeurera en vigueur pendant une période d'une année après cette date, sans reconduction.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail,
GERARD TREMBLAY.

Ministère du Travail,
Québec, le 26 avril 1952.

Nécrologie

Au milieu d'un important concours de parents et d'amis, eurent lieu récemment les funérailles de Mme Stanley Snow, née Corona Mickey Greaves, épouse du sergent Stanley Snow, du régiment Black Watch, demeurant à 1968, rue Sherbrooke. Mme Snow est décédée à l'hôpital Notre-Dame, à l'âge de 38 ans, des suites d'une courte maladie.

Précédée de quatre landaus de fleurs, le cortège funéraire quitta les salons funéraires Bonnier-Duclos-Bonnier, 3503, rue Papineau, à neuf heures et trente, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service fut chanté par le R. P. Léopold Dumas, O.M.I., missionnaire au Basutoiland, cousin de la défunte. Le diacre et sous-diacre étaient MM. les abbés S. Vanier et J. P. Lebeau, vicaires de la paroisse. La levée du corps fut faite par M. le chanoine J. A. Bourassa, P. Th. V.P., curé. La défunte laisse dans le deuil, son époux M. Stanley Snow; ses fils: Norman et Allan; sa sœur: Mme Roland Alarie, née Germaine Greaves; sa belle-mère: Mme B. Snow; ses frères et belles-sœurs: M. et Mme Edmond Greaves et M. et Mme Gérard Greaves; ses beaux-frères: M. et Mme Lester Snow et M. et Mme Gondor Snow, M. et Mme Gerry Walker, M. Roland Alarie et Lionel Snow, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Dans le cortège on remarquait son époux et ses fils, ses frères, beaux-frères et neveux, ces derniers MM. Jean-Paul Sarault, Pierre Greaves, D'Arcy Alarie; ses oncles: MM. J. Charbonneau, G. Archambault et A. Archambault, de même que MM. S. Côté, H. Delorme, R. Brabant, D. Brabant, G. Brabant, E. Archambault, L. Archambault, H. Dumas, E. Ribert, A. Albert, R. Maher, A. Maher; J. Greaves, L. Greaves, J. S. Bleau, J. Greaves, A. Massé, Dr L. P. Laporte, Ernest Langlois, Louis Imbault, O. Roussin, Paul Sirard, M. Pruneau, E. Strard, John Murdoch, A. G. MacDonald, R. Vau, E. Byersdale, Edgar et René Demarble, Beaulieu, René Thibodeau, Ruben Thibodeau, René Charbonneau, Henri Monty, R. Brown, E. Laporte, J. Pessop, R. Oeplock, J. Edwards, R. Nadeau, R. McLean, R. Vandellac, A. Morin, Alfred Roy, J. D. Burnett, Roger Lamarre, Emilie Lupien, Guy Pesant, J. L. Clark, J. Rogers, A. Lussier, T. Tessier, M. Barrette, René Barrette, René Sarault, E. J. Brasseau, R. Desjardins, Marcel Jetté, A. Major, Fred Norman, Jean Robert, K. McLean, M. Gareau, J. Jacksonhant, N. J. Parizeau, M. Williamson, T. Larkin, A. Lafrance, J. Ross, R. Orlie, W. Poirier, R. Saulnier, major G. Catery, J. MacPherson, capitaine René J. Roe, A. Neveu, A. T. Breen, A. Girard, David Hébert, L. Duclos, P. Dollard, H. Dollard, P. Fontaine, E. Chantier, G. Chantier, D. McEwen, R. S. M. Dymis, P. O. Powell, capt. Gene Beveridge, L. Turner, D. Keith, D. Beland, J. G. Blain, L. Selkirk, James Selkirk, James Roscoe, J. Meib, B. Rankin, M. E. Levasseur, J. Shears, F. Smyth, L. Gauthier, J. G. Perreault, R. Rickard et plusieurs autres.

Récemment ont eu lieu les funérailles de M. Georges W. Moreau, financier et taverneur bien connu dans le monde des affaires.

Le cortège, précédé de trois landaus de fleurs, est parti des salons funéraires, à 5310, avenue du Parc, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service a été chanté à 9 heures par M. l'abbé Jean Bobinas, curé de St-Casimir, assisté de R. P. Ludger Brien, S.J., comme diacre et du R. P. J. A. Morin, C.S.V., comme sous-diacre. La chorale sous la direction de M. Auguste Descares exécuta la messe de Péroli. Mme F. M. Graton touchait l'orgue.

Dans le cortège on remarquait: son beau-frère: M. Peter Bobinas; ses neveux: MM. Peter et Michel Bobinas; ses cousins: MM. Emilie, Hector et Gabriel Durocher; son oncle: M. Albert Brodeur.

On remarquait également: Me Léon Bissonnet, C.R., Dr Charles Bissonnet, D.S., J. A. Boucher, R. Chailfoux, C. Campeau, C. E. Laurent, Georges St-Onge, G. A. Dion, M. J. E. Cardinal, N. P. Me Emilie Cardinal, N.P., hon. Georges E. Dansereau, Roch Jolicoeur, Philippe Bourassa, Henri Bourdon, Armand Letourneau, Dr H. L. Fortin, P.



(Photo Roger Jamille—La Patrie)

MONUMENT DEVOILÉ A ST-VINCENT-DE-PAUL.—"Pour ses fils qui pieusement sont morts pour la patrie..." St-Vincent-de-Paul a élevé ce monument du souvenir. Le brigadier Caron, assisté du lieutenant-colonel LeBel, en fait le dévoilement.

Massé, C. A. Vincent, Jules Nadeau, E. Racicot, Emilie Fortin, Roger Croton, J. A. Laberge, R. Archambault, Edmond Verdy, Joseph Rousseau, Albert Sanguin, J. C. Paré, W. A. Keyes et une foule d'autres.

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de Mme veuve Alfred Monette, née Rodrigue (Paula), décédée le 23 avril 1952, à l'âge de 73 ans. Le cortège précédé de deux landaus de fleurs est parti des salons funéraires de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 302 est, rue Ste-Catherine pour se rendre à la porte de son domicile, au No 3710, rue St-Hubert, où le cortège se forma pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service fut célébré à 10 heures. A l'église la levée du corps a été faite par M. l'abbé Thobald Paquette, curé de la paroisse. Le service a été chanté par M. l'abbé Fernand Gauthier, assisté de M. l'abbé R. Robert, comme diacre et le R. P. Anasthase comme sous-diacre.

La chorale, sous la direction de M. Paul Trotter, exécuta la messe de Péroli et de Gounod. M. F. Bertrand touchait l'orgue.

Le deuil était conduit par le frère de la défunte M. Edmond Rodrigue; ses gendres: MM. René Martin, Joseph Roy, R. Bergeron, G. Charbonneau, A. Boucher; ses petits-fils: MM. Florent Roy, Claude et Pierre Martin; R. et Robert Boucher; ses cousins: MM. A. L. Rodrigue.

Dans le cortège, on remarquait: MM. J. H. Payette, N.P., J. A. Couty, J. A. Casavant, A. Carmel, Roméo Caron, René Ouellette, F. Lamarre, J. Brunette, H. Prevost, J. W. Charbonneau, Léo Charbonneau, R. Martin, Paul Lenoir, J. Boucher, L. Boucher, P. Blais, E. Gendron, P. Tremblay, Ernest Villeneuve, J. Thibodeau, Yvon Bélanger, Gilles Boulanger, Omer Bélanger, Albert Béland et une foule d'autres.

La sépulture eut lieu au cimetière de la Côte des Neiges.

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de M. J. Adélaïde Jarry, épouse de feu Hélène Trudeau, décédée le 22 avril 1952, à l'âge de 85 ans. Le cortège précédé d'un landau de fleurs est parti des salons funéraires J. R. Deslauriers, 5650, chemin de la Côte Ste-Catherine, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service fut célébré à 9 h. A l'église, la levée du corps a été faite par M. l'abbé Gédéon Sanche, curé de la paroisse. Le service fut célébré par le neveu du défunt, M. l'abbé Alphonse Groulx, vicaire de la paroisse St-Denis, le diacre était un autre neveu, M. l'abbé Henri Trudeau, et le sous-diacre, un petit-fils, M. l'abbé G. Jarry.

La chorale, sous la direction de M. Fernand Graton, exécuta la messe de P. Yon. Mme F. M. Graton touchait l'orgue.

Le deuil était conduit par les fils de M. Jarry: MM. René, Lionel et Louis Jarry; ses gendres: MM. Jean Lalonde, Laurent Cousineau; ses petits-fils: MM. André, Paul, Gérard, Robert, Jean Pierre et Claude Jarry et Jacques Cousineau.

Dans le cortège, on remarquait: MM. Dr J. F. Perrault, D.D.S. François Jarry, J. R. Deslauriers, J. A. Renaud, Hubert Westcott, Maurice Jarry, Georges Joly, Emilie Lebeau, Guy Descares, Louis Didier, M. Callien, Henri Lalonde, I. Baylis, A. Jarry, J. R. Guénette, B. Trudeau, R. Vignola, G. Boisvert, M. C. Lavolette, E. A. Mayer, C. E. Goyer, H. Boulard, J. R. Daigle, André Goyer, Gérard Jarry, Henri Bélanger, P. A. Besselin, P. Lebel, L. P. Cousineau, J. B.

Beaulieu, F. X. Beaulieu, Côme Martel, G. Boisvert, Roger Harel, Henri Lafleche, André Guertin, F. Gougeon, H. T. Lachapelle et une foule d'autres.

La sépulture eut lieu au cimetière de la Côte des Neiges.

Le cinquième festival du film à Cannes bat son plein. Le cinéma de tous les pays est représenté.



Avis est par les présentes donné, en vue du pavage, que les propriétaires qui désirent construire des branchements privés de l'égout public à la ligne de leur propriété et faire le raccordement desdits drains, doivent, dans un délai de 3 jours à compter de la publication du présent avis, en faire la demande par écrit à la Division des Eaux et de l'Assainissement, chambre 324, Hôtel de Ville, afin d'obtenir les permis nécessaires à cet effet, pour les rues dont les noms suivent:

RUE DE L'ANGE GARDIEN, de la rue d'Iberville en gagnant l'est;

AVENUE DE L'ASSOMPTION, du boulevard Rosemont en gagnant le sud

AVENUE BILAUDEAU, de la rue Hoche-laque à la rue Boyce;

RUE BOYCE, de la rue de Bruxelles à la rue Lepailleur;

RUE CLARK, de la rue Sherbrooke à la rue Milton;

RUE DANDURAND, de la rue d'Iberville en gagnant l'est jusqu'à l'égout existant;

RUE LAVIGNE, de la rue Jeanne à la rue Duhamel;

RUE LEPAILLER, de la rue Boyce à la rue de Morille;

AVENUE PELOQUIN, de l'égout existant au nord de la rue Prieur à la rue Fleury;

RUE PROJETEE portant le No 128-1-11 du cadastre de la paroisse du Saul-ou-Roccollet, du boulevard Gouin en gagnant le sud;

RUE PROJETEE portant les Nos 390-410 et 391-1251 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue de Bruxelles en gagnant l'ouest;

RUE PROJETEE portant les Nos 390-421 et 391-1256 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue de Bruxelles à un point situé à l'est de la rue Lepailleur;

RUE PROJETEE portant le No 390-440 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Lepailleur en gagnant le nord;

RUE SAINTE-CLAIRE, d'un point situé à l'ouest de la rue Beaupré à un point situé à l'est de la rue Lepailleur;

RUE UNIVERSITY, côté ouest, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine;

RUE UNIVERSITY, de la rue Saint-Paul à la rue Saint-Jacques (ou requise);

RUE VERVILLE, de la rue de Beaupré en gagnant le nord.

Le tout conformément aux règlements Nos 352 et 685 concernant les égouts.

Le Directeur des Travaux publics,
N. A. GIBEAU.

Service des Travaux publics,
Hôtel de Ville,
Montréal, le 6 mai 1952.

Réunion annuelle des Anciens de Ste-Marie

La grande réunion annuelle des anciens du collège Sainte-Marie est fixée au mardi 13 mai prochain. Convocation pour 6 heures banquet, élections puis soirée récréative.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:
Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 412,707 Bardons and Oliver Inc., cessionnaire de Oskar Kylin, et Henrik O. Kylin, co-inventeurs, tous de Cleveland, Ohio, E.-U., accordés le 25 mai, 1943 pour "TRANSMISSION A FROTTEMENT" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits en entier sur ce brevet.
Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1510, rue Drummond, Montréal 25, P.Q.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:
Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 457,031 Bridgeport Brass Company, de Bridgeport, Connecticut, E.-U., accordé le 31 mai, 1949, pour "MACHINE PNEUMATIQUE DE TORSION" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits en entier sur ce brevet.
Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1510, rue Drummond, Montréal 25, P.Q.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:
Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 457,137 Superior Steel Corporation de Pittsburgh, Pennsylvanie, E.-U., accordé le 31 mai, 1949, pour "METHODE DE FABRICATION ET DE LAMINATION DE BILLETTS BIMETALLIQUES" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits en entier sur ce brevet.
Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1510, rue Drummond, Montréal 25, P.Q.

AVIS LEGAUX

Cour d'Echiquier du Canada — No 50,121.—La Loi de l'impôt sur le Revenu et ses Amendements, demandeur vs André Desautels, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à onze heures de l'après-midi au domicile du dit défendeur au No 7129, rue Iberville, apt 3, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en 1 automobile Pontiac portant licence 380,113 P.Q. 1951 et accessoires.

Conditions: Argent comptant.
J.-A. MARION, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952 — HA. 1080.

Cour d'Echiquier du Canada — No 46,383.—La Loi de l'impôt sur le Revenu et ses Amendements, demandeur vs Roger Chouinard, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à dix heures de l'après-midi à la place d'affaires du dit défendeur au No 6562, rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en radio, chaîne enregistreuse, clavographie, etc.

Conditions: Argent comptant.
J.-A. MARION, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952 — HA. 1080.

Cour d'Echiquier du Canada — No 51,322.—La Loi de l'impôt sur le Revenu et ses Amendements, demandeur vs Charles Ernest Chaisson, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à deux heures de l'après-midi au domicile du dit défendeur au No 4624, Grand Boulevard, Apt 4, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
J.-A. MARION, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952 — HA. 1080.

Province de Québec — District de Montréal — Cour Supérieure — No 305,914. Ida Goulet-Coutu et Georgette Coutu, demanderesse vs Eugène Lefebvre, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à onze heures de l'après-midi au domicile du dit défendeur au No 281, rue Sherbrooke est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Léo MIGNER, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952.

Province de Québec — District de Montréal — Cour Supérieure — No 308,239. John Leonard Starkey, demandeur requérant vs Pierre Gatineau, défendeur intimé.

Le 15ème jour de mai 1952, à dix heures de l'après-midi au domicile du dit requérant au No 1013, rue Manning, en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit requérant saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, clavographie, etc.

Conditions: Argent comptant.
Vincent DIODATI, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952 — HA. 5830.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 212,124.—Laurentide Acceptance Corporation Ltd., demanderesse vs Joseph Martin, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à onze heures de l'après-midi au domicile du dit défendeur au No 6971, rue Alma, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Léo MIGNER, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952.

AVIS LEGAUX

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 219,876.—Canadian Plywood Limited demanderesse vs Dame Marie-Jeanne Lalonde, défenderesse.

Le 15ème jour de mai 1952, à onze heures de l'après-midi au domicile et place d'affaires de la dite défenderesse, au No 507, rue Dufresne, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en chaîne enregistreuse National, radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
J.-M. DESCHENEAUX, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952 — HA. 5239.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 189,612.—Victor Mieson (St. Denis Ornemental), demandeur, vs J. Maurice Maisonneuve (Maisonneuve construction), défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à onze heures de l'après-midi au domicile du dit défendeur au No 7219, rue Louis Hébert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en radio, frigidaire, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
J.-M. DESCHENEAUX, H.C.S.
Montréal, 5 mai 1952 — HA. 5239.

Province de Québec — District de Montréal — Cour Supérieure — No 288,703.—James F. Healey, demandeur vs R. G. Wagner, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 50 rue Oulmet, à Ville St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Gabriel DORION, H.C.S.
Montréal, ce 5 mai 1952 — MA-3619.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 218,548.—Stevordoring Contractors Ltd., demanderesse vs Benoit Garneau Marwick Express, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à trois heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 540 rue Duquesne, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Vincent DIODATI, H.C.S.
Montréal, ce 5 mai 1952 — HA-3830.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 90,959.—Yvon Léveillé (Poupart Coal & Wood Co.), demandeur vs Laurent Hamel, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à deux heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur au No 2198 rue Levesque, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Vincent DIODATI, H.C.S.
Montréal, ce 5 mai 1952.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 166,253.—Hôpital Ste-Jeanne d'Arc, demanderesse vs Paul Bugeaud, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à onze heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 3260 rue Cadillac, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Marcel MARC, H.C.S.
Montréal, ce 5 mai 1952.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 201,772.—Canada Fibre Oil So. Ltd., demanderesse vs O.B.A. Oil Burner Service (L. G. Dufresne), défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à onze heures de l'après-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 4709 rue Béri, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en 1 clavographie 1 camion Fargo, portant licence P.Q. no F-12958, etc.

Conditions: Argent comptant.
Morris GOLDBERG, H.C.S.
Montréal, ce 5 mai 1952 — HA-5239.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Magistrat — No 217,738.—J. M. Verdon, demandeur vs Denis Tessier, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 3908 rue Evelyn, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en radio, meubles de ménage, etc.

Conditions: Argent comptant.
Vincent DIODATI, H.C.S.
Montréal, ce 5 mai 1952.

Province de Québec — District de St-François — Cour de Magistrat — No 13,378.—J. C. Millette, demandeur vs Paul Basse, défendeur.

Le 15ème jour de mai 1952, à dix heures de l'après-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 5757 rue Boyer (en arrière), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en filière, 1 camion Dodge, portant licence F-16653 P.Q. et accessoires.

Conditions: Argent comptant.
Roland LACHANCE, H.C.S.
Montréal, ce 5 mai 1952.

LE ROYAUME des Femmes

Réponse à TOUS

Q. — Mes ongles sont secs et cassants et je ne parviens pas à les faire allonger. Quels soins devrais-je leur donner? **POUPEE ACTIVE**

R. — Généralement des applications d'iode incolore répétées durant quelque temps ou des immersions quotidiennes d'une dizaine de minutes dans une petite quantité d'huile d'olive réchauffée au bain-marie donnent de bons résultats pour le raffermissement des ongles. Vous trouverez également aux comptoirs des produits de beauté, des huiles et préparations spécialement destinées à ce genre de traitement.

Et constatation qui ne manquera pas de vous intéresser particulièrement, de récentes expériences médicales ont, nous dit-on permis d'établir que le fait d'absorber chaque jour durant quelques semaines un breuvage — dans lequel a été dilué le contenu d'une enveloppe de gélatine incolore non aromatisée, peut avoir l'effet de rendre les ongles plus résistables. La recette prescrit de diluer une enveloppe de gélatine dans les $\frac{3}{4}$ d'un verre de jus de fruit ou d'eau ordinaire non glacée. On laisse la liqueur absorber la gélatine, on agite vivement et on avale. Si le mélange s'épaissit trop fortement, il faut ajouter un peu plus de liquide et brasser de nouveau.

Avant d'entreprendre le traitement, je vous suggère de demander à votre médecin s'il le croit recommandable dans votre cas. Il est reconnu d'ailleurs que la santé de l'ongle reflète d'habitude l'état physique du sujet, et peut être conditionnée par le genre de nourriture absorbée. De plus, l'usage continu des vernis et dissolvants, le contact avec les eaux de la lessive contribuent à accentuer la fragilité de l'ongle et il est avantageux de recourir à certaines précautions.

Q. — A un récent mariage auquel j'ai agi comme demoiselle d'honneur le jeune garçon qui m'accompagnait s'est montré bien gentil, et je m'attendais à le revoir. J'ai dix-sept ans; il est âgé de vingt-deux ans et habite un endroit éloigné de la ville où je demeure. Je pense beaucoup à lui; un véritable coup de foudre! Mais comment le lui faire savoir? — **SUZON**

R. — Il n'y a pas à s'étonner qu'après avoir passé une journée agréable en la compagnie d'un joli garçon, qui vous a décerné mille compliments, vous a fait danser et s'est montré d'une galanterie exquise, vos dix-sept ans aient l'impression d'avoir rencontré l'amour. Mais il faut toutefois vous dire que si ce jeune homme a de son côté éprouvé ce que vous appelez le coup de foudre, il va chercher à vous revoir et qu'il lui appartient de tenter la première démarche.

Discrètement, vous pouvez peut-être faire intervenir vos amis communs qui faciliteraient une nouvelle rencontre? Mais craignez dans l'intervalle de laisser votre imagination édifier de trop beaux rêves.

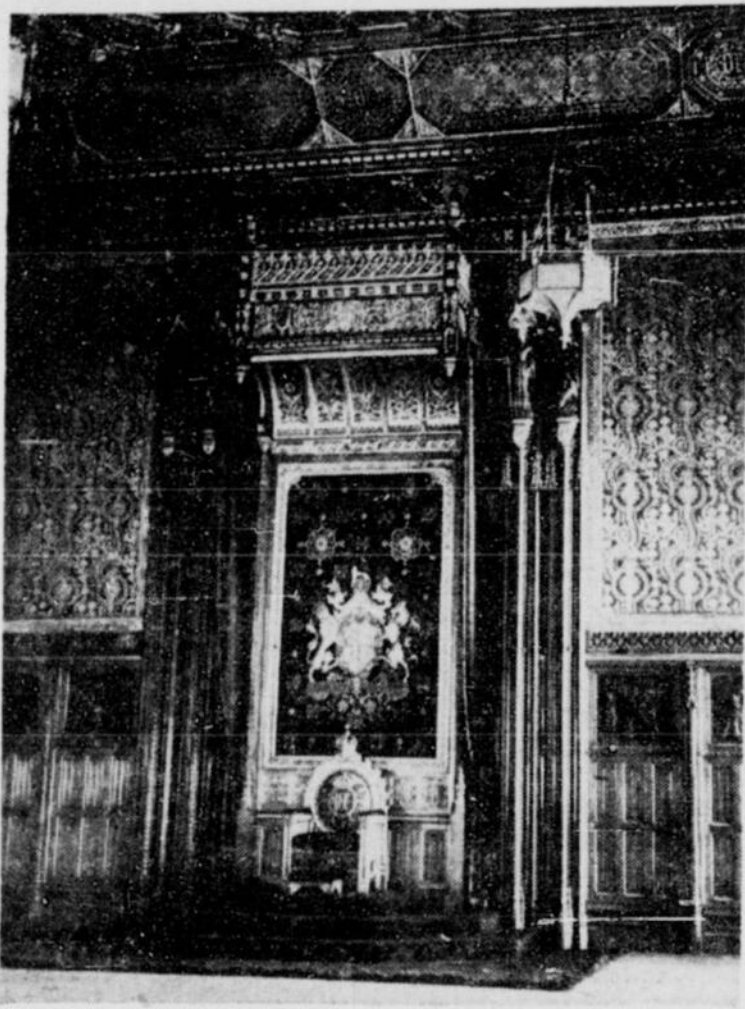
Q. — On me dit qu'il serait pratique de me procurer un manteau d'été en orlon, ce nouveau tissu que l'on rante beaucoup. Aurais-je avantage à suivre cette suggestion? — **ROBERTE X...**

R. — Certains manteaux offerts sur le marché sont en effet parait-il entièrement confectionnés de ce nouveau tissu synthétique; le fil dont ils sont cousus, la doublure et même les coussinets des épaules sont d'orlon, ce qui permet d'immerger au besoin le vêtement dans l'eau savonneuse d'une lessive pour le rafraîchir complètement.

Aucun pressage n'est requis, et l'on assure que le manteau d'orlon conserve indéfiniment sa ligne et que les mites en dédaignent la texture.

Considérations dignes d'intérêt ne trouvez-vous pas?

Annie



RESTAURATION D'UNE CHAMBRE HISTORIQUE — Une des chambres de l'abbaye de Westminster vient d'être entièrement restaurée et lorsque le Parlement s'ouvrira officiellement, Sa Majesté la reine Elisabeth II pourra revêtir ses atours à l'endroit même où sa trisaïeule, la reine Victoria endossa le manteau traditionnel pour la première fois en 1880. Depuis onze ans, cette pièce servait de chambre de débats pour les membres de la Chambre des lords, quand la Chambre des lords était occupée par les Communes. Les lourdes broderies d'or, sur fond de velours, aux armes royales ont été remises à neuf. Le trône et le dais ont également subi un nettoyage complet.

Rôle des légumes dans les menus équilibrés

Dans un article précédent, les Economistes ménagères de la Section des Consommateurs, Ministère de l'Agriculture du Canada ont traité du rôle du lait et des fruits dans les menus équilibrés.

Aujourd'hui c'est le tour des légumes. Toujours en accord avec les "Règles alimentaires au Canada", on conseille de servir chaque jour, deux légumes en plus des pommes de terre.

SOURCE DE VITAMINES

Les légumes comme les fruits sont d'excellents pourvoyeurs de vitamines et de sels minéraux; de plus ils permettent de servir moins de viande, de varier les menus, de les rendre plus attrayants par les combinaisons de couleurs et de formes. Quels légumes servir? Oh! tous les légumes produits au pays quand ils sont disponibles sur les marchés... mais surtout les légumes fortement colorés en vert ou en jaune. Il est important de servir tous les jours, au moins un légume cru vert ou jaune. Les ménagères qui sont bien occupées n'ont pas toujours le temps de préparer des salades; mais elles pourraient simplement laver les légumes et les présenter en bâtonnets ou en quartiers soit au début du repas, entre la viande et le dessert ou entre les repas.

CUISSON

Pour économiser du temps et pour garder toute la valeur nutritive, il est avantageux de cuire les pommes de terre dans leur pelure, après les avoir bien lavées. Quand le four chauffe pour cuire un rôti, on peut en profiter et y cuire des légumes à casserole couverte et dans peu d'eau. D'ailleurs, tous les légumes doivent cuire le plus rapidement possible dans le moins d'eau possible; leur eau de cuis-

son s'utilise bien dans un potage ou une sauce.

Les ménagères qui peuvent le faire, mettent en conserve l'excédent de production de leur jardin ou achètent des conserves de légumes et de tomates à l'automne et ne sont pas prises au dépourvu quand les légumes frais deviennent rares ou trop coûteux.

VALEUR ALIMENTAIRE

Les Economistes ont déjà parlé des céréales que l'on consomme chaudes ou froides au déjeuner ou sous forme de pain, pâtisseries, pâtes alimentaires ou dans les potages... elles rappellent ici que la moitié des céréales servies doivent être de grain entier comme l'avoine roulée, le pain de blé entier, etc. Elles ont aussi parlé des oeufs et des fromages tant au point de vue de la valeur alimentaire qu'à celui de l'utilisation. Quant aux viandes et à leurs succédanés, plusieurs articles ont déjà paru à leur sujet, alors les Economistes ne croient pas nécessaires d'y revenir pour le moment. Dans de prochains articles elles suggéreront des agencements qu'on peut appeler "menus types" pour une famille normale, c'est-à-dire composée de différentes catégories de personnes.

Une noire choisie "Mère de l'année"

WASHINGTON, 6. (PAF) — Une femme de race noire, mère de dix enfants, a été nommée la mère catholique romaine de l'année. Le choix a été annoncé samedi par la

Pour les Gourmets

CREPES AUX POMMES DE TERRE

2 tasses de pommes de terre non cuites râpées
2 c. à table de farine
1 c. à table d'oignon finement haché
 $\frac{1}{4}$ de tasse de lait
1 oeuf
Sel et poivre

Mettez les pommes de terre dans le lait immédiatement après les avoir râpées afin de les empêcher de noircir. Faites ensuite égoutter le lait des pommes de terre. Ajoutez l'oeuf bien battu aux pommes de terre, puis la farine et juste assez de lait pour faire un mélange consistant. Assaisonnez de sel et poivre et d'oignon finement haché. Jetez par grosses cuillerées dans une poêle à frire bien graissée, puis faites cuire jusqu'à ce que les crêpes soient bien dorées et croustillantes.

"TRANCHES AUX DATTES" VITES FAITES

$\frac{1}{2}$ de tasse de shortening
1 oeuf bien battu
 $\frac{1}{2}$ tasse de All Bran
 $\frac{1}{2}$ tasse de sucre brun
 $\frac{1}{2}$ tasse de biscuits écrasés
 $\frac{1}{2}$ tasse de dattes finement hachées

Défaites le shortening en crème avec une cuiller jusqu'à ce qu'il soit bien léger. Ajoutez graduellement le sucre, jusqu'à ce qu'il soit bien crémeux. Ajoutez l'oeuf battu. Mélangez les biscuits écrasés avec le All Bran, puis brassez ce mélange dans celui du sucre et du shortening. Ajoutez les dattes. Travaillez dans votre bol jusqu'à ce que le tout soit bien homogène. Mettez en forme de rectangle, de $6\frac{1}{4} \times 3\frac{1}{4} \times \frac{1}{4}$, enveloppez de papier ciré; refroidissez parfaitement. Tranchez en tranches d'un seizième de pouce d'épaisseur, puis faites cuire dans une lèchefrite graissée à four modéré, (400 degrés F.) 8 minutes environ. Vous aurez à peu près 2 $\frac{1}{2}$ douzaines de cookies.

Conférence nationale catholique du Bien-Être.

C'est la première fois qu'une noire est choisie, depuis que le titre a été décerné pour la première fois, il y a dix ans.

La récipiendaire est Mme Maceo A. Thomas, âgée de 48 ans, de New-York. Son mari est un ancien président de l'Union Catholique des Laïcs de New-York.

Le Dr Edgar Schmiedler, directeur du bureau de la vie familiale de la Conférence catholique, a déclaré que Mme Thomas s'est vu décerner cet honneur à la veille de la fête de sainte Monique, patronne des mères chrétiennes.

Congrès dentaire

Activités féminines

Les femmes de dentistes qui accompagneront leurs maris à Montréal, les 15-16-17 mai prochain, à l'occasion du congrès annuel de la Société Dentaire de Montréal, en l'Hôtel Windsor, pourront bénéficier d'un intéressant programme d'activités préparé spécialement à leur intention.

Le jeudi 15 mai, il y aura inscription à 9 hrs a.m., et à 11 hrs a.m. causerie sur les "soins de l'épiderme" par M. Maurice Robinson, et à midi présentation et vin. A 3 hrs p.m. les dames visiteront un grand magasin à rayon de la ville et au département de la porcelaine, elles verront une démonstration sur la préparation de la table pour différentes réceptions; un goûter suivra.

Le vendredi 16 mai à 11 h. 30 a.m. il y aura visite à l'institut culinaire, et causerie sur "la cuisine: art et science" suivie d'une démonstration sur "les filets de sole Marguery" par M. Henri Bernard, lauréat du Salon culinaire international. Un repas sera ensuite servi sur place. La journée se terminera par un coquetel, buffet et danse à 7 h. p.m.

Le comité féminin du congrès est formé de: Mme Chs-A. Durand présidente, de Mme Roger Charette, secrétaire, et de Mmes Léon Carpentier, Pierre Chalifour, Jacques Demers, Victorien Dubé, Gaston Lajoie, Fernand Lalonde, Guy Langelier, Guy Lefrançois, Louis Lépine, R.-E. Lussier, Antoine Raymond, Vincent Tremblay.

Lingerie brodée



604

PATRON No 604 — Aujourd'hui, nous vous présentons une manière facile de broder votre lingerie. C'est un motif de marquise, les points de broderie sont faciles à exécuter. Pour relever le tout, on vous suggère ici quelques rangs d'une fine dentelle ruchée.

LE PATRON LAURA WHEELER comprend toutes les indications nécessaires au succès du travail. Le décalque comprend 6 motifs de 4 $\frac{1}{2}$ x 13 po.

Pour obtenir les patrons de la "Patrie", envoyez la somme de 40 cents par patron, taxe comprise, en mentionnant très lisiblement: Nom, adresse, taille et numéro du patron désiré. Adressez le tout à: Bureau des modes, la "Patrie", 180 est, rue Ste-Catherine, Montréal.

40¢

FORUM MEDICAL HEBDOMADAIRE DE L'HOPITAL ST-LUC

Mercredi, le 7 mai, à dix heures, aura lieu dans le service de médecine de l'hôpital Saint-Luc, une présentation de cas pouvant intéresser le médecin praticien. Cette présentation sera suivie d'une discussion ouverte sur ces cas, discussion à laquelle peuvent prendre part tous les médecins présents.

A 11 heures, le docteur Maurice St-Martin fera une communication sur le sujet suivant: "Epreuve sérologique d'immobilisation du tréponème (réaction de Neilsen)." Tous les médecins sont cordialement invités.

L'art de bien s'habiller

Traits accentués?



Tissus foncés pour l'été.

Bijoux blancs.

Mondanités

Revue de modes —

Une fête de l'élégance et de la charité combinées, est celle qui aura lieu au Ritz-Carlton, le 12 mai prochain, sous les auspices de l'Oeuvre de la Soupe. Plusieurs salons de haute distinction présenteront les modes d'été avec le concours des Jeunes Amies de l'Oeuvre. Huguette Oligny sera la commentatrice.

Il y aura un intermède artistique par André Dassary et Lucile Dumont, artistes de grande réputation.

Seront présents : MM. et Mmes Roméo Parent, M. Joncas, L. Robillard, J. Richardson, M. Trudeau, H. Laframboise, Gérard Delage, Louis Morisset, L. Prévost, L. A. Lachance, H. Langevin, H. Lespérance, H. Dupuis, R. Ouimet, J. Bonar, Mesdames P. Desrosiers, B. Baillargeon, J. deGrasse, O. Janisse, J. B. Méneveau, P. Yvon, M. Langellier, W. Goyau, M. Fortier, Ant. Fortin, L. Godin, Ed. Gariépy, J. Latendresse, DeChevigny, S. Bourque, R. Dubuc, J. A. Decarie, R. DeGrandpré, J. Chaput, E. Chalfour, Mmes Berthe O'Leary, P. Corbell, MM. Jacques Rolland, Graham Johnson, André Rolland, V. de P. Dansereau.

Prochains mariages

Le mariage de Mlle Jeanine Bouchard, fille de M. et de Mme Adélaïde Bouchard, de Lachine, avec M. Bernard Riendeau, fils de M. et de Mme Lucien Riendeau, de Québec, autrefois de Montréal, sera célébré le 26 mai en l'église des SS.-Anges de Lachine.

M. et Mme Bartley-Joseph Unser, de Toronto, annoncent le mariage de leur fille, Denise-Anne, avec M. Gerald-H. Lefebvre, fils de M. et de Mme Paul-E. Lefebvre, de Montréal. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le samedi 24 mai, à dix heures, en l'église du St-Sacrement, de Toronto.

Le mariage de Mlle Thérèse Jarry, fille de M. et de Mme Antoine Jarry de Montréal, avec M. Joseph-Johnny Ruelland, de Montréal, fils de M. et de Mme Charles Ruelland, de Québec, sera célébré dans l'intimité, le 24 mai en l'église Saint-Ambroise.

M. et Mme J.-O. Giroux, de Montréal et Ste-Adèle, annoncent le mariage de leur fille Hélène avec M. Guy Gérin-Lajoie, fils du Dr et de Mme Léon Gérin-Lajoie, d'Outremont. Le mariage sera célébré samedi, le 10 mai, à dix heures et demie, en la chapelle St-Anatole de Ste-Marguerite, Qué.

Samedi, le 24 mai, à dix heures, en l'église St-Ignace-de-Loyola, le R. P. John Madigan, bénira le mariage de sa soeur, Mlle Madelyn Madigan, fille de M. John W. Madigan, décédé, et de Mme Madigan, de Montréal, avec M. Paul Boissonnault, B. Com., de Notre-Dame-de-Grâce, fils de M. Joseph Boissonnault, de Saint-Jean, Qué., et de Mme Boissonnault, décédée.

Fiançailles

M. et Mme Euclide Désautels font part des fiançailles de leur fille Jacqueline, à M. Roger Reneault, fils de M. et de Mme Philippe Reneault.

Sutherland-McGill

Dans l'intimité, samedi après-midi, à quatre heures et demie, en l'église Saint-André et Saint-Paul, a eu lieu le mariage de Mlle Nancy Elizabeth McGill, fille du vice-maréchal de l'air et de Mme Frank McGill, avec M. Hector Easdale, Sutherland, fils du docteur Colin G. Sutherland, décédé, et de Mme Sutherland. Le temple était décoré de fleurs printanières, et pendant la cérémonie, M. Donald MacKay exécuta le programme musical. La mariée, accompagnée de son père, portait une robe de tulle et dentelle dont l'ampleur de la jupe formait une court voile de tulle illusionniste maintenu sous un bonichon de muguet et un bouquet de roses Sweetheart et de muguet.



M. et Mme ERIC-HENRI CLOUTIER, photographiés à l'issue de leur mariage célébré samedi. Mme Cloutier (Alison Pamela Littler) est la fille du Dr et de Mme Harold Gilbert Littler, et M. Cloutier, le fils de M. Henri Cloutier, décédé, et de Mme Cloutier. En arrière, on reconnaît Mme Hunter Wilson, dame d'honneur, Mmes Elizabeth Anne Nelson et Patricia Dietz, filles d'honneur, le Dr Albert Cloutier, MM. Jacques Cloutier et Georges Bisset. (photo: Posen)

Mme Peter Cameron, de Toronto, dame d'honneur, Mme James Prendergast, Mmes Barbara Heward et Betty Sutherland, demoiselles d'honneur, portaient des robes de broderie blanche, des bandeaux et des bouquets de pois de senteur pastel. M. Donald Smith était le garçon d'honneur, MM. Robert Walby, Yorne Webster, Georges Hodgson et Lorne McGill plaçaient les invités.

Mme McGill, mère de la mariée, portait une robe de chiffon gris perle, un chapeau de même ton et une touffe d'anémones piquée sur son réticule. Mme Sutherland, mère du marié, portait une robe de faille bleu delphinium, un chapeau de fleurs de même ton et des roses Sweetheart à l'épaule. Après une réception au Montreal Badminton Club, M. et Mme Sutherland partirent pour les Bermudes. Pour voyager, Mme Sutherland portait un costume de kasha gris pâle, un chapeau assorti et des accessoires marron.

Réception

Une réception a été offerte hier soir, au Cercle universitaire, à l'occasion de l'exposition des oeuvres de Mlle Marguerite Vigneau. Parmi les invités, mentionnons : l'hon. et Mme Paul Beaulieu, M. et Mme Alfred Laliberté, le docteur Aimé

Pelletier, M. et Mme Jean Simard, Mme Jovette Bernier, M. André Dassary, le docteur et Mme Eugène Thibault, le docteur et Mme A. Bonin.

Déplacements

Le lieutenant-gouverneur de la province, l'hon. Gaspard Fauteux, qui a passé la fin de semaine à Montréal, inscrit au LaSalle, est parti pour New-York.

L'ambassadeur du Canada en France et Mme Georges-P. Vanier, ainsi que leur fils, Michel, quitteront Montréal pour Québec d'où ils s'embarqueront jeudi matin sur le "Scythia" pour retourner en Europe.

Mme Charles E. L. Porteous a quitté Montréal pour l'Île d'Orléans où elle passera la saison estivale.

Mme P.-A. Asselin, Mme Patrick Gauthier ainsi que Mme David sont de retour d'un séjour à New-York.

Mme Roland Gosselin, de Saint-Jovite, offrira, ces jours derniers, un souper-froid en l'honneur de Mmes W.-H. Ayers et Léonard Ayers, de Lachute, à l'occasion de leur prochain départ pour l'Europe.

Mlle Aimée Asselin est revenue d'un séjour de trois mois à Miami, Floride.

Mme Errol McDougall est revenue d'Ottawa.

Mme Pierre Rioux s'embarquera,



M. et Mme ALBERT BRAULT, photographiés pendant la bénédiction de leur mariage célébré récemment en l'église Ste-Madeleine-Sophie. La mariée, Mme Hélène DeGuisse, est la fille de M. Aimé DeGuisse, décédé, et de Mme A. DeGuisse. M. Brault est le fils de M. et de Mme F.-A. Brault. (Photo: studio L. Alain)

jeudi, sur le "Scythia" pour un séjour de trois mois en Europe.

Lussier-Saucier

Samedi matin, à neuf heures, en l'église Saint-Ambroise, fut célébré le mariage de Mlle Claire Saucier, fille de M. et de Mme Antoine Saucier, avec M. Pierre Lussier, fils de M. et de Mme J.-H. Lussier, d'Outremont. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Donat Lussier, oncle du marié et pendant la messe, M. Napoléon Bisson exécuta le programme de chant. Des fleurs de saison décoraient le chœur. M. Lussier servait de témoin à son fils.

Accompagnée de son père, la mariée portait une robe à crinoline de chantilly et tulle neige recouvrant un fourreau de satin, un voile de tulle illusionniste franc sous un béguin de dentelle identique à sa robe et une gerbe de lis et de muguet. Mme Saucier, mère de la mariée, portait une robe de crêpe français bleu pastel, un chapeau de milan naturel, des accessoires noirs et des oeillets roses à l'épaule. Mme Lussier, mère du marié, portait une robe de crêpe français gris acier, un chapeau de milan de même ton, des accessoires noirs et des roses roses à l'épaule.

Après la cérémonie, il y eut réception. M. et Mme Lussier prirent ensuite l'avion pour New-York et Atlantic-City. Pour voyager, Mme Lussier portait un costume de lainage mastic, un chapeau de milan turquoise, des accessoires de reptile brun africain.

QUEBEC

Bélanger-Bruneau

En la chapelle St-Louis de la Basilique, ces jours derniers, à dix heures, le R. P. Maurice Gagnon, Assomptionniste, a béni dans l'intimité, le mariage de Constance, fille de Mme Jean-Jacques Bruneau, avec M. Gilles Bélanger, avocat de Granby, fils de M. et de Mme Lorenzo Bélanger, de Sherbrooke. Pour la circonstance, des fleurs printanières ornaient l'autel et le chœur. Pendant la messe, célébrée par M. l'abbé Paul Bélanger, confrère du marié, M. Henri Gagnon, exécuta un programme d'orgue. Le major Raymond Gauvin accompagnait sa nièce et M. Lorenzo Bélanger servait de témoin à son fils. A l'issue de la cérémonie religieuse, une réception réunissait les invités et les nouveaux mariés partirent ensuite pour New-York et Washington. A leur retour, M. et Mme Bélanger résideront à Granby.

Smith-Lefrançois

Ces jours derniers, en l'église St-Dominique, le R. P. Marc Labonté, O.P., curé de la paroisse, a béni le mariage de Mlle Julie Lefrançois, I.E., fille de M. Alphonse Lefrançois, décédé, et de Mme J.-B.-N. Barbeau, avec M. William Smith, fils de M. et de Mme Oscar Smith, décédés. M. Roch Lefrançois accompagnait sa soeur et M. Louis Smith, de Winnipeg, était le témoin de son frère. Pendant la messe, un programme de musique religieuse fut exécuté par Mlle R. Dion et M. Roland Drolet. Mme Jeanne De-Varennes-Gosselin touchait l'orgue. A l'issue de la cérémonie religieuse, une réception eut lieu à la résidence de la mère de la mariée, après quoi les nouveaux époux partirent en voyage.

M. et Mme Emile Mercier, de l'avenue Lévis, recevaient à un dîner chez Kerhulu récemment, en l'honneur du docteur et de Mme Jules Mercier, à l'occasion de leur départ pour Ste-Anne de Bellevue où ils résideront à l'avenir.

Mlle Jacqueline Coulombe a reçu, le personnel féminin du Camp-Ecole Trois-Saumons, en l'honneur de Mlle Colette Lessard, dont le mariage sera célébré prochainement.

OTTAWA

Lamontagne-Blais

En l'église St-Jean-Baptiste d'Ottawa, le R. P. Père Raphaël, O.F.M., cap. de Québec, a béni samedi, à dix heures et quart, le mariage de Claire, fille de M. et de Mme Léo Blais, d'Ottawa, avec M. Gilles Lamontagne, fils de M. et de Mme Antonio Lamontagne, de Québec.

LES PATRONS DE LA "PATRIE"



4830

PATRON No 4830 — En un rien de temps vous aurez réalisé cette jupe si pratique au cours de la saison estivale. Elle est boutonnée à l'arrière et la ceinture de la taille est boutonnée en avant. Deux poches sont incluses dans les coutures des côtés.

LE PATRON No 4830 vous est offert dans les tailles suivantes : petite, moyenne et grande. La grandeur moyenne requiert 3 1/2 vgs d'un tissu de 35 po. de largeur.

Pour obtenir les patrons de la "Patrie", envoyez la somme de 40 cents par patron, taxe comprise, en mentionnant très lisiblement : Nom, adresse, taille et numéro du patron désiré. Adressez le tout à : Bureau des modes, la "Patrie", 180 est, rue Ste-Catherine, Montréal.

Pour la circonstance, le chœur et la nef étaient ornés de fleurs printanières, et des boucles de tulle marquaient les bancs des invités. Pendant la messe, un programme de chant fut exécuté par M. Jacques Gérard, ténor, de Montréal. Le R. V. Père Mignault touchait l'orgue. La mariée, au bras de son père, portait une robe en satin broché de style "Reine Anne" au corsage ajusté, dont l'ampleur de la jupe était rehaussée de fronces sur les côtés. Son boléro de dentelle française était fermé par une rangée de petits boutons et son voile de soufflé de soie était maintenu par un béguin de dentelle. Elle tenait un bouquet composé de gardenias et d'oeillets blancs.

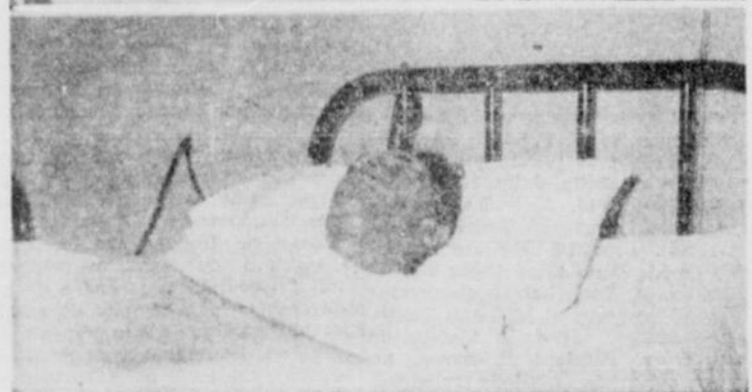
M. Antonio Lamontagne était le témoin de son fils et MM. Gilles et Bernard Blais, frères de la mariée, ainsi que M. Henri Groulx, et M. René Landreville plaçaient les invités. Mme Blais, mère de la mariée, portait sous une cape de vision, une robe de crêpe neutre, un chapeau de paille de même ton et des orchidées à l'épaule. Mme Lamontagne avait une mante d'écureuil brun, une robe de crêpe français marine, un chapeau de paille Milan marine et blanc et des roses American Beauty au corsage. A l'issue de la cérémonie religieuse, il y eut réception à la Touraine, où les salons étaient ornés de fleurs printanières. Les nouveaux époux partirent ensuite pour un voyage aux Etats-Unis. A son départ, Mme Gilles Lamontagne portait un manteau de couleur bleue, un chapeau de même ton que son manteau, des accessoires noirs et des roses talisman à l'épaule. A leur retour, M. et Mme Gilles Lamontagne résideront à New-York.

— Dans la stricte intimité, a eu lieu samedi, à Ottawa, le mariage de Mlle Simone Taschereau, fille de M. le juge et de Mme Robert Taschereau, au Dr Amiot Jolicoeur, de Québec, fils de M. et de Mme Alfred Jolicoeur, d'Arthabaska.

L'ACTUALITÉ EN IMAGES



FÊTE NATIONALE NÉERLANDAISE — La fête nationale néerlandaise, célébrée dimanche à Montréal a donné lieu à une imposante cérémonie au Cénotaphe du Carré Dominion. Sur notre photo du haut, on aperçoit le consul général des Pays-Bas à Montréal, le Dr A. Sevenster, déposant une couronne de fleurs. Derrière lui, à gauche, M. H.-R. Semmelink, président honoraire de l'Association néerlandaise "Je maintiendrai" et le major-général Paul-Emile Bernatchez, commandant militaire de la région du Québec. Sur notre photo du bas, parmi les personnalités assistant à la cérémonie, on remarque au premier rang: le commandeur P. Langlois, de la Marine royale canadienne; le capitaine de groupe D.-W. McBrien, du commandement de l'Air du Québec et le major-général Bernatchez.

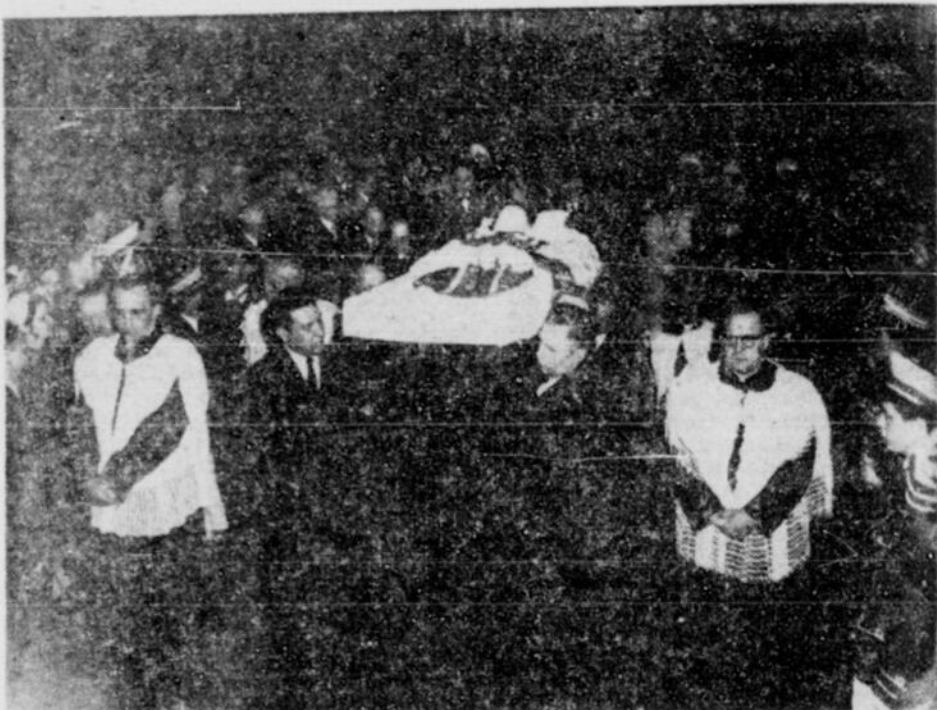


LE PÈRE ET LE FILS BLESSÉS. — M. Arthur Mouldy, 50 ans (en bas), et son fils John, 12 ans (en haut), ont été gravement blessés dans un accident survenu à un passage à niveau près de Magog, samedi après-midi. Tous deux ont été transportés à l'hôpital de Magog où l'on mande que leur état est grave. Le père de M. Mouldy, M. George Mouldy, et un autre de ses fils, Edouard, 16 ans, ont été tués sur le coup. La camionnette dans laquelle les victimes voyageaient a été presque entièrement démolie dans l'accident.

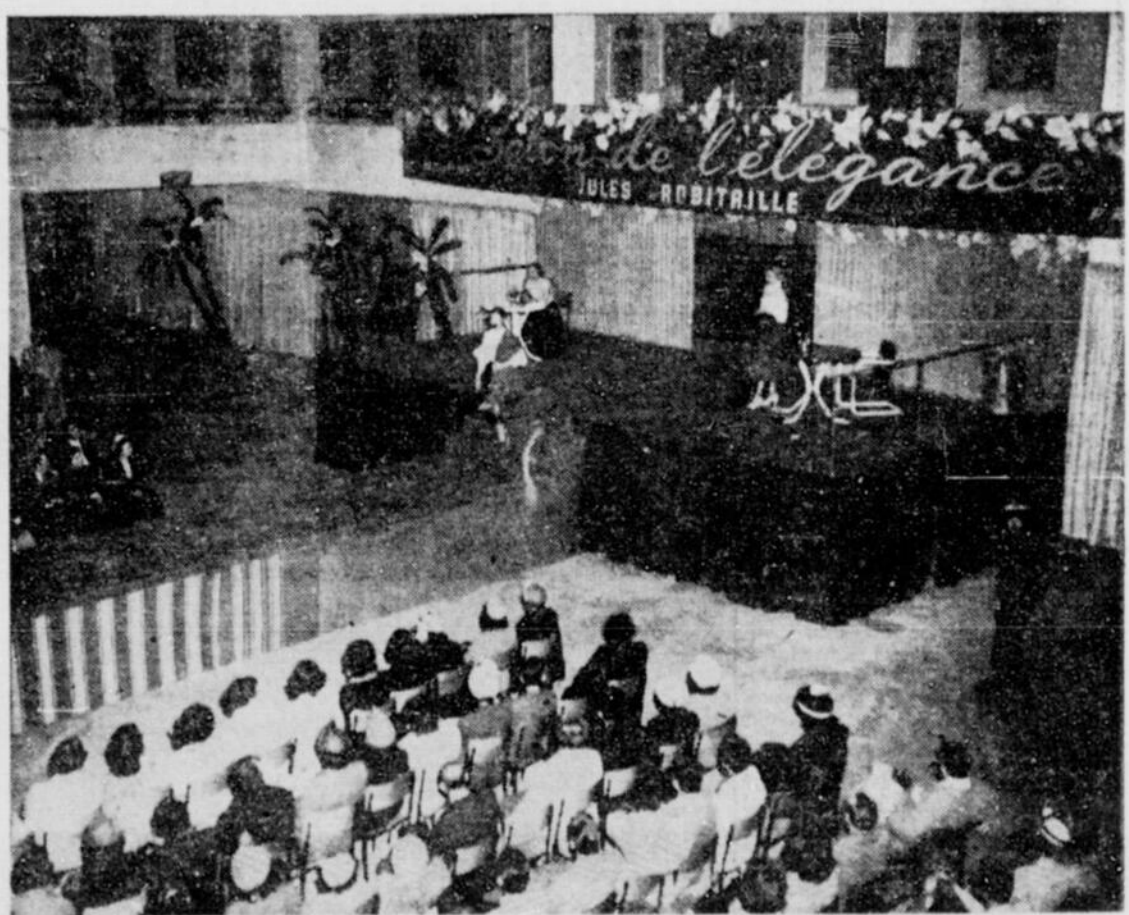


AUTOMOBILISTES! Voici le conseil du jour émis par la Ligue de Sécurité de la Province de Québec: L'automobiliste respectueux des droits d'autrui cédera aux piétons le droit de passage qui leur appartient. **AU VOLANT COMME PARTOUT AILLEURS, IL FAUT AFFICHER DE BELLES MANIÈRES.**

Translation des restes du curé Philibert Dalpé. — Cette photographie fut prise au moment de la translation des restes de M. l'abbé Joseph-Philibert Dalpé, en chapelle ardente dans l'église Ste-Brigide, où il était le curé. L'abbé Dalpé est décédé à 64 ans. On voit les abbés Marcel Beaudry, supérieur du collège de l'Assomption, et Omer Villeneuve, vicaire à St-Ambroise.



BENEDICTION DES AUTOMOBILES — Plus de 3.000 automobiles se sont rendus dimanche à la chapelle de la Réparation pour y faire bénir leurs voitures. Cette cérémonie avait été organisée par les Clubs des Automobilistes de Montréal, C.A.M. et A.O.A. On voit ici les organisateurs de cette manifestation, photographiés au départ du boulevard Pie IX, lieu de ralliement. De gauche à droite: MM. Lucien Leclair, l'officier Jean Laforest, de la police provinciale, Paul-Emile Ménard, Jules Godon, Laurent Labelle, président des Clubs, Jean Ménard et l'officier L. Desrochers.



LA MAISON DUPUIS a présenté une parade d'élégances au cours de la journée de vendredi au Salon de l'Élégance, au Palais du Commerce. Les foules se sont rendues nombreuses pour admirer un défilé de modes variées. Les mannequins déambulèrent sur la magnifique promenade érigée pour ces présentations d'élégances.

600 employés maintenant au travail chez Dupuis

600 employés sont à l'ouvrage depuis le début de la grève qui affecte quelque 1,700 employés de l'entrepôt et des magasins Dupuis. Ces employés comprennent des nouvelles recrues et aussi des membres syndiqués. C'est ce qu'a déclaré ce matin le département des relations extérieures de cette maison de commerce.

CHEZ LES EMPLOYÉS

Le Syndicat national des employés de Dupuis Frères a fait parvenir, ce matin, à l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, une lettre de protestations contre le fait que des étudiants vont remplacer les grévistes au magasin Dupuis.

Voici le texte de la lettre envoyée par l'agent d'affaires du syndicat, M. Marcel Lanouette:

"Le Syndicat national des employés du commerce de Montréal proteste officiellement contre les tactiques inavouables utilisées par Dupuis Frères dans le but de casser la grève qui sévit actuellement dans cette entreprise.

"La maison Dupuis Frères n'a pas réussi à ramener les employés au travail. Cela prouve tout de même que ses employés en avaient 'plus qu'assez' de leurs mauvaises conditions de salaire.

"Le syndicat proteste également contre le rôle ignoble que jouent bon nombre d'étudiants en acceptant de prendre la place des grévistes à diverses fonctions: commis, etc.

"Les 'scabs' ont toujours eu mauvaise réputation; les étudiants ont déjà joué un plus beau rôle dans la vie sociale et syndicale.

"D'après des informateurs bien renseignés, les étudiants auraient été encouragés par leurs 'conseillers de classe' à prendre ces emplois. On nous rapporte, de plus, que les 'conseillers de classe' auraient eu l'autorisation de circuler d'une classe à l'autre et d'y inciter les étudiants à agir de la sorte. Nous nous

demandons de qui peut être venue telle autorisation.

"Notre syndicat proteste donc contre les autorités responsables de semblable situation. Le syndicat espère que l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal désapprouve entièrement l'attitude des étudiants dans cette grève.

"Nous voulons croire que l'AGEUM dégagea au plus tôt sa responsabilité de toute cette affaire, sans quoi le syndicat et ses membres auront droit de continuer à croire que les étudiants sont tous d'accord avec les 'scabs' qui sont dans leurs rangs."

"NOUS AVONS LEURS PORTRAITS"

L'agent d'affaires Lanouette a aussi prétendu que l'affirmation de la maison Dupuis Frères à l'effet que 250 de leurs employés seraient retournés au travail, au cours de la journée d'hier, était fausse. Il a précisé que quinze à vingt tout au plus des employés membres du Syndicat national des employés du commerce étaient retournés au travail "et nous avons leurs portraits".

Relativement aux rumeurs voulant que le ministère provincial du travail intervienne prochainement dans le conflit pour tenter d'amener les patrons et les employés à s'entendre pour mettre fin à la grève, M. Lanouette a précisé n'avoir encore entendu parler d'aucune démarche en ce sens-là.

"Quant à nous, nous continuons la grève. Le moral des grévistes est bon et nous n'entendons pas céder tant que les patrons ne se seront pas rendus à nos demandes", a dit M. Lanouette.

Journalistes de 17 pays à Bruxelles

BRUXELLES, 6. (Paf).— Les délégués des syndicats de journalistes de 17 pays non-communistes, dont le Canada, se sont réunis hier pour créer une fédération internationale libre des journalistes.

La Fédération remplacera l'Organisation internationale des journalistes, qui était tombée entre les mains des communistes, et que les non-communistes avaient abandonnée en 1949.

En plus du Canada, les autres pays représentés sont la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, le Danemark, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, Cuba, l'Autriche, la Sarre, la Grèce et le Mexique.

Les délégués canadiens et japonais ont été admis, mais ils n'ont pas droit de vote. Les représentants canadiens font partie d'un syndicat canadien-français catholique de Montréal, mais ils ne sont pas considérés comme des délégués de tout le pays. Ce sont MM. Roger Champoux, de la "Presse", et Dostaler O'Leary, de la "Patrie". Le groupe japonais comprend des employés de journaux qui ne sont pas essentiellement des journalistes.

Harry Martin, président de l'American Newspaper Guild (COI), a été élu secrétaire général de la nouvelle fédération.

L'Armée du Salut a besoin d'auxiliaires

Plusieurs souscriptions bienvenues sont entrées au bureau de la campagne du Bouclier Rouge, de l'Armée du Salut, qui se propose un objectif de \$165,000. Cette somme est nécessaire pour maintenir les 24 services que cette société prodigue aux pauvres, aux malades et aux sans-foyer, sans distinction de race ou de nationalité.

Un groupe d'auxiliaires, environ mille, ont consacré leur jour de congé à solliciter de porte en porte. Cette mesure a été prise parce qu'il y a eu, à Montréal, tant de changement au cours des dernières années que très peu des résidents sont sur les listes des souscripteurs, qui furent distribuées aux 40 présidents de district.

Les auxiliaires ont donc sollicité de porte en porte et la population a répondu généreusement à leur appel. Cependant, il n'y a pas assez d'auxiliaires pour couvrir tous les territoires, spécialement dans des districts comme celui de la Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce, où des milliers de nouvelles familles se sont établies.

"Nous aurions besoin d'un plus grand nombre de volontaires pour couvrir tous les districts," déclarait le président général, M. C. F. Harrington, "car beaucoup attendent d'être sollicités pour donner à l'Armée du Salut."

Période critique dans les forêts

QUEBEC, 6. (Pcf).— M. J.-S. Bourque, ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, dans une déclaration à l'occasion de la semaine de l'arbre, qui se terminera le 11 mai, a dit aujourd'hui que "le but premier des manifestations de la semaine de l'arbre, c'est de rendre grâce au maître de la Création, des multiples bienfaits qu'il nous ont prodigués par l'entremise des arbres... Ils constituent la principale richesse de notre province; ils forment la structure de notre organisation financière, commerciale et industrielle.

M. Bourque a dit que la valeur totale des produits de la forêt-papier, bois de scieries, bois de chauffage et autres petites industries—se chiffre à près de \$600,000,000 annuellement.

"Bientôt", dit-il, "ce sera la période critique au point de vue des incendies de forêts. Je profite de l'occasion de la semaine de l'arbre pour lancer un appel à la population afin qu'on redouble de prudence en forêt".



(Photo Roger Janelle—La Patrie)

RESTRICTIONS DU CREDIT ALLEGES — Le consommateur canadien pourra désormais faire l'acquisition d'un appareil de télévision au-dessus de \$300 et profiter de l'abolition des anciens modes de paiement: l'article ci-haut, d'après les nouveaux règlements, peut être payé en 24 mois.

Les C.S.L. perdent leur cause en Cour d'Amirauté

Le juge Arthur-I. Smith, de la Cour Supérieure, siégeant en Cour d'Amirauté dans le district de Montréal, a renvoyé, ce matin, une plainte des Canada Steamship Lines contre la compagnie italienne Societa Gestione E Sercizio et a rendu jugement en faveur de cette dernière compagnie contre les C.S.L. dans une contre-action que la compagnie italienne avait prise contre la compagnie canadienne.

Ces action et contre-action avaient été prises à la suite d'une collision qui s'est produite à l'embouchure du Saguenay, le 10 juin 1950, alors que le navire "St-Lawrence", des C.S.L., et le frégate italien "Maria Polina G." s'étaient frappés dans la brume.

En renvoyant l'action prise par les C.S.L., le juge Smith a dit qu'on n'avait pas prouvé que le navire italien ait été dans le tort. Au moment de la collision, il y avait beaucoup de brume et la visibilité était nulle. De plus, le "Maria" était du bon côté du chenal et de plus, il lui était impossible de jeter l'ancre à cause de la rapidité du courant à cet endroit.

Le juge Smith a donc renvoyé l'action des C.S.L. et rendu jugement en faveur de la société italienne.

Un congé pour eux

Le malheur des uns fait le bonheur des autres.

Ainsi, parce que les prisonniers de Bordeaux se sont émeutés et ont saccagé les lieux, les individus accusés d'ivresse passant aujourd'hui en Cour du Recorder ont bénéficié d'une sentence suspendue.

La raison invoquée par le recorder est bien simple: "Il n'y a pas de place pour vous loger."

Bon nombre de prévenus, des vagabonds pour la plupart, ont reçu la sentence avec un sourire sur les lèvres.

La mutinerie est continuée dans une cellule du Palais

Trois prisonniers de Bordeaux, transférés de géologie au cours des dernières heures, n'ont pas cessé leur protestations contre le régime de vie qui existait apparemment à la grande institution pénale du boulevard Gouin.

Tout d'abord logés dans les grandes cellules de l'arrière du nouveau Palais, en matinée, ils ont été ensuite transférés dans la grande chambre cellulaire attenante à la Cour no 2, avant d'être conduits au quartier général de la police municipale, rue Gouin.

C'est au deuxième endroit, selon les autorités policières qu'ils auraient causé le plus de dégâts, au cours de la soirée d'hier. Ils ont en effet inondé la pièce de quelques six pouces d'eau en faisant fonctionner sans arrêt la toilette; ils ont renversé les bancs et rendu cette chambre de 15'x15' absolument inutilisable aujourd'hui.

Aujourd'hui, une odeur nauséabonde se dégageait de l'arrière de la cour, et l'on pouvait voir des dizaines d'assiettes de carton qui flottaient sur l'eau. D'autres assiettes, dans lesquelles on avait servi le repas du soir à un autre groupe de prisonniers, à l'arrière du Palais, jonchaient le pavé de la rue Ste-Thérèse, en fin de soirée.

Ce matin, des manoeuvres se sont mis à la tâche de réparer les dégâts causés.



(Photo Roger Janelle—La Patrie)

18 MOIS POUR PAYER CET ARTICLE — Selon les nouvelles réglementations sur le crédit à la consommation annoncées par M. Abbott, ministre des Finances, l'article ci-haut, d'une valeur de \$136, pourra être payé en 18 mois.

Le Festival de Montréal, du 26 juillet au 30 août

M. Paul Gouin, conseiller technique près le Conseil exécutif de la Province de Québec, a consacré sa causerie radiophonique du 4 mai au festival qui sera donné, en août prochain, dans la métropole par la Société des Festivals de Montréal.

Cet été, la Société des Festivals de Montréal, menant à bonne fin un projet qu'elle entretient depuis déjà plusieurs années, présentera une série de spectacles et de fêtes qui mettront en valeur les richesses artistiques, anglaises, françaises et néo-canadiennes, ainsi que les beautés naturelles de la métropole. On trouvera dans les journaux de cette semaine le programme de ce festival qui sera réparti sur une période d'un mois, du 26 juillet au 30 août, et qui constituera une éclatante manifestation culturelle et une attraction touristique vraiment remarquable.

La Société des Festivals de Montréal a pu élaborer son programme de 1952 grâce à l'aide financière que lui ont accordée la Cité de Montréal, le Gouvernement de la Pro-

vince et un certain nombre de particuliers qui ont répondu à l'appel, à la campagne de souscriptions que cette société a lancée au début de l'année.

La Société des Festivals de Montréal n'est pas une entreprise commerciale et encore moins, une entreprise payante pour ceux qui s'en occupent.

Le programme que nous offre pour l'été 1952, la Société des Festivals de Montréal est le plus élaboré qu'elle ait présenté à date. Mais elle pourrait faire davantage. Elle a actuellement à l'étude un certain nombre d'attractions vraiment remarquables: Concert d'oeuvres canadiennes sous la direction de Roland Leduc; Fête des Fleurs au Chalet de la Montagne; Théâtre anglais au Mountain Playhouse; Exposition d'art sacré à l'église Bonsecours ou à l'église Notre-Dame; Feux d'artifice; Exposition d'artisanat; Exposition sur l'art québécois, ancien et moderne; Fête populaire au parc Lafontaine qui consisterait en un bal costumé, ballet et concours de danses autour de la fontaine lumineuse. Ces attractions pourraient être ajoutées au programme de cet été si cette société recevait l'appui financier nécessaire.

CHAMPLAIN 2e semaine
en technicoleur
Luis Mfiano — Carmen Sévillia
1815 Ste-Catherine Est FA. 1805

ELECTRA A l'affiche
"OBJECTIF INCONNU"
aussi
"UNE VIE PERDUE"

LOEWS 4e semaine
"With a Song in my Heart"
en technicoleur
Susan HAYWARD — David WAYNE

Capitol
A l'affiche
Burt LANCASTER
"TEN TALL MEN"
en technicoleur

Imperial A l'affiche
William HOLDEN
"BOOTS MALONE"
aussi
"ROAD AGENT"

PALACE
A l'affiche
Gary GRANT — Betsy DRAKE
"ROOM FOR ONE MORE"

PRINCESS A l'affiche
"THE WILD NORTH"
Stewart GRANGER — Wendell COREY

Orpheum
A l'affiche
"SHADOW IN THE SKY"
aussi
"IT'S A BIG COUNTRY"

ALOUETTE A l'affiche
Ste-Catherine & Bleury
"Anna et le Roi de Siam"
aussi
"LA VALLEE DES CASTORS"
en technicoleur

AUJOURD'HUI !

EN PERSONNE

LA BELLE DE DEUX CONTINENTS !

HAZEL SCOTT
NOTED PIANIST SINGER

DANNY DAVIS
At the Grand Star

KEN BARRY
Sensational comic

THE THREE PARKS
Variety Act

TOMMY & NANCY CONINE
Dancing Delights

Seville
2001 TEL. 1 PM
EROTIC SUNDAY

FINGERPRINTS DON'T LIE

THÉÂTRE Cinéma MUSIQUE

Les Rumeurs de la Ville

Les Compagnons qui ont créé le 22 avril dernier la pièce de Pierre Emmanuel à leur théâtre de la rue Sherbrooke et Délorimier, annoncent qu'il ne reste que trois soirées de L'Honneur de Dieu: mardi, samedi et dimanche, les 6, 10 et 11 mai. Dès le 13 mai, Les Compagnons présenteront le Théâtre Marist dans "Voulez-vous jouer avec moi", de Marcel Achard.

La critique montréalaise a bien accueilli la pièce, mise en scène par le directeur des Compagnons, le Père Emile Legault, C.S.C.

Sous le patronage de Leurs Excellences et Mme Jean Désy, le pianiste André Asselin donnera le lundi 19 mai, une conférence-récital sur la musique canadienne, en la salle des Compagnons.

Protagoniste de notre musique, qu'il a jouée à diverses reprises à l'étranger et au Canada, André Asselin jouera, le 19 mai, plus de dix compositeurs canadiens, soit Healy Willan, Léo Smith, Auguste Descaries, André Mathieu, Harry Somers, Maurice Boivin, Violet Archer, Emiliano Renaud, etc.

La soirée sera une fête intellectuelle puisque des personnalités comme le Père Legault, Alain Grandbois, Yves Thériault, Robert Choquette, Paul Toupin, Jovette Bernier, Mme Mercier-Gouin et d'autres encore seront présentes.

Notons aussi que M. Asselin répètera cette conférence-récital le 13 mai prochain à Québec, en la salle de l'Institut Canadien.

Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, a accepté la présidence d'honneur du prochain concert des Jeunesses Musicales qui aura lieu au Plateau, le 15 mai prochain.

L'artiste invité sera le célèbre pianiste français Pierre Sancan qui vient au Canada en vertu d'un échange avec les Jeunesses Musicales de France. Le violoniste canadien Noël Brunet, d'autre part, fera une tournée en France, l'automne prochain.

Le programme de M. Sancan sera le suivant: Choral "Je t'invoque Seigneur" de Bach; Prélude et Fugue de Bach; Sonate en sol majeur de Mozart; Carnaval de Schumann, commenté par Mlle Andrée Desautels; "Légende de Saint-François de Paule marchant sur les flots" de Liszt; "Prélude", "Bruyères", "Général Lavine, éccentric" de Debussy; "Pièces enfantines". Improvisation sur un thème donné par un auditeur, "Caprice pour la main gauche" de Pierre Sancan. Ce concert sera le dernier de la présente saison des Jeunesses Musicales.

VERGOR

Le théâtre

"The Cocktail Party" ou l'art de conduire le spectateur nulle part

(par MAURICE HUOT)

"The Cocktail Party" de T. S. Eliot est bien près du monde où l'on s'ennuie. Cette oeuvre qui a débuté, hier soir, au His Majesty's est en réalité une conjonction de situations psychologiques plus ou moins habilement dénouées.

Une épouse a quitté son mari juste avant de donner un coquetel. Le mari doit se débrouiller avec les invités mais ne se confie qu'à un seul sans savoir que cet homme est un psychiatre. Ce dernier se fait fort de rapiécer le ménage.

A partir de ce moment, l'oeuvre est un tissu de paroles plus ou moins obscures les personnages ayant la manie de s'analyser, de compter leurs petits bobos sans savoir au juste où ils vont.

Certaines considérations originales sur la vie de famille, sur l'isolement dans lequel vivent la plupart des humains relèvent un peu ce plat littéraire plutôt fade, mais dans l'ensemble l'oeuvre ne tient pas debout.

Parlant de la famille Eliot dit notamment que c'est un composé d'étrangers qui vivent ensemble, ne se comprennent pas, mais au fond s'aiment. Plus loin, au sujet de l'isolement pratique dans lequel vivent la plupart des humains, Eliot dit que nous sommes tous des étrangers les uns aux autres, même si nous nous voyons souvent nous changeons, et la personne que nous rencontrons aujourd'hui ne sera peut-être pas la même demain de par ses mutations physiques ou spirituelles.

Le texte d'Eliot est raffiné, élégant, mais il semble manquer à cette pièce un point focal vers où pourraient converger les personnages. Il y manque une clef de voûte. Les trois actes sont tissés comme d'une même étoffe uniforme, grise et terne, et le rythme finit par créer une sorte d'incantation qui ne satisfait ni le coeur, ni l'esprit.

"The Cocktail Party" est au

théâtre le reflet d'un siècle moribide et en déséquilibre, de ce siècle où au lieu de s'efforcer d'être sim-



"ANNA ET LE ROI DE SIAM". — Une scène du film "Anna et le Roi de Siam" avec Irene Dunne et Linda Darnell au cinéma Alouette.

L'HORAIRE DU FILM

ALOUETTE — "Anna et le Roi de Siam": 10.00, 12.50, 3.40, 6.30, 9.20. "La Vallée des Castors": 12.05, 2.55, 5.45, 8.35.

CAPITOL — "Ten Tall Men": 10.00, 12.30, 2.40, 5.05, 7.25, 9.50.

CHAMPLAIN — "Andalousie": 12.55, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35.

CINEMA DE PARIS — "Edouard et Caroline": 11.45, 2.15, 4.50, 7.20, 9.50.

ELECTRA — "Une vie perdue": 10.07, 1.28, 4.49, 9.13. "Objectif Inconnu": 11.52, 3.13, 6.34, 9.58.

IMPERIAL — "Boots Malone": 10.00, 12.55, 3.50, 6.45, 9.40. "Road Agent": 11.45, 2.45, 5.40, 8.35.

LA SCALA — "La Vierge de Fatima": 12.30, 2.10, 3.50, 5.30, 7.10, 8.50.

LOEWS — "With a Song in my Heart": 10.00, 12.15, 2.35, 4.55, 7.15, 9.35.

ORPHEUM — "Shadow in the Sky": 1.20, 4.20, 7.15, 10.15. "It's a Big Country": 11.50, 2.45, 5.40, 8.40.

PALACE — "Room for one More": 10.00, 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.

PRINCESS — "Wild North": 10.30, 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.50.

SAINT-DENIS — "Aurore, l'enfant Martyr": 10.45, 1.20, 3.45, 6.15, 8.45. "Vedettes et Chansons": 10.30, 1.00, 3.20, 5.45, 8.15.

ple et clair on préfère les ombres, le doute.

La distribution a tenté de nous faire comprendre qu'elle comprenait mais a-t-elle réussi? Nous ne le croyons pas. Une telle oeuvre est d'ailleurs un défi à tout acteur. Dennis King est à peu près le seul interprète qui ait tiré un parti tant soit peu cohérent de son rôle dans la peau du psychiatre. Dennis King est un grand acteur et nous le verrions avec plaisir dans d'autres oeuvres mieux incarnées. D'ailleurs dans "The Cocktail Party", le rôle du médecin est à peu près le plus consistant.

Harry Ellerbe a joué d'une façon directe et sans contrastes le rôle du mari abandonné ce qui à notre sens n'était pas très heureux. Viola Keats fut excellente dans le rôle de l'épouse. Neva Patterson fait une coquette plausible tandis qu'Estelle Winwood laisse vite par son jeu qui est celui d'une mégère encombrante, intarissable et évaporée. Eliot a fait mieux que cela.

Calendrier des Amis de l'Art

Billets à prix réduit sur présentation de la carte de membre: Au Théâtre des Compagnons, "L'Honneur de Dieu" de P. Emmanuel par les Compagnons; Au Théâtre des Compagnons, à partir du 13 mai, "Voulez-vous jouer avec moi?" de Marcel Achard par le Théâtre Marist; A l'Auditorium St-Laurent, du 17 au 25 mai festival des Classiques du Cinéma; Au Plateau, le 16 mai en soirée, sous la présidence d'honneur du Lieutenant Gouverneur et de Madame Gaspard Fauteux, grand concert annuel de l'Entraide de l'Ecole Auguste Descarries. Sept pianistes de concert sont inscrits au programme.

Laissez-passer: Sur demande au Secrétariat, 3815, avenue Calixa-Vallée, on peut se procurer des laissez-passer donnant droit à une réduction du prix d'entrée, du lundi au vendredi, au théâtre St-Denis. (programmes réguliers).

Expositions: A la Galerie Agnès LeFort, jusqu'au 11 mai, monotypes et dessins de Sting Lim; A l'Art Français jusqu'au 15 mai, peintures de Gunter Heymann.

La RONDE des CABARETS

par JACQUES TRÉPANIÉ

AU TOP-HAT — La comédie domine au nouveau spectacle commencé, hier soir, au cabaret Top-Hat de la rue Ste-Catherine, avec le fameux trio anglais "The Three Renowns" et le comédien et animateur du spectacle, Dave Astor. Le spectacle est complété par un tour de chant de la jolie Mirian Steele.

Les "Three Renowns" sont un trio composé de deux types qui ont nom Harry Simmons et John Norris et d'une blonde et comique partenaire qui s'appelle Lucinda Pulling. Leur numéro commence sur le ton sérieux. De la danse mondaine avec habits et robe de soirée. Le tout est digne. Il le devient moins lorsque l'un des danseurs perd sa veste blanche et oublie de capter au vol la blonde Lucinda que lui lance le troisième quidam. Résultat: Lucinda va choir sur le parquet et le "fun" commence pour durer pendant une quinzaine de minutes. Toutes les bouffonneries imaginables exécutées sur un ton sérieux ou mi-sérieux. Lucinda, ma foi, a un corps de caoutchouc!

Les "Three Renowns" viennent de Londres et ont joué avec succès au Palladium. Leur numéro est nouveau ici et il amuse fortement l'auditoire.

Dave Astor est un jeune comédien qui a du bon matériel et surtout du talent. Comme plusieurs comédiens qui nous viennent d'outre-frontière, il aime donner ses impressions de ci ou de là; par exemple, ses impressions d'un couple marié qui entre dans un bar; ses impressions de différents types avec lesquels sort pour la première fois une jeune fille. Il nous interprète aussi le fameux "Cry" de Johnny Ray de plusieurs façons. Dave Astor a l'esprit alerte et répond rapidement et non sans humour à ceux de l'auditoire qui lui lancent des boutades.

Mirian Steel est une gentille chanteuse, qui a beaucoup de sourire, une voix phonographique qui porte bien. Elle interprète des choses comme "Somebody Loves Me", "Mr Sun" et "Just One of Those Things".

Le tout est brillamment accompagné par l'orchestre de Fernand Bordeleau qui alterne pour la danse avec le trio d'Herman Appel.

Victoria Cordova. — Dans une entrevue à la radio samedi dernier (CHLP — Les Grands Succès) Victoria Cordova, la pétillante chanteuse jusqu'à mercredi soir au Continental, révélait pourquoi elle chante en anglais, en espagnol et en français.



VICTORIA CORDOVA

sans aucun accent particulier. D'abord, elle est née en Floride, conséquemment, dans un pays où l'on parle universellement l'anglais; second, sa mère était française (parisienne) et, lorsque ses grands-parents vivaient, elle ne leur parlait qu'en français. Quant à l'espagnol, elle le tient de son père qui est natif de Cordova, une localité à laquelle la famille Cordova a donné son nom. Et Victoria tient ce nom de sa grand-mère qui s'appelait Victoria. Ajoutons que Victoria Cordova chante aussi en italien. A l'âge de dix ans, elle composait une chanson qui s'intitulait: "Oh Mother, How Much I Need You".

et c'est cette chanson qui l'a lancée sur la scène puisque ce fut la première qu'elle chanta très jeune dans un théâtre de Tampa, Floride. Par après, Victoria voulut devenir cantatrice d'opéra. Mais le sort voulut qu'elle fut chanteuse dans les cabarets et les grands hôtels et elle ne s'en plaint pas. Victoria Cordova fut aussi la première femme à se faire entendre sur le réseau "Music by Musak". Son passe-temps favori: la peinture.

AU CAFE DU PALAIS. — C'est un franco-américain du nom de Léonard Brassard qui est la principale vedette au Café du Palais de la rue Notre-Dame.

Brassard est un pantomime qui imite à volonté Maurice Chevalier aussi bien qu'Al Jolson, Spike Jones et Jimmy Durante. Brassard en est à sa première visite dans un cabaret de Montréal, comme artiste du moins, car il a déjà visité la métropole dans le passé comme touriste. Il est dans le métier depuis déjà cinq ans et il vient de terminer un programme de six semaines à la télévision de Boston.



LEONARD BRASSARD

Le spectacle du Café du Palais comprend également l'excellent xylophoniste Maurice Chamitov, le frère de Max (au Normandie) et la danseuse espagnole à claquette Dolores Mia. Orch. de Ray Denis et trio de Jimmy d'Abate.

Grenades disparues
OTTAWA, 6 (P.C.F.) — Le ministre de la Défense, M. Brooke Claxton, a dit hier que 10 de 11 grenades trouvées sur les champs de tir du camp militaire de Valcartier, près de Québec, sont maintenant disparues et qu'on avait fait appel au public pour que ces explosifs soient retrouvés et remis aux autorités militaires.

Le ministre a dit aux Communes

CONCOURS
pour le titre de
LA REINE DU
PLATEAU MONT-ROYAL
Voyage à Hollywood
Cope de fourrure
Autres nombreux prix
Présentez-vous les lundis soirs à 9 heures pour entrevue
La princesse de la semaine sera présentée au public le mercredi suivant

Au Café MINUIT
À l'angle de l'avenue du Parc et de Mont-Royal
Tél.: PL 7582

Le Show Bar de l'Est
PRESENTE
★ Lilian DAWSON
Chanteuse fantaisiste
★ Leonie VAUGH
Danseuse américaine
EN PLUS
★ Jan ROGERS
"Crooner" canadien
★ Fredo GARDONI
et son accordéon

Concours de danse tous les lundis soirs
organisé par GARY et ROGER
\$150 en prix
MARCEL GOUGEON
et son ensemble des JAZZ BOYS
"Le Show-Bar de l'Est"
Hocambo
2591 EST. NOTRE-DAME
CH. 0435

Un artiste peintre élu à Montréal-Sud

M. Marcel Salette, artiste peintre, a été élu hier soir maire de Montréal-Sud. Il a défait M. Ed-



M. SALETTE

mond Lavoie. M. Salette a obtenu 412 voix et M. Lavoie, 180.

Il y avait aussi élection à un poste à l'échevinage. M. Alex Southhart a défait M. Carl Carlsen. M. Southhart a obtenu 392 voix et M. Carlsen, 191.

Les personnes suivantes avaient été élues échevins par acclamation lors de la mise en candidature la semaine dernière: MM. Luc Beaugrand, Eric Brand, Lucien Gaumont, René Lord, et Jacques Thibodeau.

que des recherches avaient été faites sur les champs de tir de Valcartier dont on s'est servi durant l'hiver. Onze grenades ont été trouvées et des indicateurs ont été placés aux endroits où elles reposaient. On a ensuite entouré la région de barbelés et installé des affiches indiquant le danger.

Lorsque les ingénieurs d'Ottawa sont arrivés pour enlever les grenades, 10 étaient disparues. Le commandant du camp militaire a lancé un appel à tous les citoyens pour aider l'armée à les retrouver. M. Claxton a aussi dit que quelque 150 civils employés dans les magasins des ingénieurs militaires ont été temporairement congédiés pour que l'armée puisse faire un rapide inventaire.

Air-Canada n'est pas intéressé à ces avions

Air-Canada ne s'intéresse pas encore aux avions à réaction à déclarer hier le président G. R. McGregor devant le comité spécial ferroviaire des Communes.

M. McGregor a dit qu'Air-Canada est d'avis que le coût des opéra-

tions des avions à réaction n'a pas encore été suffisamment défini pour que sa compagnie décide d'acheter des avions de ce genre pour ses envolées.

Entre-temps, a-t-il ajouté, la compagnie aérienne du gouvernement a commandé cinq super-constellations de Lockheed pour livraison en 1953. Ces gros appareils, qui seront employés pour les envolées outre-mer, peuvent être transformés en avions à réaction.

au CAFÉ HAVANA

CETTE SEMAINE

Monika MARROW

Danseuse exotique

Yolande LA VOIE

Accordeoniste

Joe CREPPS

Nouveautés sur fil de fer

Armand St-Cyr

et son ensemble de 7 musiciens

Eddy SAUVAGEAU, maître d'hôtel

"FAITES DU HAVANA VOTRE CAFE FAVORI"

2017, RUE FRONTENAC

CH. 4812

CH. 6072

JOHNNY LAURENDEAU

ET SON ORCHESTRE

Aussi

LUIS BERTRAND

pianiste chanteur et M.C.

LES FAMEUX

SKATING HURRICANES

Acrobates sur patins

● ● ●
CLAIRE BERGERON

Accordeoniste

● ● ●
IRENE LEWIS

Danse exotique

ANDRÉ GOYETTE

et son trio
chantant

★
Café
★

GYPSY
"Le cabaret favori de l'est"

2017, rue PAPINEAU
Rés.: Tél. FA. 5266

Une idée nouvelle! Un nouveau spectacle!



★ Ving Merling

Son violon enchanté et ses merveilleuses musiciennes!

★ Le dangereux Dick Shawn

★ Nouvelle REVUE "BOOTS" McKENNA
mettant en vedette le sensationnel
RICKY HALE

● PAS DE FRAIS DE COUVERT OU MINIMUM ●
STANLEY ET STE-CATHERINE UN. 6-6666

AU
HALE-HAKALA
626 O. NOTRE-DAME
UN. 6-5101

QUI SERA CHAMPION?

ST-HENRI? VERDUN?
STE-CUNEGONDE?
GRIFFINTOWN?
MONTREAL?

★ ★ ★

Du lundi au dimanche

CONCOURS DE DANSE

Pour un prix de
\$150.00

Le public désignera
LE CHAMPION

Mardi et jeudi soirs
Quizz musical
avec prix en argent

Cette semaine, le soir:

- * Gaston Campeau *
- Chanteur et m.c.
- * Wanda *
- Danseuse exotique
- * Thérèse Larose *
- Chanteuse
- * Sammy Lyman *
- "Nouveautés"

Toujours du plaisir
au HALE-HAKALA

Les gouverneurs du Festival dramatique pour 1952-53

ST-JEAN, N.-B., 6—(P.C.f.)—Les nouveaux gouverneurs du Festival d'art dramatique du Dominion, élus pour remplacer le tiers des représentants provinciaux qui doivent se

retirer chaque année, sont les suivants:

Nouvelle-Ecosse — Donald Wetmore, Halifax.

Nouveau-Brunswick — Mme Max Marcus et R. J. Collins, St-Jean.

Joan Ganong, St-Stephen—Mme G. F. G. Bridges, Moncton; A. W. Trueman, Fredericton.

Ile du Prince-Edouard—Harry T. Mordis et Barry Bugen, Charlottetown.

Région est du Québec — Pierre Boucher, Guy Roberge, Mme Paulette Smith-Roy, W. H. Leighton et Mme S. Pennington, tous de Québec.

Région ouest du Québec — Mme Athanase David, Montréal.

Région est de l'Ontario—Le gouverneur général Vincent Massey, Mme L. T. White, et H. S. Southam, Ottawa.

Région centrale de l'Ontario—M. Roy A. Stewart, le Dr Kenneth Livingston, M. James Dean, Mme R. E. Anglin, H. H. Norris, R. A. Farquharson, Edgar Stone et l'hon. Dana Porter, tous de Toronto.

Région de l'ouest de l'Ontario—M. J. Ewart McKay, Simcoe; Mlle Caroline Crerar, Hamilton, et Mme Charles King, Windsor.

Manitoba — Mme Pauline Boutal, George Broderson et Victor Sifton, tous de Winnipeg.

Saskatchewan—Reid Dredger, Regina.

Alberta—Mlle Betty Mitchell, Calgary.

Colombie-Britannique—Le col. J. J. Burton, Mlle Dorothy Somerset, Mme Jessie Richardson et Sydney Rish, tous de Vancouver; M. H. S. Hurn, Victoria.

Le maire Mongrain à Joliette le 13 mai

Mardi soir prochain, le 13 mai, le maire J.-A. Mongrain, de Trois-Rivières, sera l'invité d'honneur et confèrera à un diner-causerie de l'Association libérale de Joliette. La réunion aura lieu au Château Windsor. Le diner commencera à 6 heures. M. Lapalme y assistera.

Retenu à l'affiche

Johnny RUSSELL

chanteur et m.c.

★ ★ ★

Micky UNG

Contortionniste chinois

★ ★ ★

DARIO

Danseuses

★ ★ ★

CAFÉ DOMINO

11639 BLVD PIE IX

VE. 0047

CAFÉ DE L'EST

4558 E. Notre-Dame. CL. 4455

★ **TIZOUNE**

père

Jeanne d'Arc

★ **CHARLEBOIS**

"l'unique"

★ **Léo RIVET**

"l'inimitable"

★ **Lolita DE CARLO**

Danseuse espagnole

Orch. STAN WOOD

For de minimum

For de frais d'admission

Stationnement facile

Le Plaza Lounge

présente

L'ACTE SENSATIONNEL DE



PINTO ET MONTANA

CALIFORNIA JOE

ET

MONTANA FRANK

de retour à Montréal avec leurs animaux savants

Le cheval PINTO—le tauro EL TORO

EGALEMENT A L'AFFICHE

★ LESLIE CARROLL, danseuse exotique

★ PAUL-E. DOUCET, chanteur et m.c.

CE SOIR AU PLAZA LOUNGE

446, PLACE JACQUES-CARTIER — MA. 9331



PARTOUT LE BASEBALL! — La saison de baseball et les amateurs se recrutent partout. Bill Short, un fervent adepte des Royaux de Montréal lance un "You're out!" à la jolie Hazel Scott, qui chante actuellement au théâtre Séville. Un admirateur, Meyer Insky, admire au centre. Cette photo a été prise lors d'un programme de radio organisé pour les clubs de baseball de la police juvénile.



AU BELLEVUE-CASINO, Sandy le Phoque, équilibriste et jongleur émérite, donne une démonstration de son talent devant les jolies ballerines Pat Gale et Lola Sully. Dans son numéro au Bellevue-Casino, Sandy accomplit des tours renversants.

Le vote chez les employés manuels

M. Léo Lebrun, président de la Fraternité canadienne des employés manuels de la ville de Montréal, a annoncé, ce matin, qu'il avait été impossible aux dirigeants de ce groupement de faire les arrangements nécessaires pour la tenue d'un scrutin, à partir de ce matin,

dans les diverses parties de la ville, pour permettre aux employés manuels de se prononcer pour ou contre la sentence arbitrale Paquette rendue la semaine dernière.

M. Lebrun a précisé que les mesures seront probablement prises au cours de la journée pour que le scrutin commence demain matin. Rapport de ce vote doit être rendu aux employés dimanche prochain, au cours d'une assemblée publique.

BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON

NOTRE MEILLEUR SPECTACLE DE 1952

CAFÉ PROVINCIAL

entièrement rénové pour votre confort

PRÉSENTE

Les 3 Frères BRISSON

Célèbres comédiens — musiciens — pantomime

EN PLUS

MONA LEVESQUE, ses chansons et son piano

Repas servis de 11 h. à la fermeture

IL FAUT LES VOIR. ILS SONT FORMIDABLES

Deux spectacles chaque soir, 10 h. 30 et 1 h.

SALLES A LOUER POUR BANQUETS, RECEPTIONS

B R BRISSON BRISSON BRISSON

Dimanches: 4 spectacles 3 h., 6 h. 30, 10 h. 30 et 1 h.

A 3 h. spectacle d'artistes américains.

BRISSON

1165 St-Hubert (Dorchester)

B R BRISSON BRISSON BRISSON

HA. 4600

BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON BRISSON

Avis de religieuses sur "La Vierge de Fatima" lors du gala universitaire

Huit cents religieuses devant un écran de cinéma: voilà le très rare mais très authentique spectacle que présentait, l'autre jour, le vaste auditorium de l'Université de Montréal. A la demande expresse de Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, Ciné-France, en toute gracieuse et généreuse courtoisie, accordait aux religieuses du diocèse de Montréal la faveur d'une représentation spéciale de "La Vierge de Fatima", film qui, depuis plus de trois semaines, tient l'affiche au théâtre La Scala.

Après une telle autorisation don-

née en haut lieu à des personnes qui font profession de vie religieuse, qui donc oserait encore avancer que l'Eglise prononce l'excommunication contre toutes les inventions modernes et qu'elle considère le cinéma, en particulier, comme un instrument d'erreur et de désordre? Si elle soutient que le septième art a ses aberrations, elle admet qu'il a aussi ses grandeurs. L'estime manifeste dans laquelle est tenu par ses membres le plus autorisé des films de la qualité de "LA VIERGE DE FATIMA" le prouve de façon péremptoire.

VERITE

Un film de vérité, tel est tout d'abord ce qu'il convient d'affirmer de cette exceptionnelle réalisation cinématographique religieuse. Quiconque a lu une relation des faits miraculeux de Fatima y retrouve sans altération les détails historiques et topographiques de ce merveilleux épisode des annales religieuses du Portugal. Un film de vérité, "LA VIERGE DE FATIMA" l'est surtout par l'atmosphère à la fois réaliste et religieuse dans laquelle évoluent les personnages de l'écran. N'arrive-t-il pas souvent que les cinéastes abordent avec une trop visible maladresse ou évidente ignorance le domaine religieux et surnaturel? Dans trop de films catholiques, la religion est quelque chose de romancé, assez vide de substance spirituelle, un christianisme à l'eau de rose où la mièvrerie et la "puérilité dévotionnelle" l'emportent sur les vérités doctrinales vraiment inspiratrices des actes de la vie.

PROFONDEUR

Rien ici de cette superficialité. Ce ne sont pas non plus les carillons de cloches, les déploiements de bannières, les feux des cierges de processions, les chœurs polyphoniques, les concerts d'orgue, en un mot, les gestes rituels, qui donnent le change aux spectateurs. Ce qui les frappe, c'est l'accent sincère d'âmes modestes dont la religion et le bon sens dominent la vie, une vie pénible, certes! mais où l'on sait reconnaître la main de la Providence. Les trois voyants de Fatima ne sont pas des petits saints en images; rien ne les distingue extérieurement des autres pastoureaux de leur pays. Écoutons le père de François et de Jacinte dire à sa femme en réfléchissant aux récits étranges de leurs enfants: "Se peut-il que nous ayons élevé des saints sans nous en rendre compte?"—Et, ils s'en remettent à Dieu pour éclaircir l'affaire. Rien ne sent la pose, comme on peut le voir; rien qui tourne le recours à la grâce en fade sentimentalité religieuse.

Autant l'authenticité des faits satisfait l'esprit, autant cette sincérité de sentiments touche les cœurs. Toutes ces scènes en sont imprégnées et conservent au film une émouvante atmosphère dont on ne peut se déprendre. Les fréquentes acclamations de l'assistance ont prouvé aux moments psychologiques que le film rend un son de vérité peu commun et qu'il porte avec une admirable fidélité le message dont il est chargé.

Un message? Oui, celui-là même que la Vierge adressait en 1917 au Portugal menacé par la guerre et l'irréligion. Le sort de notre pays est-il présentement plus assuré que l'était ce petit coin de l'Europe à l'époque des apparitions?

Message où s'expriment une demande de prière et une promesse de paix. Oui, il est opportun qu'il résonne à nos oreilles et sollicite chez nous aussi l'adhésion des âmes.

Le film "La Vierge de Fatima" aurait-il ce seul mérite qu'il aurait déjà remporté un succès enviable. Mais il possède en outre celui d'une technique très au point: photographie excellente, effets réussis d'ombres et de lumière, trucage habile, version française de belle qualité, vérité et sobriété du décor, bonne adaptation de la musique, jeu naturel et expressif des acteurs, tout contribue à en faire une œuvre dont la haute valeur artistique vient s'ajouter à la fidélité historique.

Aussi, l'impression générale de l'assistance a-t-elle semblé au plus haut point favorable. Aucune des spectatrices qui ne se soit dit pendant ou après la représentation: "Il faut que toutes mes élèves voient ce film". En effet, pourquoi le personnel des communautés ne ferait-il pas tout en son pouvoir pour soutenir et accroître la réputation qu'il mérite à si bon droit?

"Le plus beau film que j'aie vu", telle est l'opinion émise à son sujet par Mgr l'Archevêque lui-même. Celles qui lui doivent la représentation de samedi partagent sincèrement son enthousiasme et veulent se donner comme devoir de piété mariale de promouvoir ce film, de mener leurs élèves vers "La Vierge de Fatima". Pourquoi la Dame du Rosaire ne répéterait-elle pas son message à l'enfance du Canada?

Congrégation de Notre-Dame
Institut Pédagogique

NOUVEAU SPECTACLE
EN VEDETTE
Dave ASTOR
Comédien et m.c.

THE THREE RENOWNS

(Directement de Londres)
Ne manquez pas ça!

et
Marian STEELE

Charmante chanteuse

avec
l'orchestre de FERNAND BORDELEAU
et l'ensemble d'HERMAN APPEL

LA
SALLE
DE
DANSE

TOP HAT CLUB

LA PLUS
POPULAIRE
EN VILLE

720 O. STE-CATHERINE
(près du Palace)

Réervations: UN. 6-9273

Ana de Veglio en récital au Ritz-Carlton

Madame Ana de Veglio qui se fera entendre pour la première fois à Montréal mardi soir le 20 mai à l'hôtel Ritz-Carlton dans un programme de chansons espagnoles, argentines et cubaines est née à Buenos-Aires en Argentine. Ses études musicales la conduisirent toute jeune à Paris. Elle y étudia d'abord à la Faculté des Lettres de la Sorbonne, puis à l'Ecole Normale de Musique.

Son père, un peintre bien connu, voulait que sa fille embrassât cette carrière. Elle se rendit donc en Italie pour y suivre des cours de peinture mais l'attrait du chant et de la musique était cependant si puissant chez elle, qu'Ana de Veglio consacra bientôt tout son temps au chant et à la musique.

Son professeur en Italie fut Madame Sarri, soprano de la Scala de Milan et c'est dans la Traviata de Verdi que madame de Veglio fit ses débuts à Mondovì près de Turin. Elle se fit entendre par la suite dans la Bohème de Puccini à Ivrea et à Monza et donna une série de récitals à Milan, Turin et Genève.

L'entrée de l'Italie en guerre vint interrompre la carrière de madame de Veglio. Elle dut s'enfuir à Nice puis en Angleterre. Le frère sur lequel elle voyageait avec son époux fut surpris par un sous-marin au large de la côte de l'Espagne. Ayant finalement réussi à gagner l'Amérique, Ana de Veglio s'est depuis consacrée à une étude approfondie des œuvres des compositeurs espagnols et Sud-Américains. Elle a récemment publié un volume sur l'évolution de la musique d'Argentine et des autres pays de l'Amérique latine.

Agent d'affaires accusé d'avoir volé \$21,000

J.-H. Dugas, 50 ans, un agent d'affaires, qui demeure à 5030, rue Rivard, a été traduit devant le juge Gustave Marin pour répondre à une accusation de vol de \$21,000, résultant de l'organisation d'une compagnie à l'état de formation, l'American and Canadian Oil Syndicate.

Dugas qui a déjà eu des démêlés récents avec la justice dans une autre cause de fraude a été libéré sous un cautionnement de \$5,000 qu'il avait obtenu lors de son premier procès. Son enquête préliminaire.

JEUDI SOIR
Les frères Jacques
SERONT AU
CONTINENTAL

Le
Normandie
2e semaine

Roger DANN
chanteur fantaisiste
européen

plus
Les frères Ganjou et Juanita
Fameux quatuor adagio

Orchestre Max CHAMITOV
avec Norma HUTTON, chanteuse
Trio Dick MARSHALL

2 spectacles chaque soir
8 h. et minuit

Réervations: VICTOR — Plateau 7777

Fus de frais de couvert, excepté
pour le dîner du samedi

Dîner menu complet — \$4.00

Minimum de \$2.50 après 10 h. p.m.

HOTEL
SHERATON MONT-ROYAL

naire a été fixée au 13 du courant. Le plaignant dans la dernière cause, M. Joseph Beaudry, propriétaire d'un club de nuit, a déclaré au Tribunal qu'il avait perdu dix mille dollars dans cette entreprise minière qui ne se serait

jamais réalisée. Elle a été lancée il y a deux ans environ. La défense, représentée par Me Jean Miquelion, a affirmé que son client avait dépensé plus de \$50,000 dans des travaux de recherches depuis les derniers 24 mois.

EN VEDETTE CETTE SEMAINE

ROGER DOUCET

Un formidable ténor canadien-français

Les Valors

Acrobates et contorsionnistes
Bud et Eleanor Coll

Les Campbells

danseuses
Les "Girls" dans
trois "numéros de production"

ET AUSSI L'INIMITABLE

JEAN RAFA

Orch. ARMAND MEERTE — MICHEL SAURO et son accordéon

SAMEDI: Première représentation à 9 heures.

Tous les dimanches après-midi: "Danse Jamboree"
avec les professeurs de l'école de danse Rosita et Dena

Toujours les meilleurs spectacles

AU

MONTMARTRE

1417, BOUL. ST-LAURENT

LA. 3520

**AU CAFÉ
DUPALAI**



Albert MARQUIS
Chanteur et m.c.

DOLORES MIA
Danseuse espagnole

Maurice CHAMITO
Xylophoniste

Léonard BRASSARD
Pantomime

JIMMY D'ABATE
ET SON TRIO

RAY DENIS et son orchestre

42 EST, RUE NOTRE-DAME — MARquette 8917

M. EUG. SOVENKO, votre hôte

YVON CHAYER, gérant

NOUVEAU SPECTACLE

HARRY HOLMOK PRESENTE AVEC FIERTÉ

LES
**FOLIES
de PARIS**

PRODUCTION
KAMAROVA-
KAMAROFF

SANDY LE
PHOQUE

★ MELITA et WICONS

★ Le TRIO KANAZAMA

★ LES GIRLS DU BELLEVUE-CASINO, avec
Joe Howard Jr., Joan Lamont, Billy Parsons,
Patricia Adair,

★ Et la plus brillante danseuse

VADJA DEL ORO

Orch. Bix BELAIR et Buddy CLAYTON
dans le Lounge au rez-de-chaussée

THE 3 KEYS

Bellevue Casino

HA-2524
ONTARIO AT BLEURY

SPECT.
10 p.m.
12 h. 30
3 spect.
samedi
NI
couvert
ni
minimum

FINANCE et COMMERCE

BOURSE de MONTREAL

Bourse de Montréal

	Haut	Bas	Ferm.
805 Abitibi	14 1/4	14 1/4	14 1/4
225 Abitibi pt	25 1/2	25 1/2	25 1/2
25 Acadia	16 1/4	16 1/4	16 1/4
250 Algoma	45 1/4	44 1/4	45 1/4
250 Aluminum	99 1/4	98 1/4	99 1/4
200 Argus	11 1/4	11 1/4	11 1/4
300 Asbestos	22 1/4	22 1/4	22 1/4
125 Atlas	22 1/4	22 1/4	22 1/4
250 Bathurst	45 1/4	44 1/4	45 1/4
25 Bathurst B	25 1/4	25 1/4	25 1/4
1735 Bell Telephone	35 1/4	35 1/4	35 1/4
5600 Brazil	11 1/4	11 1/4	11 1/4
1035 B. & O.	22 1/4	22 1/4	22 1/4
100 B. C. Forest	6 1/4	6 1/4	6 1/4
100 B. C. Power	32 1/4	32 1/4	32 1/4
200 Can. Iron	20 1/4	20 1/4	20 1/4
25 Can. S. B.	47 1/4	47 1/4	47 1/4
95 Cdn. Steel	16 1/4	16 1/4	16 1/4
50 Cdn. Bronze	35 1/4	35 1/4	35 1/4
50 Cdn. Car	12 1/4	12 1/4	12 1/4
136 Celanese	40 1/4	39 1/4	40 1/4
10 Celanese pr	18 1/4	18 1/4	18 1/4
15 Cdn. F. M.	120 1/4	120 1/4	120 1/4
10 Cdn. Locom	21 1/4	21 1/4	21 1/4
100 Cdn. Oil	24 1/4	24 1/4	24 1/4
374 C. P. R.	35 1/4	35 1/4	35 1/4
50 Cdn. Vickers	33 1/4	33 1/4	33 1/4
50 Corby	9 1/4	9 1/4	9 1/4
400 Diet. Seagram	22 1/4	22 1/4	22 1/4
600 Diet. C.	14 1/4	14 1/4	14 1/4
45 Dom. Tar	37 1/4	37 1/4	37 1/4
355 Dom. Tex	10 1/4	10 1/4	10 1/4
210 Dryden	38 1/4	38 1/4	38 1/4
10 Eddy	21 1/4	21 1/4	21 1/4
25 Electroflux	15 1/4	15 1/4	15 1/4
100 Fam. Players	17 1/4	16 1/4	16 1/4
125 Foundation	13 1/4	13 1/4	13 1/4
272 Fraser	15 1/4	15 1/4	15 1/4
200 G. Bakeries	360 1/4	360 1/4	360 1/4
50 G. S. W.	15 1/4	15 1/4	15 1/4
90 Gypsum	31 1/4	31 1/4	31 1/4
205 Ind. Bay	55 1/4	55 1/4	55 1/4
500 Husky Oil	10 1/4	10 1/4	10 1/4
65 Imp. Oil	34 1/4	34 1/4	34 1/4
5 Imp. Tob	9 1/4	9 1/4	9 1/4
415 Ind. Accept	45 1/4	45 1/4	45 1/4
100 Ind. Acc. pr	82 1/4	82 1/4	82 1/4
150 Ind. Acc. B	44 1/4	44 1/4	44 1/4
142 Ind. Nickel	41 1/4	41 1/4	41 1/4
243 Ind. Paper	43 1/4	42 1/4	42 1/4
100 Ind. Pete	32 1/4	32 1/4	32 1/4
105 Ind. Utilities	26 1/4	26 1/4	26 1/4
100 Jam. P. B.	10 1/4	10 1/4	10 1/4
100 Lake Woods	34 1/4	34 1/4	34 1/4
10 Lake Woods p	137 1/4	137 1/4	137 1/4
5 Lewis	10 1/4	10 1/4	10 1/4
125 Max. Harris	10 1/4	10 1/4	10 1/4
425 McGill Front	34 1/4	34 1/4	34 1/4
15 Mitchell Rtd	29 1/4	29 1/4	29 1/4
41 Molsons	21 1/4	21 1/4	21 1/4
31 Molson pr	20 1/4	20 1/4	20 1/4
100 Mt. Loco	16 1/4	16 1/4	16 1/4
25 Mt. Tel	50 1/4	50 1/4	50 1/4
547 Nat. Brew	13 1/4	13 1/4	13 1/4
100 N. Steel	25 1/4	25 1/4	25 1/4
275 Noranda	71 1/4	71 1/4	71 1/4
25 Ogilvie	24 1/4	24 1/4	24 1/4
52 Ogilvie pr	141 1/4	141 1/4	141 1/4
10 Placer Dev	31 1/4	31 1/4	31 1/4
110 Pow. River	21 1/4	21 1/4	21 1/4
85 Power Corp	29 1/4	29 1/4	29 1/4
500 Price Bros	27 1/4	27 1/4	27 1/4
75 Que. Power	17 1/4	17 1/4	17 1/4
12 Royalté	10 1/4	10 1/4	10 1/4
100 Royalté	18 1/4	18 1/4	18 1/4
5 St. Law. C.	35 1/4	35 1/4	35 1/4
318 Shawinigan	38 1/4	38 1/4	38 1/4
10 Shaw pr	43 1/4	43 1/4	43 1/4
2 Sher. Williams	22 1/4	22 1/4	22 1/4
100 Sicks Brew	18 1/4	18 1/4	18 1/4
25 Simpsons	35 1/4	35 1/4	35 1/4
25 Southern	18 1/4	18 1/4	18 1/4
450 Steel of Can.	29 1/4	29 1/4	29 1/4
400 Steel of C. pr	30 1/4	30 1/4	30 1/4
900 Threlk. Oil	14 1/4	14 1/4	14 1/4
250 Un. Steel	10 1/4	10 1/4	10 1/4
775 Walker G. W.	44 1/4	44 1/4	44 1/4
210 Wes. Lease	750 1/4	750 1/4	750 1/4
120 Weston	21 1/4	21 1/4	21 1/4
25 Zellers	14 1/4	14 1/4	14 1/4

Canadian Marconi en vient à un règlement

Canadian Marconi Company annonce qu'elle a conclu un règlement amical avec Canadian Overseas Telecommunication Corporation au sujet de sa réclamation à la suite de l'expropriation, par cette dernière, de ses services et biens d'outre-mer, le 7 juin 1950.

Après de longues négociations, Canadian Overseas Telecommunication a consenti à payer à Canadian Marconi une compensation de \$2,775,000.

La compensation obtenue par la compagnie pour l'immeuble de son siège social s'élève à \$275,000, montant qu'elle reçoit en entier en septembre 1950. La compagnie vient de recevoir le reste de la compensation totale mentionnée plus haut.

Vice-présidents de Canada Steamship

M. T. R. McLagan, président de la Canada Steamship Lines Ltd, a annoncé la nomination de quatre nouveaux vice-présidents, soit MM. R. Lowery, de Montréal, en charge des opérations et de la construction maritime; N. W. Van Wyck, de Montréal, en charge du fret et du trafic; P. Jeager, de Montréal, en charge du transport du minéral et du charbon; et G. H. Page, de Winnipeg, en charge du transport des grains.

Obligations canadiennes

(Cours complétés à la source par l'Investment Dealers Association of Canada. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif.)

	Offre	Dem.
GOUVERNEMENT		
FEDERAL		
3% perpétuel	98 1/4	98 1/4
1 1/2% 1952	99 1/4	99 1/4
2 1/2% 1954	99 1/4	99 1/4
2 1/2% 1956	98 1/4	98 1/4
2 1/2% 1958	97 1/4	97 1/4
3 1/2% 1960	96 1/4	96 1/4
3 1/2% 1962	95 1/4	95 1/4

EMPRUNTS DE GUERRE		
2e emp. Victoire 3% 1954	101 1/4	101 1/4
3e emp. Victoire 3% 1956	99 1/4	99 1/4
4e emp. Victoire 3% 1957	98 1/4	98 1/4
5e emp. Victoire 3% 1959	97 1/4	97 1/4
6e emp. Victoire 3% 1960	96 1/4	96 1/4
7e emp. Victoire 3% 1961	95 1/4	95 1/4
8e emp. Victoire 3% 1962	94 1/4	94 1/4
9e emp. Victoire 3% 1964	93 1/4	93 1/4

GARANTIE DU CANADA		
C.N.R. 3% 1954-59	96 1/4	96 1/4
C.N.R. 3% 1960	95 1/4	95 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1958-71	89 1/4	89 1/4

PROVINCES		
Ontario 3% 1963-65	90 1/4	90 1/4
Ontario 4% 1961	100 1/4	100 1/4
Ontario 3% 1977	86 1/4	86 1/4
Hydro-Québec 3 1/2% 1966	94 1/4	94 1/4
Hydro-Québec 4% 1967	98 1/4	98 1/4
Québec 3 1/2% 1957	98 1/4	98 1/4
Québec 3% 1959	94 1/4	94 1/4
Québec 3 1/2% 1960	97 1/4	97 1/4
Québec 3% 1962	91 1/4	91 1/4
Québec 3% 1965	91 1/4	91 1/4
Hydro-Québec 3% 1969	93 1/4	93 1/4
Hydro-Québec 3 1/2% 1969-73	85 1/4	85 1/4
Com. Mun. Qué. 3% 1962	49 1/4	49 1/4
Com. Mun. Qué. 3% 1972	44 1/4	44 1/4
Com. Mun. Qué. 3 1/2% 1977	84 1/4	84 1/4
Sask. 3 1/2% 1962	92 1/4	92 1/4

MUNICIPALITES		
Montréal 3 1/2% 1960	90 1/4	90 1/4
Montréal 3 1/2% 1964	86 1/4	86 1/4
Montréal 3 1/2% 1964	85 1/4	85 1/4
Montréal 3 1/2% 1970	81 1/4	81 1/4
Montréal 3 1/2% 1972	80 1/4	80 1/4
Québec 3 1/2% 1961	87 1/4	87 1/4
Québec 3 1/2% 1964	87 1/4	87 1/4
Tr. Rivière 3 1/2% 1968	84 1/4	84 1/4
Toronto 3% 1969	87 1/4	87 1/4
Winnipeg 3% 1969	84 1/4	84 1/4

SERVICES PUBLICS		
Bell Tel. 3% 1971	88 1/4	88 1/4
Bell Tel. 3 1/2% 1973	88 1/4	88 1/4
Braz. Trac. 4 1/2% 1970	89 1/4	89 1/4
B. C. Elct. 3 1/2% 1975	86 1/4	86 1/4
B. C. Tel. 4% 1962	98 1/4	98 1/4
Calgary Power 3 1/2% 1972	85 1/4	85 1/4
Ind. Pipe Line 4% 1970	140 1/4	140 1/4
Lower St. L. P. 3 1/2% 1965	90 1/4	90 1/4
Mex. Light 5% 1975	72 1/4	72 1/4
Mont. Tram 3% 1953	99 1/4	99 1/4
Mont. Tram 5% 1955	100 1/4	100 1/4
Nfld. L. & P. 3 1/2% 1968	87 1/4	87 1/4
MacLaren Pow. 3% 1969	85 1/4	85 1/4
North Que. Pow. 4 1/2% 1967	90 1/4	90 1/4
Power Corp. 3 1/2% 1967	87 1/4	87 1/4
Quebec Power 3% 1962	91 1/4	91 1/4
St. Maurice Pow. 3 1/2% 1970	49 1/4	49 1/4
Shaw Power 3% 1961	92 1/4	92 1/4
Shaw. P. 3 1/2% 1973	92 1/4	92 1/4
Winn. Elct. 3 1/2% 1971	93 1/4	93 1/4

INDUSTRIELLES		
Abitibi 3 1/2% 1967	95 1/4	95 1/4
Aluminum 3 1/2% 1971	91 1/4	91 1/4
Bran. Head 5% 1961	89 1/4	89 1/4
B. C. Forest 4 1/2% 1968	88 1/4	88 1/4
B. C. 4 1/2% 1968	84 1/4	84 1/4
Bow. Nfld 3 1/2% 1968	84 1/4	84 1/4
Bran. Head 4 1/2% 1961	89 1/4	89 1/4
Burns 4 1/2% 1963	91 1/4	91 1/4
Can. Brew. 3 1/2% 1967	87 1/4	87 1/4
Can. Cannery 3 1/2% 1973	93 1/4	93 1/4
Can. Oil 4 1/2% 1967	94 1/4	94 1/4
C. W. Lumber 4 1/2% 1962	94 1/4	94 1/4
Cookshutt 4 1/2% 1965	96 1/4	96 1/4
Col. Cel. 4 1/2% 1965	100 1/4	100 1/4
Id 5% 1968	96 1/4	96 1/4
Crédit Foncier 3 1/2% 1968	94 1/4	94 1/4
Cons. Paper 3 1/2% 1967	98 1/4	98 1/4
Dom. Textile 3 1/2% 1959	95 1/4	95 1/4
Dom. Woollens 5% 1964	87 1/4	87 1/4
Dryden 4 1/2% 1965	96 1/4	96 1/4
Edy 3 1/2% 1966	90 1/4	90 1/4
Fed. Grain 4 1/2% 1964	93 1/4	93 1/4
G. L. Paper 3 1/2% 1967	93 1/4	93 1/4
Gen. Sted. Water 3 1/2% 1970	97 1/4	97 1/4
Imp. Oil 3% 1969	97 1/4	97 1/4
Imp. Tobacco 3% 1970	96 1/4	96 1/4
Ind. Accept 4 1/2% 1969	91 1/4	91 1/4
Maple Leaf 3 1/2% 1963	96 1/4	96 1/4
Massey-Harris 3 1/2% 1966	88 1/4	88 1/4
McColl 3% 1971	86 1/4	86 1/4
N. S. Steel 3 1/2% 1963	92 1/4	92 1/4
Nat. Brew. 3 1/2% 1963	88 1/4	88 1/4
Ogilvie's A 4 1/2% 1967	96 1/4	96 1/4
Page Hersey 3 1/2% 1965	89 1/4	89 1/4
Penman's 3 1/2% 1964	88 1/4	88 1/4
Price 3 1/2% 1966	93 1/4	93 1/4
Simpson's 3 1/2% 1960	95 1/4	95 1/4
Steel of Canada 2 1/2% 1967	84 1/4	84 1/4
Trad. Finance 4 1/2% 1968	93 1/4	93 1/4
Id 4 1/2% 1965	100 1/4	100 1/4
W. C. Brew 4 1/2% 1965	94 1/4	94 1/4

TRANSPORTS		
Algonia Central 5% 1959	131 1/4	131 1/4
Can. SS. 3 1/2% 1957	93 1/4	93 1/4

IMMEUBLES		
Mont. Apart. 4 1/2% 1964	91 1/4	91 1/4
Id 2e hyp. 4 1/2% 1964	93 1/4	93 1/4
Queen's Hotel, 5% 1953	99 1/4	99 1/4

id. Accept 4% 1969.....	81	94
ample Leaf 3% % 1963 ...	86	98
asey Harris 3% 1966...	88	89
McDoll 3% 1971	86	89

RIONS UN PEU



—Je vous en prie, maman, permettez-moi de lui enfoncer la cuiller dans la gorge.

TRAVERS AMUSANTS



Jérémie se moquait depuis des années de ses compagnons chauves.

Ha ! Ha ! Tu as une belle peau sur la tête, Jos. Je parie que tu te peignes avec une serviette.



Mais aujourd'hui, Jérémie commence lui-même à perdre ses cheveux, mais il n'entend pas les blagues.

Hé, Jérémie ! Que t'est-il donc arrivé ? T'es-tu peigné avec un rasoir ?

Allez-vous en ! Ce n'est pas drôle. Ne voyez-vous pas que je suis occupé ?

RIPPE KIRIBI

La police n'est pas loin

Sauvés ?



Viens, Durant. Sortons d'ici.

Tu l'as eu, Lili.



Ailleurs

Nous y voici, M. Kiribi. C'est l'endroit.

Le garage que nous cherchons est sur la rue principale.



Des nouvelles plaques et une couleur différente. Nous sommes sauvés, Lili.

TARZAN

Un piège bien tendu

Surprise



Turo, en voyant les hommes de Tarzan retenir dans un moment apparent de terreur, exige plus de vitesse de ses éléphants.



Soudain, les éléphants barrissent de douleur. Les piquets pointus percent leurs tendres pattes.

HOPALONG CASSIDY

Pourront-ils sortir ?

Espoir



Ce n'est peut-être que mon imagination, mais la fumée semble s'élever.



Il doit y avoir un courant d'air qui entraîne la fumée par une ouverture au plafond.

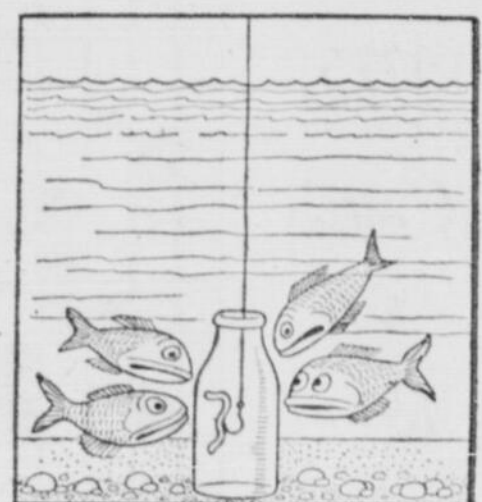
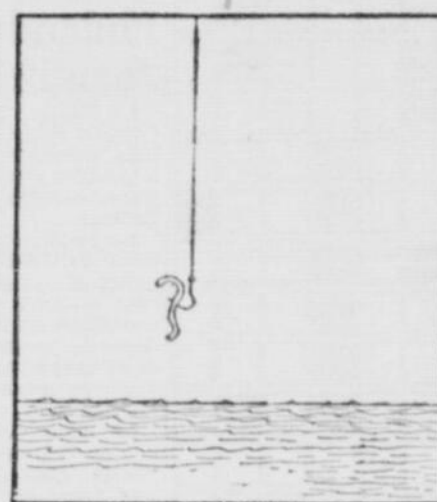


Si je peux attraper une de ces pierres en saillie au lasso, nous trouverons peut-être le moyen de sortir d'ici.

PHILOMÈNE

Il n'est pas chanceux

Chat noir



JEANNINE ET PATAUD

La tante Elvire est là

Obstacle



LE FANTÔME

Le commandant de la patrouille

Va !



ROBERT L'INTÉPIDE

Pas encore, Tonsile

Proposition



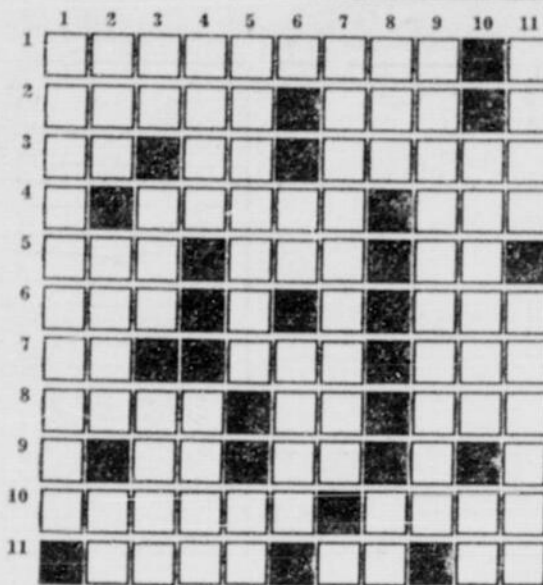
JOS BRAS-DE-FER

Il n'est pas méchant

Ce Jérôme !



Mots Croisés de la "Patrie"



HORIZONTALEMENT
1—Hardi avec imprudence.
2—Allonge — Numéros.
3—Pronom personnel — Pronom indéfini — Gamins de Paris.
4—Rameau jeune et flexible — Mesure agraire.

Solution du problème d'hier

S A L T I G R A D E
A L I N U I R E
L E O S E I N O
V N T T A I R E
A L I S I E R V E R
T U A L I D E E
I I A L I I L A
O A L E P O T E N T
N O C E R C O R R
I R A O R T E
U R E N U E E A S

5—Une des Cyclades — Saison — Note.
6—Volonté — Préfixe marquant l'égalité.
7—Conjonction négative — Souverain — Venue au monde.
8—Le petit d'un âne — Consonnes jumelles — Légumineuses.
9—Petit ruisseau — Voyelles jumelles.
10—Gros canards du Nord — Tenter avec hardiesse.
11—Fleur du rosier — Année — Equerre.

VERTICALEMENT

1—Preuve.
2—Saison — Câble auquel est attachée la bouée d'une ancre — Conjugaison.
3—Note — Tente avec hardiesse — Sorte de calendrier ecclésiastique.
4—Nom grec du dieu de l'amour — Nuages.
5—Qui blasphème — Ile de l'Atlantique.
6—Conjonction — Petits poèmes lyriques.
7—Qui ne craint point le péril.
8—Souverain — Pronom indéfini.
9—Petits cafés.
10—Donner les couleurs de l'arc-en-ciel — Conjonction.
11—Crochet de fer — Genre d'insectes parasites des bêtes de somme.

On conseille aux détaillants de changer leurs méthodes d'achat

M. Gérard Bélair, économiste, a déclaré, hier, aux membres de l'Association des marchands détaillants que des changements radicaux doivent être apportés aux systèmes d'achat et de distribution de certaines marchandises comme le lait et le pain, si l'on veut baisser les prix de détail.

M. Bélair a parlé devant plus de 500 marchands réunis en congrès à l'hôtel Mont-Royal.

M. L.-B. Brault, président de l'Association des marchands détaillants, a révélé que la méthode actuelle de vente du lait et du pain est "très coûteuse pour le consommateur". Il a déclaré que la distribution du pain coûte au client quatre sous par pain.

M. Bélair, se basant sur les coopératives du Canada, des Etats-Unis et de la France, a dit qu'il serait possible avec un tel système de coopératives de réduire les prix vendants comme le font les

magasins à chaînes, à cause des quantités.

M. Brault, dans son rapport annuel, a fait une revue des effets de la législation fédérale sur les prix de soutien. Il a dit que les officiers de l'association ont tout fait pour convaincre le gouvernement sur les effets nuls de ces lois, mais sans succès. "Nous avons assisté à plusieurs petites guerres des prix dans cette province et nous devons dire que ces tentatives n'ont été profitables ni au manufacturier, ni au détaillant, ni au consommateur", a conclu M. Brault.

Souvenirs de Finlande à Jean Brillant

Le major Serge Vermala, de l'Armée finlandaise, ancien champion olympique, a été, lundi midi, le conférencier invité du 3ème déjeuner-causerie de la section Jean Brillant.

Le major Phil Lauzon, du régiment de Châteauguay, présidait le déjeuner, ayant à ses côtés l'aumônier militaire Ronald Charest, le lieutenant Philippe Trudel, président de la Section Jean Brillant et le major Alex Anger, commandant en second du régiment de Maisonneuve.

Le major Vermala, ancien gradué de l'université d'Helsinki et de l'Ecole des cadets, fut mobilisé une première fois en 1939 comme capitaine, participa à la première guerre finlandaise de 1939-1941 puis à la deuxième guerre jusqu'en 1944. Il prit part comme skieur et joueur de water-polo, aux Olympiades de Berlin en 1936. Il vint s'établir au Canada en 1947 où en plus de ses occupations comme commentateur radiophonique et membre de l'industrie hôtelière il donne à nos troupes des cours sur les opérations militaires d'hiver.

LA FINLANDE

Après avoir appelé que son pays ressemble beaucoup à certaines régions du Nord de la province de Québec et de celle de l'Ontario, le conférencier livra quelques souvenirs de guerre, de cette guerre qui, de 1941-1944 devait opposer un pays de 4.000.000 au colosse soviétique. Malgré l'enjeu de la bataille: vaincre ou périr, le major Vermala a su émailler ses souvenirs de mots humoristiques et d'anecdotes comiques donnant sur le mode de vie russe des aperçus peu flatteurs. La fin de cette guerre de "guérillas" devait apporter à la Finlande son indépendance mais au prix de territoires, représentant 10% de sa superficie totale livrés à la Russie et le transfert d'une population de 400.000 âmes. Le conférencier a conclu: "Nous sommes une nation plus petite mais toujours indépendante".

Le conférencier fut présenté par le capitaine Paul-A. Neveu et remercié par le major Alex Anger.

Ridgway quittera le Japon lundi prochain

TOKYO, 6. — (P.A.F.) — Le général Matthew-B. Ridgway, commandant suprême des Nations Unies et chef des forces militaires américaines au Japon, partira de Tokyo lundi pour aller assumer son nouveau poste de commandant suprême allié en Europe.

Un communiqué de l'Armée mande qu'il quittera les Etats-Unis pour la France le 24 mai prochain. Il y succédera au général Dwight-D. Eisenhower.

L'Armée annonce également que le général Mark-W. Clark arrivera à Tokyo mercredi pour remplacer le général Ridgway.

Soignons joyeux G4 LON LA... la vie HUMORISTIQUE Restons français

CAPITAL IMPRODUCTIF

A Polytechnique. Cours d'économie appliquée.

—Citez-moi un exemple d'investissement de capitaux improductif! demande le professeur.

Un étudiant se lève:

—Monsieur le professeur, si, par exemple, j'invite ma sœur à m'accompagner au cinéma!

DURE DECISION

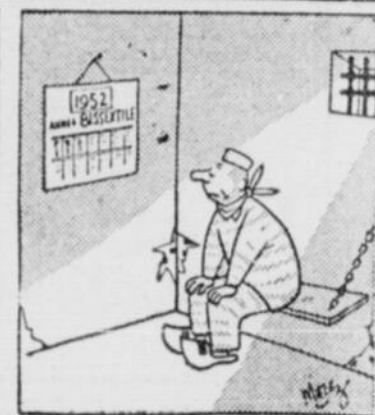
Titin et Olive se rencontrent dans un café de la Canebière.

—Alors, Titin, tu as trouvé du travail?

—J'en ai trouvé, Olive, j'en ai trouvé... Je travaille dans une ferme moderne, répond Titin sur un ton un peu désabusé.

—Et dis-moi un peu: qu'est-ce que tu y fais?

—Eh bien, voilà: les oranges, tu sais, elles se promènent lentement sur une espèce de tapis roulant et elles viennent tomber devant moi. Je me baisse et je ramasse une orange. Si c'est une grosse, je la mets dans un panier. Si c'est une orange moyenne, je la mets dans un autre panier. Et



—C'est bien ma veine!

si c'est une petite orange, je la mets dans un troisième panier!

—Et alors? C'est pas bien fatigant!

—Fatigant... répond Titin fatigué.

Eh! bien sûr que ce n'est pas fatigant si tu raisones sur le point de vue physique. Mais prendre des décisions toute la journée, moi, ça me tue.

Jean RIGOLE

"C'est l'habitude qui redonne une vie normale aux arriérés"

(M. R.-M. Hungerford)

"Le principe de base de l'éducation spéciale donnée aux arriérés mentaux est que seule l'habitude peut redonner une vie normale à ces gens", affirmait, hier, M. Richard-M. Hungerford, de N.-York, à l'ouverture de l'Institut sur les troubles émotionnels, les arriérés mentaux et la délinquance juvénile.

"Les arriérés mentaux sont paralysés à un degré comparable aux personnes complètement aveugles", ajoutait-il.

Directeur du bureau pour les enfants arriérés mentaux à New York, M. Hungerford a déclaré qu'une nouvelle méthode d'éducation de ces enfants avait donné de bons résultats dans quatre cas sur cinq. L'Institut, tenu à l'hôtel Windsor, est organisé sous les auspices du Comité d'hygiène mentale du club Rotary et du Conseil des agences sociales de Montréal, à l'occasion de la Semaine de Santé Mentale.

A l'ouverture des sessions de trois jours, les délégués ont été accueillis par M. Earle-T. Moore, président du club Rotary, et M. Carly Reinke, président du conseil.

L'éducateur de New-York, en décrivant le programme d'éducation qu'il a conduit auprès de 1.300 enfants arriérés mentaux, souligne que l'éducation était basée, dans les classes spéciales, sur les "plus simples détails pour obtenir et conserver une position."

Le président des sessions de l'avant-midi, hier, fut le Dr Baruch Silverman, directeur de l'Institut d'hygiène mentale et président du comité d'hygiène mentale au club Rotary.

Dans son discours de bienvenue, M. Moore annonça qu'il présenterait un chèque de \$1.000, au nom du club Rotary, à l'école pour les enfants arriérés mentaux.

Présomés incendiaires

TROIS-RIVIERES, 6. (P.C.F.) — Deux individus de Nicolet, François Mercure, mécanicien de 47 ans, et Gérard Veillette, garagiste de 44 ans, ont comparu, à Trois-Rivières, en cour du magistrat, sous l'accusation le premier d'avoir allumé un incendie et, le second, d'avoir complété avec le premier.

Les deux prévenus ont protesté de leur innocence et la cause a été ajournée au 15 mai. Mercure fut libéré sur un cautionnement personnel de \$950 et Veillette, sur le cautionnement de \$200 d'une personne.

L'incendie qui fait le sujet de cette accusation s'est produit il y a quelques mois dans la ville de Nicolet.

Opposition du gouvernement à tout dumping

Le ministre du Travail, M. Gregg, a déclaré hier que le gouvernement fédéral s'oppose au dumping des marchandises en surplus sur le marché canadien.

Dans un message à M. Maurice Silcoff, vice-président international de l'Union des chapeliers et des ouvriers de la bonneterie (C.C.T., F.A.T.), M. Gregg précise que rien dans son récent discours à l'Association des coloristes et chimistes de l'industrie textile ne laisse supposer que "le gouvernement ne s'oppose pas au dumping au Canada des marchandises étrangères en surplus".

M. Gregg répondait à M. Silcoff qui avait prié le ministre du Travail de préciser son allusion à l'attitude du gouvernement sur le dumping des marchandises.

(On entend par dumping l'écoulement sur un marché étranger d'articles vendus à des prix inférieurs à ceux qui prévalent au pays exportateur).

LaMotta vs Hairston

DETROIT. — Jake LaMotta et Gene (Silent) Hairston ont signé pour se rencontrer dans un combat-revanche, le 21 mai, à l'Olympia de Detroit.

Hairston et LaMotta se sont disputé une enlevante rencontre le 5 mars dernier.

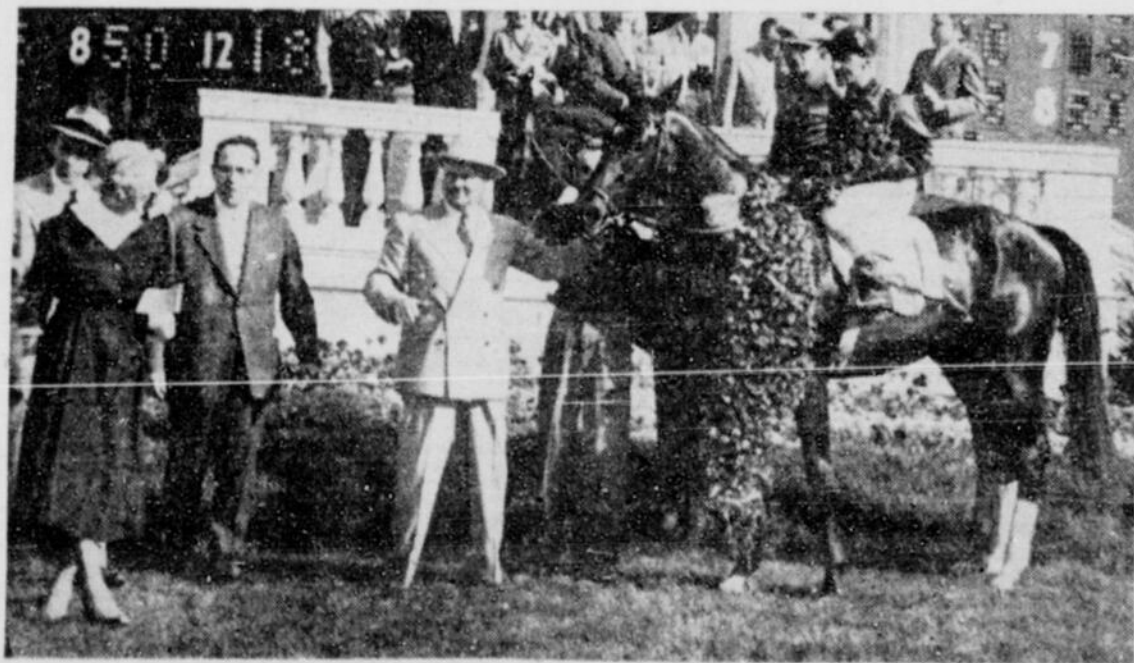
LaMotta, ancien champion poids moyen du monde, a défait Norman Hayes, de Boston, le 9 avril dernier, à l'Olympia.

Retour de Doby

CLEVELAND, 6.—Le voltigeur de centre Larry Doby a été déclaré en excellente condition physique et rejoindra les Indiens à New-York aujourd'hui.

Doby souffrait d'un muscle forcé à une jambe. Plusieurs examens au rayon-X ont cependant démontré qu'il était rétabli. Doby est sujet à se luxer les muscles des jambes, mais sa condition n'est pas sérieuse.

NOUVELLE-ORLEANS.—Kid Centella, 135, Managua, Nicaragua, bat par décision Gianni Uboldi, 136 3-4, Milan, Italie (10).



HILL GAIL, le rapide pur-sang de l'écurie Calumet, porte un fer à cheval fleuri après sa victoire décisive dans le Derby du Kentucky. L'entraîneur Ben Jones tient la bride, et à l'extrême-gauche on remarque Mme Warren Wright, propriétaire de l'écurie Calumet. Le jockey Eddie Arcaro, qui a gagné son cinquième Derby avec Hill Gail, est en selle.

Match de championnat mi-lourd entre Robinson et Maxim en juin

NEW-YORK, 6 — (P.A.) — Le champion poids-moyen Sugar Ray Robinson et le champion mi-lourd Joey Maxim ont finalement accepté, hier, de se rencontrer dans un match pour le titre de Maxim. Le combat de 15 rondes aura lieu le 23 juin au stade des Yankees.

Après des mois de pourparlers au cours desquels on a réussi à vaincre le peu d'intérêt, de prime abord, de Robinson pour le match, le président Jim Norris de l'International Boxing Club a annoncé le combat tout en révélant que Robinson avait accepté d'accorder en moins de 90 jours un match-revanche à Maxim s'il gagne le titre.

La signature officielle des contrats aura lieu aujourd'hui ou demain.

Norris estime que ce premier grand combat de la saison d'été à New-York attirera "450,000 ou plus". Les gérants Jack Kearns (Maxim) et George Gainford (Robinson) croient pour leur part, et avec un sourire, que le match "attirera un million". On ne sait encore si le combat sera télévisé.

Au début, les deux boxeurs devaient toucher chacun 30 pour-cent des recettes mais après des semaines de négociations on croit

que Robinson a obtenu une part d'au moins 35 pour-cent et que Maxim s'est contenté de 25 pour-cent. Norris a promis de révéler les conditions exactes du combat aujourd'hui.

On ne s'attend à aucune difficulté à propos du championnat poids-moyen de Robinson. Il devra probablement l'abandonner s'il remporte le championnat mi-lourd mais Bob Christenberry, président de la Commission de Boxe de New-York, a laissé entendre qu'aucun champion poids-moyen ne sera couronné tant que Robinson n'aura pas eu la chance de lui lancer un défi.

Maxim a remporté le championnat mi-lourd de Freddie Mills de Londres le 24 janvier 1950. Il ne l'a défendu qu'une fois, triomphant d'Irish Bob Murphy à New-York, le 22 août dernier. Il a aussi combattu pour le championnat poids-lourd, perdant la décision contre Ezzard Charles le 30 mai, 1951.

Québec bat Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES, Qué., 6. — (P.C.F.) — Les Braves de Québec, grâce à cinq points comptés à la quatrième manche, ont hier soir réussi à triompher des Yankees de Trois-Rivières par la faible marge d'un point, soit au compte de 3-7, dans une partie de la ligue Provinciale de baseball.

Les Yankees ont eux-mêmes effectué un rattrapage de cinq points à la huitième manche pour égaliser le compte à 7-7 mais les Braves sont aussitôt revenus à la charge pour compter un point décisif à leur moitié de la neuvième manche.

Québec 000 500 111-8 7 2
Trois-Rivières 000 010 150-7 12 2
Coordiro. Wilson (8), Shankman (8) et McCardell; Mainini, Osofsky (9) et Malangone.

Reibel gagne le trophée Garrett

NEW-YORK, 6. (P.A.) — Earl Reibel des Capitals d'Indianapolis a été choisi "recrue de l'année" dans la ligue Américaine de hockey.

Il a été désigné par les instructeurs des neuf équipes de ce circuit et recevra ainsi le trophée Garrett Memorial ainsi que le boni de \$390 qui l'accompagne.

Reibel qui possédait moins d'une année d'expérience professionnelle avant cette saison n'était pas même sur la liste d'instruction des Caps l'automne dernier, mais le jeune joueur de centre de Kitchener, Ontario, eut vite fait d'impressionner l'instructeur Ott Heller par son entraînement et sa récompense fut un contrat avec les Caps.

Ce n'est toutefois qu'après sa treizième partie avec ce club qu'il commença à compter des buts. Il obtint ainsi pour la saison un total de 33 buts et 34 assists pour se classer septième compteur du circuit.

Reibel a obtenu 23 points sur 45 au scrutin pratiqué sur la base de 5-3-1. Bob Hassard et Gordie Hanigan, tous deux du Pittsburgh ont terminé ex-aequo en deuxième place.

Charlie McAdam gagne à Belmont

NEW-YORK, 6.—Charlie McAdam a remporté une victoire par une demi-longueur dans la première division du prix Swift pour une bourse de \$15,000 à la piste Belmont Park, tandis que Sky Ship a facilement gagné la deuxième division par deux longueurs et demie.

Habituellement conduit par Sammy Boulmetis, Charlie McAdam a déclenché une belle poussée à la fin pour s'assurer la victoire. Il a rapporté \$8.50, \$4.60 et \$2.80. Suggested a terminé deuxième et Primat, troisième.

Sky Ship a retourné la somme de \$9.60, \$5.70 et \$3.80 dans la 2ème division. All's Fair a terminé 2ème et Walter, 3ème.

Charles s'entraîne

PLEASANTVILLE, N.-J. — L'ancien champion poids-lourd du monde, Ezzard Charles a boxé, pour la première fois à l'entraînement hier en vue du combat pour le titre qu'il disputera contre Jersey Joe Walcott à Philadelphie le 5 juin prochain. Charles qui pesait 194 livres, a boxé deux rondes avec Julian Keane. Les entraîneurs Ray Arcelle et Jimmy Brown ont dit que Charles fera des rondes de boxe à tous les jours cette semaine.

COLUMBUS, Ga.—Willie Pep, 136, Hartford, Conn., bat par décision Kenny Leach, 134, Baltimore (10).

BOSTON—George Araujo, 136 1-2, Providence, R.I., bat par décision Auguste Caulet, 136, France (10).



SUGAR RAY ROBINSON

Araujo bat Caulet par décision à Boston

BOSTON — Le poids-léger George Araujo, principal aspirant au championnat mondial détenu par Jimmy Carter, a ajouté une autre victoire importante à son crédit, hier soir, en triomphant par décision unanime du champion de France, Auguste Caulet, dans un match de 10 rondes disputé au Boston Garden. C'était le premier combat de Caulet en Amérique et il a affiché un courage et une endurance extraordinaires.

Araujo, un nègre de Providence, R.I., a gagné neuf des dix rondes du combat. Il pesait 136½ comparativement à 136 pour Caulet.

Caulet a offert une bien pauvre défense contre les jabs rapides d'Araujo et il avait le nez écrasé et des coupures au dessus des deux yeux à la fin du match.

Le Parisien a cependant encaissé les meilleurs coups d'Araujo sans broncher. Plusieurs fois durant le match Araujo a porté des coups formidables au corps et à la tête, des coups qui avaient knockouté 30 de ses adversaires précédents.

Caulet a boxé défensivement durant les trois premières rondes mais il a pris l'offensive à la quatrième qu'il gagna avec une série de coups des deux mains au corps. Araujo reprit l'avantage à la 5ème. Le noir tenta désespérément de l'emporter par knock-out à la dixième. Il pourchassa Caulet d'un câble à l'autre avec des coups—

portant même plusieurs coups sous la ceinture — mais il ne put pas terrasser le courageux Français qui bataillait encore à la cloche.

L'arbitre Tommy Rawson et le juge Joe Blumsack ont donné chacun 100 points à Araujo et 91 à Caulet tandis que le juge John Norton a voté 98-93, en faveur du noir.

Une foule de quelque 5,000 personnes a payé \$13.887 pour assister à la 43e victoire d'Araujo en 44 combats professionnels.

Dans une préliminaire, Willie Cee, 137½ de Hartford, Conn., a knockouté Noël Paquette, de Montréal, 137½, à la deuxième ronde.

Le promoteur de Montréal, Raoul Godbout, qui a assisté au match, a révélé que Caulet ne sera pas disponible pour le spectacle du 15 mai au Forum à cause de la profonde entaille qu'il a subie au-dessus de l'œil droit.

Chuck Connors est blessé

LOS ANGELES, 6.—Les Angels de Los Angeles de Stan Hack attendent avec impatience le retour dans l'alignement du spectaculaire premier-but, Chuck Connors. L'ancien joueur des Royals est présentement sur la liste des blessés, souffrant d'une blessure à l'épaule droite.

Au début de la saison, le Los Angeles avec Connors dans son alignement, a tout balayé sur son passage. Mais depuis que le grand Chuck est inactif, l'équipe de Stan Hack est tombée dans une léthargie. Les Angels sont présentement installés en quatrième position avec 17 victoires contre 15 défaites.

Les Beavers de Portland de Clay Hopper continuent également de décevoir. Cette équipe vient de subir six défaites en sept joutes contre le Oakland et elle est maintenant installée en septième position.

Escoe défendra son championnat

EDMONTON, 6. (P.C.F.) — Le promoteur Jack Berry a annoncé que Vernon Escoe, de Toronto, champion canadien des boxeurs poids-lourds, rencontrera Doug Harper de New Westminster, C.B., à Edmonton le 23 mai.

Berry a dit que la date avait été choisie dès qu'on eut appris de Québec que la suspension imposée par la National Boxing Association contre Escoe avait été annulée.

Harper est le champion mi-lourd et poids-lourd de l'ouest canadien.

Drouin bat Winchman

NEW-YORK, 6. (P.C.F.) — Jerry Drouin, poids-léger de 19 ans de Québec, a hier soir obtenu la décision contre Henry Winchman de New-York dans un match de huit rondes disputé au St-Nicholas Arena. Drouin pesait 139 livres et Winchman, 140.

Le combat a été rapide et Drouin a obtenu une décision unanime. Aucun des boxeurs n'est allé au plancher.

Cinq classes au Richelieu dimanche

La nouvelle direction du Parc Richelieu, est heureuse d'annoncer que le Photo finish sera en opération dès dimanche prochain pour l'ouverture de ce populaire centre de courses sous harnais.

Pour l'occasion, le secrétaire de Provincial Raceways, Inc., M. Georges Giguère, promet aux nombreux amateurs, un programme de premier choix. Il y aura cinq classes au programme, dont un free for all jr.

Le pari mutuel sera en opération, et plus de quarante guichets seront à la disposition des parieurs. On prévoit de bons retours, pour la mise habituelle de deux dollars, étant donné le fait que nombre de chevaux actuellement à la piste locale, sont totalement inconnus des amateurs locaux.

Aussi il serait donc bon de souligner le fait que ces derniers sont en parfaite condition, la plupart d'entre eux ayant couru durant la saison hivernale, à la piste de Dufferin Park.

Lujack ne jouera pas pour Edmonton

SOUTH BEND, Ind. — Johnny Lujack, ancien quart-arrière de l'Université Notre-Dame et des Bears de Chicago, a nié hier soir qu'il avait signé un contrat avec les Eskimos d'Edmonton. "Mes jours comme joueur sont terminés" a-t-il déclaré.

Lujack a été nommé coach du champ arrière à Notre-Dame, sous la direction de Frank Leahy. Il a agi comme tel ce printemps et retournera occuper le même poste à l'automne.

La nouvelle de l'engagement de Lujack par Edmonton avait été publiée dans un journal de Régina. Lujack a refusé de révéler s'il avait parlé d'affaires avec le club, se contentant de nier qu'il avait signé un contrat. Selon le Leader-Post de Régina, il aurait reçu une offre de \$15,500.



VOICI LES TROIS "BRUISES", comédiens qui sont en vedette dans la Hollywood Ice Revue, qui offrira ses représentations jusqu'à dimanche prochain au Forum.

Dollard St-Laurent au nombre des candidats au trophée Gil-O. Julien

OTTAWA — Samedi prochain 10 mai aura lieu l'attribution du trophée G.-O. Julien, décerné annuellement au meilleur athlète de langue française, de l'un ou l'autre sexe, de la province d'Ontario et de l'ouest du Québec.

Trente et un candidats se disputent cette année l'honneur de ce grand prix, dont Dollard St-Laurent, des Canadiens; Réal Chèvrefils, des Bruins de Boston; Claude Germain, des Trois-Rivières; Delphis Franche, des Saguenéens de Chicoutimi; Raymond Léger, des Noranda Copper Kings; Gerald Lafortune, champion de tennis du district d'Ottawa; Gilbert Dupré, boxeur d'Ansonville, Ontario; Ovide Gauthier, champion de badminton du nord de l'Ontario; Eugène Roillard, joueur de rugby de l'Université McGill; Roger Poirier, champion lanceur de balle-molle du district d'Ottawa-Hull; Raymond Desrochers, champion skieur de la région de la Gatineau; Gilles Mayer, gardien de buts des Pittsburgh Hornets et autres. L'honorable Alexandre Taché, prési-

dent de l'Assemblée législative de Québec, sera l'orateur de circonstance à ce gala sportif auquel assisteront des délégations de toutes les parties du territoire mentionné.

Cette plaque commémorative fut décernée pour la première fois en 1949, alors qu'elle fut méritée par Wilfrid Tremblay, de Hull, l'impétueux demi-arrière du club de football des Ottawa Rough Riders. En 1950, le lauréat fut le sergent-aviateur Jacques Varaleau, d'Eastview, Ontario, champion haltérophile de l'Empire britannique, et, en 1951, le vainqueur fut nul autre que le skieur, Claude Richer, d'Ottawa, porte-couleur de l'Université d'Ottawa et de l'Université St. Lawrence de Canton, N.-Y., qui, l'hiver dernier, faisait partie de l'équipe olympique canadienne.

Onze chevaux seront opposés à Hill Gail dans le Preakness

BALTIMORE, 6 — Douze coursiers prendront probablement le départ dans le Preakness, avec Hill Gail, le gagnant du Derby de Kentucky, comme favori probable pour triompher.

L'an dernier les huit premiers chevaux dans le derby n'ont pas pris part au Preakness mais cette année cinq des six premiers sont au nombre des inscrits.

Hill Gail, Sub Fleet, Blue Man, Count Flame et Arroz prendront en effet le départ dans le Preakness. Master Fiddle, qui a terminé quatrième dans le derby, n'a pas été nommé pour le Preakness.

Hill Gail sera le favori par suite de sa décisive victoire dans le derby, samedi dernier. Il s'agissait de la 6e victoire dans le derby pour l'entraîneur Bob Jones de la ferme Calumet et la cinquième pour le jockey Eddie Arcaro.

Le Preakness est couru sur une distance d'un mille et trois seizièmes, soit un quart de mille moins long que le derby de Kentucky. Sub Fleet a terminé rapidement en arrière de Hill Gail samedi mais il est toujours lent au départ et ses chances de l'emporter dans le Preakness ne seront pas meilleures. Hill Gail est rapide au départ et devrait répéter son exploit.

De nouveaux chevaux prendront cependant le départ de Preakness et une surprise pourrait être enregistrée. Les experts sont d'avis que Hill Gail a battu ses plus sérieux rivaux dans le derby et qu'il répètera son exploit.

S'il gagne le Preakness, Hill Gail tentera de s'assurer la triple couronne en gagnant ensuite le Pimlico. Ce serait un bel exploit car on lui accorde peu de chances pour gagner les trois importantes épreuves de l'année. L'on dit que Hill Gail est rapide mais qu'il manque d'énergie en réserve. Bien conduit par Arcaro samedi, il semblait en posséder suffisamment pour tenir Sub Fleet à distance dans le dernier furlong.

Toronto obtient Hetki et Hudson

ST-LOUIS, 6. — Les Browns de St-Louis ont rappelé le lanceur Bob Mahoney, de leur club-ferme de San Antonio, Texas, ont envoyé deux autres lanceurs sous option et en ont vendu un troisième. Mahoney, un droitier, a un record de deux victoires contre deux défaites à San Antonio cette année.

John Hetki, qui a un record de 6-1 avec les Browns depuis le commencement de la saison a été vendu aux Maple Leafs de Toronto, dans la ligue Internationale. Hal Hudson a été envoyé sous option à Toronto et Vernon Taylor a été envoyé au Texas.

Beau début du Café Montmartre

Le club Café Montmartre d'André Geoffroy a bien débuté dans la ligue de balle molle Senior de l'Est, hier soir, en triomphant du Bouchard-Frères, 12 à 5. Dans une autre partie, LaSalle a battu Tremblay, 11-8.

Le droitier Jean-Paul Cyr a bien espacé treize coups sûrs pour avoir le meilleur sur Monette et Deslauriers du Bouchard & Frères.

Marcel L'Oiseau a conduit l'attaque des vainqueurs avec 2 coups de circuit, tandis que Fernand Masse en a réussi un.

Le LaSalle a cogné onze coups sûrs alors qu'il a défait Tremblay, 11 à 8. Même s'il n'a pu terminer la joute, Chagnon a été crédité de la victoire. Jean Masse a frappé quatre coups sûrs pour les gagnants, soit un de plus qu'Ovide Demers. André Coriveau a réussi un coup de circuit pour les perdants.

Ce soir, le Tremblay rencontrera le Savola et cette dernière équipe utilisera le fameux noir "Ace" Holden au monticule.

Montmartre 133 000 140—12 13 1
Bouchard .. 010 101 003—5 13 3
Batteries: Cyr et Auclair; Monette, Deslauriers et Gagné.

Tremblay .. 001 105 010—8 9 3
LaSalle .. 010 420 04x—11 11 1
Batteries: Major, Bourassa et Morin; Chagnon, Gamache et Legault.

Hayes vs Durando

NEW-YORK. — L'International Boxing Club a annoncé qu'il a bécé une rencontre de dix rondes entre Norman Hayes de Boston et Ernie Durando de Bayonne, N.J., pour le 6 juin au Madison Square Garden.

Hayes un sensationnel poids moyen fera alors ses débuts à New-York.

CHICAGO—Freddy Dawson, 146, Chicago, bat par décision Norman Webb, 139, Detroit (8).

PITTSBURGH—Art Henri, 190, New-York, bat par décision Art Swiden, 183, Pittsburgh (10).

HOLYOKE, Mass.—Jackie Weber, 137, Pawtucket, R.I., bat par décision George Edmonds, 134 1-2, Hartford, Conn. (10).



NEUF LUTTEURS MONTREALAIS, membres de l'Equipe Olympique du Québec, ont quitté la Gare Centrale en fin de semaine à destination de Winnipeg où ils prendront part aux épreuves olympiques pour le championnat canadien de la lutte. De gauche à droite, 1ère rangée, B. Schwartz, M. Crête, A. Poliquin et A. Bernard. A l'arrière, A. Turnbull, gérant de l'équipe, M. Bruker, président de l'Union Amateur Athlétique du Québec, B. Hornblower, T. Bardega, R. Ricci, R. Langlois et Al Foreman, surveillant de la lutte pour le district de Québec de l'U.A.A. et qui, en compagnie de M. Bruker, a assisté au départ des lutteurs pour Winnipeg. (Photo Canadien National)

Les "Aqua Frolics" au parc Belmont

Les célèbres "Aqua Frolics" de Alfie Phillips, depuis longtemps une attraction renommée de l'exposition de Toronto, ont signé leur contrat avec le parc Belmont. Ce magnifique spectacle sera en vedette pour l'ouverture officielle, samedi le 10 mai et dimanche le 11 mai et se produira au parc toute la saison.

Alfie Phillips est accompagné d'une pléiade d'étoiles de la natation et du plongeon, mais, nul de ces artistes n'a jamais dépassé son record unique. Il fut champion canadien du plongeon de fantasia, durant dix années consécutives, le premier et le seul concurrent à remporter la palme dans deux événements aux Jeux de l'Empire Britannique. Il fut champion plongeur d'Irlande et il obtint de nombreux points pour le Canada lors des olympiades 1928 et 1932.

Depuis qu'il est devenu professionnel, Alfie n'a fait qu'ajouter à ses lauriers. Il fut le professeur d'Esther Williams, tint la vedette avec Eleanor Holm, dans "L'aquacade" de Billy Rose aux expositions mondiales de New-York et de San Francisco. Voyageant en Europe, il participa à huit compétitions et sortit premier de sept d'entre elles.

Dans sa troupe d'une douzaine d'étoiles, Alfie présente des gens tels que Don Franklin de Kingston, Jamaïque; champion plongeur de l'Amérique Centrale. Carky Kellem comédien de l'onde pesant quelque 330 livres, originaire de San Francisco, Bill Fontana et son chien Peppy, experts en acrobaties sur billes flottantes; un numéro unique au pays. Le cadet de la troupe est Donnie Webb de Toronto, champion plongeur en hauteur et le comédien Ken Anderson de Verdun, un artiste local ayant très bien réussi et qui s'est taillé une réputation enviable tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Il faut aussi mentionner Buddy Williamson, autre célèbre plongeur qui fait partie du groupe.

La gent féminine est non moins bien représentée par June Sweet, championne nationale junior des Etats-Unis pour le plongeon; Kay O'Malley de Toronto, dont la spécialité est la nage synchronisée; Mary et Kay Fitzgerald, championnes de Pennsylvanie pour la nage à deux et enfin Dixie Lee Belt qui arrivera directement du Cirque Ringling Brothers clôturant actuellement au Madison Square Garden de New-York. Elle est non seulement une plongeuse de fantasia, mais aussi une arialiste accomplie et son numéro réunit ces deux prouesses.

Les lutteurs de Montréal se distinguent à Winnipeg

WINNIPEG, 6 — (PCF) — Les aspirants-lutteurs à un poste sur l'équipe olympique canadienne ont commencé à faire leurs preuves, hier. Le tournoi éliminatoire se terminera ce soir et cinquante-neuf lutteurs y participent.

Seulement quatre seront choisis pour représenter le Canada aux Olympiades de 1952.

Tous les combats sont d'une chute. Parmi les vainqueurs de la première ronde éliminatoire on remarque Ham Hudson, de Montréal, qui a battu Joe Tardi de Winnipeg en 13.5 secondes; Harry Holm, de Toronto, qui a triomphé de Bernard Schwartz de Montréal en 1.45; B. Hornblower, de Montréal qui a battu Jim McCubbin de Calgary par décision. Il s'agit de lutteurs poids-moyens.

Dans la catégorie des poids moyens, première ronde, Robert Langlais de Montréal a battu Alf Brose de Winnipeg en 1:18.

Dans la catégorie des poids-plumes, première ronde, Armand Bernard de Montréal a battu Daniel Donison de Regina en 3:02, et J. C. Mario-Crête de Montréal, a triomphé de Ralph Casperson de Vancouver par décision.

Voici d'autres résultats:
Poids-léger
Lundy Primo, Toronto, bat Ray Ricci, Montréal, 1:57.
Poids moyen (2e ronde)
Harry Hudson, Montréal, bat Lee Donison, Regina, 5:25.5; B. Hornblower, Montréal, bat Breen Naswell, Winnipeg, 1:25; George Kusy, St-Catharines, Ont., bat Bernard Schwartz, Montréal, 0:27.
Poids bantam (1ère ronde)
Adrien Poliquin, Montréal, bat John Dreisman, Alymer, Ont., 9:08.
Poids mi-lourd (1ère ronde)
Ted Bardega, Montréal, bat George Fake, Winnipeg, 1:47.
Poids plume (2e ronde)
Armand Bernard, Montréal, bat Ralph Casperson, Vancouver, 11:43.5; J. C. Mario-Crête, Montréal, exempté de la deuxième ronde.

Pep bat Leach

COLUMBUS, Georgie (B.U.P.) — L'ancien champion poids-plume Willie Pep a continué sa campagne de retour, hier soir, en triomphant de Kenny Leach, de Baltimore, dans un combat de 10 rondes.

Pep s'est montré un maître-boxeur exploitant avec avantage un superbe jab de la gauche. Il n'a pas réussi à envoyer son rival au plancher cependant.

Baltimore envoie Candini à Oakland

OAKLAND, Calif., 6. — Le club Oakland, de la ligue de la Côte du Pacifique, a fait l'achat du lanceur Milo Candini, des Orioles de Baltimore, de la ligue Internationale.

Candini, un droitier, a déjà joué deux fois pour le Oakland. En 1940 il avait été obtenu sous option des Yankees de New-York et, en 1949, il avait été obtenu des Sénateurs de Washington. Il avait gagné quinze parties contre neuf défaites en 1949.

Il a joué pour les Phillies de Philadelphie en 1950 et 1951.

Pour Qualité
Douceur
Valeur

**ZIG-
ZAG**

Le tabac
à cigarettes
qui se vend le
plus au Canada

Les Giants conservent leur faible avance sur Brooklyn

CHICAGO, 6 — (P.A.) — Wes Westrum a frappé un circuit bon pour deux points à la cinquième manche et Bobby Thomson a fait compter le point gagnant avec un triple à la manche suivante, hier, alors que les Giants de New-York ont triomphé des Cubs de Chicago et du lanceur gaucher Paul Minner au compte de 3-2 bien que Minner n'ait accordé que quatre coups sûrs.

C'était la septième victoire consécutive des joueurs de Léo Durocher qui gardent une faible avance d'une demi-partie sur Brooklyn en première place.

Le gaucher Montia Kennedy est allé au monticule pour la première fois cette saison et n'a accordé qu'un coup sûr aux Cubs en 6½ manches. Il remplaça Jim Hearn à la troisième alors que les buts étaient remplis. Le seul coup sûr contre Kennedy a été le simple de Leon Brinkopf au début de la quatrième manche. Kennedy retira ensuite 17 frappeurs pour se mériter la victoire.

PITTSBURGH, 6. (P.A.F.) — Andy Pafko a continué à frapper avec force pour réussir un circuit à 400 pieds du marbre et mener les Dodgers de Brooklyn à une victoire au compte de 5-1 contre les Pirates de Pittsburgh. La pluie a mis fin à la partie après huit manches.

C'était le septième circuit de la saison de Pafko et il est le meilleur de la ligue Nationale sous ce rapport. Gil Hodges est sorti d'une récente lésion au bâton et a frappé un circuit bon pour trois points, son premier de la saison.

Ralph Branca a limité les Pirates à quatre coups sûrs et a retiré sept frappeurs au bâton pour réussir sa deuxième victoire de l'année contre une défaite. Bob Friend, du Pittsburgh, a par contre subi sa quatrième défaite contre une seule victoire.

BOSTON, 6. (P.A.F.) — Un circuit de Bobby Avila suivi de deux triples et un simple a permis aux Indiens de Cleveland de compter trois points à la 10e manche pour battre les Red Sox de Boston au compte de 4-2 et se rapprocher d'une partie de la première position du classement de la ligue Américaine.

Les Indiens ont égalé le compte à 1-1 à la huitième manche contre le gaucher Mel Parnell. Celui-ci avait retiré deux joueurs à la 10e lorsque Bob Avila a frappé son circuit inattendu. Al Rosen frappa ensuite un triple et Ellis Kinder vint remplacer Parnell au monticule. Kinder fut accueilli par un

autre triple, celui-ci réussi par Ray Boone, et par un simple chanceux de Dale Mitchell.

Les Red Sox ont tenté de se rallier à leur moitié de la même manche. Clyde Vollmer a frappé un



ANDY PAFKO

circuit et Dom DiMaggio un double, mais Early Wynn, qui avait remplacé Bob Lemon à la huitième, retira ensuite au bâton Don Lenhardt et Walt Dropo pour mettre fin à la partie.

WASHINGTON, 6. (P.A.F.) — Les nouveaux joueurs obtenus par le Washington il y a quelques jours ont continué à se mettre en évidence alors que les Sénateurs ont écrasé les Browns de St-Louis au compte de 13-1.

Le lanceur Frank Shea n'a accordé que quatre coups sûrs avant de se retirer à la huitième manche à cause d'une douleur au doigt. Archie Wilson a frappé un double et deux simples, Jackie Jensen un double et un simple et Jim Busby, celui-ci obtenu du Chicago, deux simples. C'était la quatrième victoire consécutive des Sénateurs et la cinquième défaite de suite des Browns.

Un sacrifice a fait avancer Burbrink au second, et Gene Hooks l'a fait compter avec un deux-buts après un autre retrait. George a suivi avec un simple, mais Hooks est arrêté au troisième. Dans la neuvième manche, Lovenguth a retiré trois frappeurs de suite au bâton, mais le dommage était accompli.

L'autre partie au programme hier, Syracuse à Baltimore, a été remise à cause de la pluie.

Assemblée importante au parc Jarry demain

Mercredi le 7 mai à 8.00 p.m., au parc Jarry, aura lieu une deuxième assemblée pour l'organisation du baseball et de la balle molle dans Jarry-Ahuntsic. Cette assemblée est d'autant plus importante qu'elle est une autre chance donnée aux clubs de s'enregistrer pour la prochaine saison. Actuellement il manque des clubs dans toutes les catégories à la balle molle. En ce qui regarde le baseball il y a place dans toutes les catégories et surtout dans le Pee Wee et le Midget. Invitation générale est faite à tous et surtout dans les catégories mentionnées.

Inf.: M. Jean Guy Perrault, P.L. 6111 loc. 162, CR. 4814, TU. 3575 ou M. Rosaire Ménard, DU. 2305.

Springfield bat les Bisons 1 à 0

BUFFALO, 6. — Les Cubs de Springfield n'ont réussi que trois coups sûrs hier soir, mais ils les ont tous groupés à la huitième manche pour compter un point, et ceci leur a suffi pour l'emporter 1-0, sur les Bisons de Buffalo.

Lynn Lovenguth a été la victime de cet assaut. Lovenguth, qui en était à sa première partie de la saison, semblait en voie de réussir une partie sans coup sûr lorsque les Cubs se sont ralliés à la huitième.

Bill Padgett a lancé toute la partie pour Springfield, accordant huit coups sûrs. Padgett a été en danger plusieurs fois, mais il a su se tirer de toutes les impasses. C'est sa quatrième victoire de la saison. Grâce à ce triomphe, les Cubs ont supplanté Buffalo en cinquième place.

Springfield ... 000 000 010—1 3 0
Buffalo 000 000 000—0 8 0

Padgett et Burbrink; Lovenguth et Ciesielski.

Le receveur Nelson Burbrink a commencé le ralliement décisif lorsqu'il a réussi un simple chanceux, devançant le lanceur au premier après avoir frappé un lent volant vers l'arrêt-court.

Les Royaux commencent un voyage de dix jours

Les Royaux de Montréal ont quitté la métropole canadienne ce matin, à destination d'Ottawa, où ils commenceront, aujourd'hui, un voyage de huit jours à l'étranger. Aujourd'hui, demain et jeudi, les Montréalais affronteront les Athlétiques à Ottawa.

Ensuite, ils joueront une série de trois parties contre les Maple Leafs de Toronto dans la Ville-Reine. Après Toronto, ils se rendront à Rochester pour y disputer les honneurs de trois parties avec les Red Wings du gérant Harry Walker.

Les Royaux reviendront au stade de Lorrimer le 15 mai et le même soir, ils joueront leur première joute locale sous les reflecteurs contre les Maple Leafs de Toronto.

On croit que Carmen Mauro qui est blessé à une main sera en mesure de jouer aujourd'hui. A tout événement, il fera le voyage. Walter Moryn demeurera à Montréal jusqu'à demain, alors que le médecin doit lui enlever son plâtre au genou.

Il se rendra ensuite à Ottawa. Rocky Nelson ne pourra jouer avant trois autres semaines.

Les statistiques révèlent que six joueurs du Montréal cogenent pour 300 ou plus. Il s'agit de Charlie et Don Thompson, Walter Piala, Jim Pendleton, James Gilliam et Joe Lutz. La moyenne au bâton de l'équipe est de .304.

Charlie Thompson a la meilleure moyenne du club, soit .385, tandis que Pendleton coge pour

372. Ce dernier mène dans les points produits avec 21 à son actif. Il a également volé le plus de buts, quatre. C'est Carmen Mauro qui a frappé le plus de circuits, soit quatre, tandis que Don Hoak mène dans les doubles avec un total de 7 à son crédit.

Chez les lanceurs, Tommy Lasorda et Hamp Coleman ont chacun un record de 3 victoires contre aucune défaite. Jimmy Hughes et Art Fabbro ont chacun gagné deux parties. Jim Romano a subi le plus de défaites, soit deux.

ROEBUCK LANCERA

Aujourd'hui, le gérant Wally Alston, du Royal, aura vraisemblablement recours au jeune lanceur droitier, Ed Roebuck, pour conduire son club à la victoire sur Ottawa. Roebuck a déjà remporté un triomphe depuis le début de la saison.

En 20 parties cette saison, le Montréal a remporté 15 victoires et subi 5 défaites pour une moyenne de .750. Il est en 1ère position avec une avance de 2½ parties sur ses plus proches rivaux, les Chiefs de Syracuse, gérés par Bruno Betzel.

LIGUE NATIONALE

HIER	
Brooklyn	010 310 00—5 8 0
Pittsburgh	000 000 01—1 4 3
Branca et Campanella; Friend, Main (6) et Garagiola.	
New-York	000 021 000—3 5 0
Chicago	101 000 000—2 5 1
Hearn, Kennedy (3) et Westrum; Minner et Atwell, Chitt (7).	
Seules parties.	

LIGUE AMÉRICAINE

HIER	
Cleveland	000 000 010 3—4 9 0
Boston	100 000 000 1—2 7 1
Leon, Wynn (8) et Tebbetta, Hagan (9); Parnell, Kinder (10), Delock (10) et White.	
St-Louis	000 000 100—1 5 1
Washington	230 302 10x—13 15 0
Garver, Fannin (3), Bearden (7) et Courtney; Shea, Newson (8) et Grass.	
Seules parties.	

Robb annonce sa démission

CINCINNATI, 6. — (P.A.) — L'arbitre Scotty Robb, qui a été accusé d'avoir poussé le gérant Eddie Stanky des Cardinals de St-Louis au cours d'une partie disputée à Cincinnati le 22 avril, a démissionné hier.

Dans une brève lettre à Warren C. Giles, président de la ligue Nationale de baseball, Robb a écrit: "Veuillez accepter ma démission de votre personnel d'arbitres. J'aimerais que cette démission soit acceptée immédiatement".

Giles, dans une déclaration, a dit:

"Robb est un splendide gentilhomme et je lui ai dit que nous aimerions qu'il demeure membre de notre groupe d'arbitres.

"S'il croit qu'il ne peut plus travailler pour la ligue, nous nous devons d'accepter sa démission".

Robb a démissionné comme arbitre dans la ligue Nationale en août 1947 après avoir fait ses preuves dans la ligue Internationale.

ST-LOUIS, 6. — Eddie Stanky, le pilote des Cardinals de St-Louis, a déclaré hier soir qu'il était peiné d'apprendre la décision de l'arbitre Scotty Robb, qui a résigné ses fonctions.

Stanky a déclaré qu'il considérait Robb comme un arbitre compétent et qu'il a été surpris d'apprendre sa décision. "Il est vrai que j'ai eu un argument avec lui mais les gérants en ont avec tous les officiels", de dire Stanky. "Son départ laissera un vide difficile à combler car même si j'ai critiqué ses décisions, je considérais Robb comme un arbitre intègre et très compétent au jeu".

L'A.A.U. critiquée

VANCOUVER, 6. (P.C.F.) — L'Association de boxe amateur de la Colombie Britannique a révélé qu'elle se séparerait de l'Union Athlétique Amateur du Canada.

La B.C.A.B.A. a dit qu'elle essaierait d'organiser une association pugilistique nationale qui serait indépendante de l'A.A.U. Le président Charlie Sanford a dit que d'autres succursales provinciales voulaient aussi se séparer de l'A.A.U.

"Nous avons deux plaintes à formuler contre l'A.A.U.", a déclaré Sanford. "Premièrement, nous ne croyons pas que l'union devrait intervenir et prendre charge des tournois dits d'argent, ceux avec lesquels nous sommes certains de faire un profit. Deuxièmement, nous n'aimons pas l'obstruction que nous impose l'A.A.U., laquelle dépend de notre première plainte".

Marty Marion est responsable pour les succès des Browns

NEW-YORK, 6 — Tommy Byrne, qui semble bien être pour quelque chose dans les étonnants succès obtenus par les Browns de St-Louis depuis le début de la saison ne craint nullement d'affirmer que le rendement de l'arrêt-court Marty Marion est le grand facteur responsable de la phénoménale tenue des "long shots" de Bill Veeck.

Byrne, généralement calme et placide, ne tarit pas d'éloges à l'endroit de Marty Marion. "Et les Browns ne ralentiront pas au cours de la saison, affirme-t-il, parce qu'ils sont puissants au point stratégique, avec Marion à l'arrêt-court et Bobby Young au deuxième but.

Ces deux gaillards sont aussi effectifs que n'importe quelle combinaison dans la ligue Américaine, lorsqu'il s'agit de compléter des doubles jeux" de continuer Byrne.

Pour ce qui est de son propre rendement à lui, Byrne est à court d'explication. On se souvient que l'artilleur du Bronx manquait lamentablement de contrôle au cours des dernières années. L'an dernier, il trouva le moyen d'accorder 150 buts sur balles en 144 manches au monticule. Cette année, il n'en a accordé que sept en vingt-trois. Byrne déclare qu'il n'a recours à aucun nouveau lancer et qu'il a encore exactement la même technique que l'an dernier. Il avoue cependant qu'il travaille un peu plus fort et qu'il a ses succès plus à cœur.

Puis Byrne de continuer: "Il faut que je vous dise que j'en suis venu à une petite entente avec le gérant Hornsby. Il m'a fait comprendre que je devais concentrer mes efforts à placer mes lancers au-dessus du marbre, que le club n'a aucune chance de gagner si j'envoie tous les adversaires sur les buts mais que quelqu'un sur notre équipe a une chance d'attraper une balle, où qu'elle soit frappée par l'adversaire.

Byrne a passé six ans et demi avec les Yankees de New-York, avant que ces derniers se décident à l'échanger aux Browns. La direction des Yanks a toujours reconnu en lui un lanceur de grands talents — s'il réussissait à acquiescer un certain contrôle — mais Casey Stengel a décidé finalement qu'il serait trop longtemps un fardeau pour une équipe qui prend les choses sérieusement lorsqu'il

s'agit de remporter un championnat.

Une chose qui tracassait terriblement Stengel était la réaction de Byrne devant son manque de contrôle évident. Rex Barney, qui



Marty MARION

était parfaitement conscient du fait qu'il manquait de contrôle, s'en faisait une maladie et n'en dormait pas des nuits. Pour Byrne, c'était une toute autre affaire. Il se fichait de ses mauvais lancers comme de l'an quarante, même au cours d'une joute.

Une journée que Byrne avait accordé des buts sur balles aux trois premiers hommes à lui faire face, Stengel se dirigea vers le monticule et avant même qu'il ait eu le temps de dire un seul mot, Byrne lui demanda: "Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas?"

Cette année, Byrne s'attend de lancer régulièrement tous les quatre ou cinq jours. "Une routine bien observée est la seule façon d'acquiescer du contrôle" de conclure le lanceur des Browns.

Me Antoine Rivard présidera l'enquête sur la mutinerie

Il arrive à Montréal aujourd'hui; le calme règne à la prison

QUEBEC, 6 — (P.C.) — Le solliciteur général, M. Antoine Rivard, a annoncé, hier soir, que le gouvernement provincial fera une « complète et sérieuse » enquête sur les émeutes à la prison de Bordeaux.

« Les responsables seront punis d'après la loi », a déclaré le solliciteur général.

M. Rivard, qui avait conféré plus à bonne heure avec le premier ministre M. Maurice Duplessis et le ministre des Finances M. Onésime Gagnon, à propos des émeutes, sera à Montréal ce matin.

Le solliciteur général a dit que « plus de 200 prisonniers » ont été retirés de la grande prison pour être conduits à d'autres lieux de détention. Ils seront retournés à leurs cellules de Bordeaux lorsque les réparations aux ailes endommagées de la prison auront été terminées dans « trois ou quatre jours ».

« Notre première tâche est de réparer les dommages; ensuite nous mettrons de l'ordre dans la prison », a déclaré M. Rivard.

« La cuisine fonctionnera à plein rendement dès demain matin. Les réparations aux cellules et serrures endommagées prendront encore trois ou quatre jours ».

M. Rivard a dit que des renforts avaient été envoyés à la prison pour contrôler la situation. Il a refusé de faire des commentaires sur le but de sa visite à Montréal. On croit qu'il fera une enquête personnelle pour le premier ministre M. Duplessis qui est le procureur général de la province.

(Par Claude La Vergne)

Tous les prisonniers qui, par suite de la mutinerie de dimanche à Bordeaux, avaient été transférés dans les cellules du quartier général de la police provinciale puis, dans celles de la police de Montréal, hier soir, seront retournés à la prison au cours de la journée.

L'inspecteur général Norbert Labbé, de la Sûreté provinciale, nous a déclaré ce matin que le calme, le plus complet régnait ce matin à la prison. A huit heures ce matin, M. Labbé nous a dit: « Tous les détenus qui sont encore à Bordeaux, soit environ 327, ont été enfermés sous clef hier soir et ils y sont encore. Ils sortiront un peu plus tard de leurs cellules et pourront encore pour une bonne partie de la journée, circuler librement dans toute la prison ».

L'inspecteur a ajouté que les serruriers qui ont commencé les travaux de réparations hier, termineront vers la fin de la journée de réparer toutes les serrures. « A ce moment, nous serons en mesure de retourner à leurs cellules tous les prisonniers que nous avons dû, dimanche soir et hier matin, transférer à notre quartier général ».

Pour ce qui est de la cuisine, elle fonctionnera dès aujourd'hui. Son fonctionnement ne sera toutefois normal que vers la fin de la journée ou tôt demain matin.

A neuf heures ce matin, l'inspecteur Labbé a ordonné que toutes les cellules soient ouvertes et que les prisonniers puissent en sortir pour continuer le travail de nettoyage de la prison commencé hier.

Interrogé sur les nouveaux désordres qui se sont produits hier, l'inspecteur Labbé nous affirme qu'il ne s'agit vraiment pas là de troubles réels. « Le premier incident à signaler, de dire M. Labbé, se produisit dans la cour de la prison. Quelques détenus ont mis le feu à toutes sortes d'effets qu'ils avaient amassés ici et là. Comme les prisonniers commençaient à ma-

nifester autour du feu et qu'ils ne semblaient pas vouloir l'éteindre, je me suis rendu auprès d'eux accompagné de policiers provinciaux et nous avons vite fait de les rappler à l'ordre. Les pompiers sont alors venus et ont éteint les flammes. Quelques prisonniers ont été arrosés, mais accidentellement, parce qu'ils se tenaient trop près des boyaux ».

A un autre moment de la journée, M. Labbé explique que des prisonniers se sont mis à crier et à protester contre l'arrivée de sandwiches pour le repas. Ce ne fut toutefois que l'affaire de quelques minutes et une bombe lacrymogène eut tôt fait de rétablir l'ordre.

« En un mot, de dire l'inspecteur général, je considère la journée d'hier comme une journée de calme relatif. Evidemment la tension restait assez grande après les événements de la veille et il était assez naturel que nous ayons eu à faire face à quelques petits incidents étant donné que tous les prisonniers étaient libres dans la prison ».

Pour ce qui est des quelque 250 prisonniers transférés dans les cellules de la Sûreté provinciale au nouveau palais de justice, ils ont également été nourris aux sandwiches et au café. Ils ont de plus manifesté bruyamment à plusieurs reprises au cours de la journée, mais aucun trouble n'a été signalé de ce côté.

Comme ces locaux ne sont pas assez vastes pour accommoder un si grand nombre de détenus pour la nuit, environ 80 prisonniers ont été transférés, vers huit heures, hier soir, dans les cellules du département des prisonniers de la police de Montréal.

La police a eu recours à 12 voitures cellulaires pour effectuer ce transfert. Au quartier général de la police de Montréal au Champ-de-Mars, les prisonniers furent logés cinq par cinq dans les cellules. De nouveau, plusieurs ont manifesté, mais lentement les détenus se sont calmés d'eux-mêmes et se sont endormis pour la nuit.

De son côté, le Dr Zénon Lesage, gouverneur de la prison, s'est contenté de dire aux journalistes qui ont communiqué avec lui au cours de la journée d'hier qu'il préparait un rapport sur les incidents de dimanche. « Je suis à rédiger mon rapport pour le département du procureur général ».

A l'heure des repas on a pu voir entrer à la prison des camions transportant des sandwiches et du café. Il est possible qu'aujourd'hui encore les repas soient servis de la même façon, mais cette situation devrait au plus tard être corrigée demain alors que la cuisine aura été remise en état de fonctionner à peu près normalement.

On sait que la mutinerie de dimanche est survenue à propos de la nourriture qui était servie aux prisonniers depuis un certain temps. Les révoltés demandaient des repas de plus haute qualité et en plus grande quantité. De plus les prisonniers demandaient à manger chaud. Selon bon nombre d'entre eux la nourriture leur est toujours servie froide.

(P.C.) — M. Antoine Rivard, solliciteur général de la province, aura des entretiens à Montréal avec le directeur de la prison, le Dr Zénon Lesage et l'inspecteur général de la police provinciale, M. Norbert Labbé.

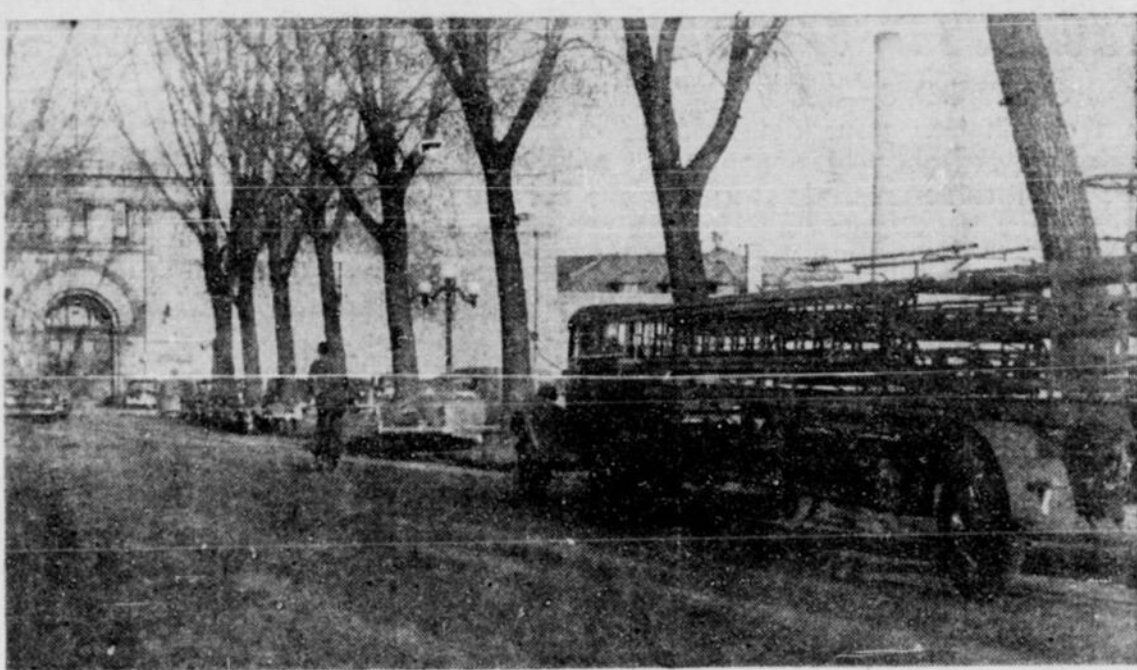
L'inspecteur Labbé, qui a dirigé les policiers depuis le début du soulèvement était gouverneur intérimaire à la prison de Bordeaux l'an dernier pendant un congé du Dr Lesage.

L'enquête portera sur deux questions principales: la qualité des aliments servis aux prisonniers et l'administration de la prison.

L'émeute de dimanche a commencé par des protestations contre la nourriture. Les prisonniers errant dans les cours de la prison ont manifesté ouvertement en hurlant les causes de leur révolte.

Un prisonnier a déclaré qu'à la prison, la nourriture est infecte consistant en gruau pour le petit déjeuner, de pain et quelques morceaux de saucisses pour le déjeuner, et pas beaucoup plus pour le dîner.

M. Rivard devra probablement aussi trouver parmi les prisonniers les chefs de la mutinerie. Du moins,



SURVEILLANCE DE TOUS LES INSTANTS A BORDEAUX. — La police provinciale et municipale exerce une surveillance de tous les instants, à la prison de Bordeaux, depuis la mutinerie de dimanche dernier. Hier encore, les approches de la prison commune étaient bien gardées par une armée de policiers. Le calme semble être revenu chez les prisonniers. On voit ici, sur cette photo prise hier soir vers 7 heures, l'entrée principale de la prison. Un fourgon du service des incendies est toujours sur les lieux. Les motocyclettes et les voitures de police sont stationnées à la porte.

Manifestations de la Semaine de la Famille

Les prochaines manifestations publiques de la « Semaine de la Famille », en cours jusqu'au dimanche, 11 mai, comportent le programme suivant :

7 mai 1952 — Soirée à la salle paroissiale St-Alphonse. — Soirée à l'école Lartigue pour la paroisse Ste-Marguerite-Marie.

8 mai 1952 — Soirées à St-Pierre-Claver, St-Vincent-Ferrier, St-Zotique, N.-D. de la Paix, Verdun.

Conférence au Plateau, par le Rév. Père Bernardin Verville, O.F.M.: « Comment inculquer aux enfants le respect dû aux parents ».

Aux instituteurs et institutrices: religieux et laïcs.

9 mai 1952 — Conférence au Plateau par Son Exc. Mgr P.-E. Léger — pour les pères et les mères de famille.

c'est là ce qu'il a laissé entendre hier soir à Québec en disant que les responsables seront punis selon la loi.

L'aviation alliée pilonne un centre ferroviaire coréen

SEOUL, 6. (P.A.F.) — Des centaines d'avions alliés ont infligé aujourd'hui à Sunchon, centre ferroviaire nord-coréen, un bombardement d'écrasement qui a duré toute la journée.

« Les communistes devront sûrement réviser les horaires de leurs trains ce soir », a déclaré un porte-parole de la cinquième force aérienne.

Quatre escadres d'appareils de bombardement légers ont participé au raid. Les Sabre à réaction patrouillaient les environs, tandis que les avions de bombardement légers multipliaient leurs attaques sur cet important centre ferroviaire, à 25 milles au nord de la capitale nord-coréenne, Pyongyang.

Les Alliés ont procédé de la même façon qui leur avait réussi l'an dernier lors du bombardement le plus considérable de la guerre de Corée. Cette fois-là, 312 avions avaient pilonné les aéroports à Sinuiju, sur la frontière coréenne.

Des raids menés sans interruption durant 24 heures sur les voies ferrées entre Sunchon et la frontière de Mandchourie ont précédé le bombardement. De Sunchon, le chemin de fer se divise pour desservir les deux extrémités du front, qui est long de 155 milles.

Nouvelle filiale des Métallurgistes

Les employés de la compagnie Royal Typewriter viennent de décider, à l'unanimité, d'abandonner leur association indépendante pour s'affilier à l'Union des métallurgistes d'Amérique, et M. J. T. Thompson,

représentant régional des métallurgistes, a annoncé ce matin, qu'une demande avait été soumise à la Commission des relations ouvrières, en vue de la reconnaissance de ce syndicat comme porte-parole de ces employés.

Le conseil d'administration de la nouvelle association se compose comme suit: MM. Stan-W. Hishon, président; Henry Schofield et Paul Vézina, vice-présidents; Léo Larche, secrétaire-archiviste; Luke Marshall, secrétaire-financier; W. A. Johnson, trésorier; Emile Rodeck, guide; Robert Mahar et Roxane Ledoux, gardes.

Les membres du comité de négociation sont: MM. Stan-D. Hishon, Henry Schofield et Luke Marshall, tandis que MM. Gaston Renaud, Antonio Pellicano et Edward Cannon constituent le comité de griefs.



LE MARECHAL VICOMTE MONTAGUE TRENCHARD RETOURNE A LONDRES. — La photo représente le commodore R.-C. Ripley, O.B.E., de l'aviation canadienne, qui souhaite bon voyage au vicomte Hugh Montague Trenchard, maréchal de l'aviation militaire britannique et à la vicomtesse juste avant leur départ pour Londres. Le maréchal a fait la visite des centres d'entraînement de l'aviation canadienne.

Des assises importantes

Les membres de la région de l'est des Etats-Unis et du Canada de Civil Service Assembly se réuniront en conférence du 11 au 14 mai à l'hôtel Mont-Royal. Ces assises auront lieu pour la première fois à Montréal.

Environ 250 délégués, la majorité des Etats-Unis, participeront à la conférence, que S. H. le maire Camillien Houde ouvrira lundi avant-midi.

Lors de la séance d'ouverture, M. Lactance Roberge, directeur des finances de la ville de Montréal et président international de la Municipal Finance Officers' Association, sera le principal conférencier. Au lunch qui suivra, le Dr George F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social, d'Ottawa, sera le conférencier.

Lundi soir, M. le maire, au nom de la Cité, recevra les délégués au chalet du Mont-Royal, et mardi soir, les fonctionnaires municipaux, les policiers et les pompiers de Montréal donneront un cocktail avant le banquet de clôture, et une soirée dansante après le banquet. A ce dîner, l'hon. Aimé-J. Forand, représentant de l'Etat du Rhode-Island au congrès de Washington, sera le principal conférencier.

Le secrétaire-trésorier de la conférence est M. René Gravel, commissaire du service civil de Montréal.